

Chapitre I : Le XIX^e siècle

Première partie : De la fondation (1817) au début des années 1870

Introduction

En septembre 1816, Guillaume d'Orange, souverain des Pays-Bas, crée trois Universités en Belgique : à GAND, LOUVAIN et LIÈGE. Cette dernière est ouverte en octobre 1817².

Entre l'Indépendance de 1830 et la loi de 1835 d'organisation de l'enseignement universitaire, le sort de l'Université de LIÈGE est indécis. Elle perd sa Faculté de Philosophie et Lettres, remplacée par une Faculté libre. Seize professeurs étrangers sont congédiés par l'Etat belge qui veut ainsi favoriser les nationaux. Le Gouvernement envisage alors de créer une université unique, nationale, dont les Facultés seraient localisées soit dans une seule ville, soit dispersées dans le pays. Dans la première hypothèse, c'est vers BRUXELLES que le choix se porterait, dans la seconde, LIÈGE abriterait la Faculté des Sciences, LOUVAIN celle de Lettres, GAND celle de Droit et BRUXELLES celle de Médecine. Imprégné des conceptions centralisatrices françaises, Charles ROGIER³ est partisan d'une université unique : il y voit un moyen de constituer la nation et de brasser en un même lieu l'élite du pays. Mais deux décisions vont contrarier ces plans et précipiter les événements : la création, en novembre 1834, de l'Université Catholique de MALINES, transférée en 1835 à LOUVAIN, qui renoue donc avec la prestigieuse Université multi-séculaire y établie de 1425 à 1797 ; et, en réaction, la création, le même mois, de l'Université Libre de BRUXELLES, université libre-exaministe,

² Voir COLLIGNON Alain, *A l'origine des grands instituts universitaires liégeois : le vieux « quartier de Bêche »* in *Revue Médicale de LIÈGE*, volume XLI, n° 20, 1986, pp.755-775. La question de la date réelle de création est controversée. Le Règlement organisant l'enseignement supérieur date de 1816, mais la séance d'inauguration de l'Université a eu lieu le 25 octobre 1817. Une des raisons de retenir 1817 plutôt que 1816 est donnée *a posteriori* : c'est la date des anniversaires célébrés par après : 1867, 1967, 1992.

Sous le régime français, en 1811, LIÈGE avait déjà été choisie comme siège d'une Académie comprenant une Faculté des Sciences.

³ ROGIER Charles (SAINT-QUENTIN, 1800 – SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, 1885), parlementaire de 1831 à 1885, Ministre de l'Intérieur (1832-1834), des Travaux Publics (1840-1841), Chef de Cabinet et Ministre de l'Intérieur (1847-1852, 1857-1861), et Ministre des Affaires étrangères (1861-1868).

Il faut noter que certains universitaires liégeois ont failli provoquer la disparition de l'Université de LIÈGE en se ralliant à cette idée d'université unique, qui ne fut finalement écartée que par cinq voix de majorité par une Commission créée en 1833.

fondée par Théodore VERHAEGEN et les maçons de la loge des Amis philanthropes de BRUXELLES et soutenue par les autorités communales. Pour faire contre-poids à la création de ces deux établissements libres, l'Etat belge, poussé par les faits, décide de maintenir les Universités d'Etat de LIÈGE et de GAND ⁴. L'équilibre et la coexistence entre Universités de l'Etat et Universités libres vont désormais caractériser l'enseignement universitaire en Belgique ⁵.

Le sort de l'enseignement va constituer un enjeu majeur de la vie politique belge aux XIX^e et XX^e siècles déterminant une ligne de fracture permanente entre libéraux et catholiques. La liberté de l'enseignement est inscrite dans la Constitution du nouvel Etat (article 17) ⁶. S'appuyant sur cette liberté, l'Eglise catholique a commencé à reconstruire à partir de l'Indépendance un réseau scolaire à tous les niveaux : dès 1840, la moitié des écoles primaires est sous son autorité, et elle gère la quasi-totalité de l'enseignement secondaire, par le biais des collèges épiscopaux et des petits séminaires. Relativement modérée entre 1830 et 1839 (période de l'unionisme politique), la querelle sur le contrôle de l'enseignement entre catholiques et libéraux va se transformer en « guerre scolaire » et traversera le siècle au rythme des alternances politiques ⁷. L'enseignement, par le contrôle qu'il permet sur une société traumatisée par l'industrialisation, est conçu comme un puissant instrument d'encadrement et de promotion. Les libéraux le conçoivent comme le moyen de diffuser dans le peuple les notions de devoir, d'ordre, d'économie et du goût du travail ⁸. Ils veulent y voir le moyen

⁴ C'est en réalité le projet de cette Commission nommée en novembre 1833 (note précédente) qui a prévalu contre les vues de ROGIER et du Gouvernement, qui par motion, a essayé d'imposer l'université unique. Mais la majorité des membres du Congrès National voulaient une université wallonne et une université flamande.

⁵ D'autres établissements d'enseignement supérieur sont créés : une Ecole de Médecine Vétérinaire à CUREGHEM (BRUXELLES, 1836), un Institut d'Agronomie à GEMBLOUX (1860), une Ecole des Mines de MONS (1837), la Faculté SAINT-LOUIS (BRUXELLES, 1858).

⁶ S'inspirant des principes de 1789, cette Constitution prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant les emplois ; proclame la liberté de la presse, de l'enseignement, d'association ; organise la séparation des pouvoirs et énonce le principe que tous les pouvoirs émanent de la Nation. Cependant, le suffrage sera censitaire et partiellement capacitaire jusqu'à la réforme électorale de 1893. Il faudra attendre 1919 pour voir consacré le principe de « un homme, une voix ». En 1910, à LIÈGE, sous le régime du vote plural, 3.477 électeurs pèsent presque autant, en quotient électoral, que 17.000 électeurs à une voix.

⁷ Au plan communal, LIÈGE est durant tout le XIX^e siècle une ville à très forte dominante libérale, tendance qui se structure assez tôt : « *Union Libérale* » en 1833, puis « *Association de l'Union Libérale* » en 1842. De 1834 à 1899, tous les collèges sont libéraux. Le premier conseiller communal catholique n'est élu qu'en 1866.

⁸ La politique scolaire de la municipalité va surtout se marquer dans l'enseignement primaire : règlement communal de 1833, en dépit de la

de prévenir la menace révolutionnaire, mais cherchent aussi, par la construction d'un réseau scolaire public, à contrebalancer l'influence des catholiques⁹.

Dans l'enseignement supérieur, entre 1835 et 1876, la « question des jurys » sera une matière très sensible pour les Universités. Alors que, auparavant les Facultés conféraient elles-mêmes les grades, un système de jury central est instauré en 1835 : il est composé de professeurs désignés par le Sénat, la Chambre et le Gouvernement. Avec la loi de 1849, ce système est remplacé par le régime des « jurys combinés », composés de professeurs des différentes Universités (libres et officielles) et nommés cette fois uniquement par le Gouvernement. En 1876, les Facultés recouvrent leur souveraineté en la matière et peuvent conférer les grades académiques¹⁰.

Par la loi du 25 septembre 1835, les deux universités de l'Etat sont dotées de quatre Facultés (Philosophies et Lettres ; Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles ; Droit ; Médecine). En matière de financement (article 7), l'Etat fournit des subsides aux universités pour les bibliothèques, les jardins botaniques, les cabinets et collections et « *pour tous les besoins de l'instruction* ».

La loi de 1849, (qui modifie celle de 1835), prévoit que les villes qui abritent les universités ont à prendre en charge les dépenses d'agrandissement, d'amélioration et d'entretien des bâtiments ; en cas de contestation, c'est la députation du Conseil provincial qui tranche¹¹. Cette charge imposée aux municipalités va subsister jusqu'en 1931, même si, nous le verrons, les grandes phases de travaux (dont celle des années 1880-1895) seront, pour l'essentiel, financées par l'Etat.

On va donc assister à la naissance d'une relation croisée : entre une ville qui connaît une croissance inédite et une université d'Etat elle-même en plein essor. Jusqu'aux années 1880, toutefois, cette problématique n'est

« catholique » loi NOTHOMB de 1842 : seules deux heures de religion par semaine sont données dans les écoles communales. Une ligne de fracture interviendra toutefois entre libéraux radicaux et doctrinaires, ces derniers se déclarant à plusieurs reprises adversaires de la laïcisation complète de l'école primaire. Dès les années 1880, la Ville va lancer dans la construction d'écoles primaires en les implantant par priorité dans les faubourgs où se construisent des cités ouvrières, là où il n'y a pas encore d'écoles catholiques.

⁹ Voir FRANKIGNOULLE Pierre, *Images de la société. Etude comparative de trois quotidiens liégeois 1830-1839*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de LIÈGE, Année académique 1982-1983. Voir aussi MABILLE Xavier, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, CRISP, Bruxelles, 1997.

¹⁰ Pour ces questions, voir GREYSSON Emile, *L'enseignement public en Belgique. Aperçu historique et exposé de la législation. Enseignement supérieur*, Bruxelles, Charles Rodez, Libraire-éditeur, s.d.

¹¹ Voir BERTA J. et VANDEVELD E., *Code des lois politiques et administratives*, Bruylant, Bruxelles, s.d.

pas très présente dans les débats au Conseil communal de la Ville de LIÈGE, autorité de tutelle pour les affaires immobilières. Il faut attendre les projets de redéploiement urbain des années 1875-1880 (que nous développerons largement dans la seconde section de ce chapitre) pour capter des éléments de compréhension de cette relation.

La charge budgétaire imposée par la loi de 1849 est d'ailleurs perçue par les municipalistes comme un poids assez lourd et la présence dans la ville d'une Université n'est pas nécessairement regardée comme un avantage. Certaines prises de position indiquent que la commune se délesterait volontiers de cette obligation, faisant valoir que l'université est un équipement d'intérêt national et qu'elle doit donc être financé par l'Etat. Cette perception va se renforcer avec le coût croissant des équipements scientifiques. Nous verrons plus loin que les progrès des sciences expérimentales, vers les années 1870, vont impliquer des programmes constructifs importants.

1) L'installation de l'Université

L'Université s'installe à la place de l'ancien Collège des Jésuites wallons, dans des locaux qui, pendant la période française ont abrité le Lycée puis l'Académie ¹². Le site est celui de l'ancienne île HOCHET ¹³.

En plus de l'église baroque ¹⁴, le site est alors constitué d'une aile centrale (qui existe toujours), édifiée en 1717 par le maître-maçon PAQUAY-BARBIÈRE ¹⁵ et de deux ailes décalées par rapport à cette aile centrale ; l'une, côté Nord, date de la première moitié du XIII^e siècle (c'est celle de l'actuelle bibliothèque) et l'autre, côté Sud, a été édifiée à l'époque du Prince-Evêque VELBRUCK (1772-1784). Par commodité, nous l'appellerons désormais « l'aile VELBRUCK ».

Dès 1819, le long de la Meuse, au Sud du bâtiment principal, est tracé le Jardin botanique, baptisé le « *Parc de Flore* ». La Salle académique est édifiée entre 1821 et 1824 ¹⁶ par l'architecte attaché à la ville Jean-Noël

¹² Sur l'Université Impériale, voir VAN KALKEN Frans, HARSIN Paul, HUYSENS A., VAN DER ESSEN Léon, *Histoire des universités belges*, 1954. Voir aussi MARCEL Etienne., *op.cit.*

¹³ « L'isle » HOCHET, aussi appelée île des Jésuites, voir GOBERT Théodore, *LIÈGE à travers les ages . Les Rues de LIÈGE*, Editions Culture et Civilisation, Bruxelles, 1976. Nouvelle édition illustrée du texte original de 1924-1929.

¹⁴ Construite entre 1669 et 1700.

¹⁵ PAQUAY-BARBIÈRE, (LIÈGE, 1689-1749) Maître-maçon dont la vie est peu connue. Il serait l'auteur de l'Hôtel de Ville de TONGRES, de la Collégiale de FOSSES, et d'une Eglise à SERAING.

¹⁶ Elle est inaugurée le 11 octobre 1824.

CHEVRON¹⁷ à l'emplacement de l'église des Jésuites qui est démolie en mars 1821 et dont certaines parties sont réutilisées : les huit colonnes qui forment le portique de la salle, ainsi que le mur du côté Sud. Parallélépipède aveugle appareillé en gros blocs de calcaire, la Salle académique va devenir, avec l'aile de 1717, le noyau, le point d'appui autour duquel vont s'organiser les extensions futures jusqu'au début des années 1890, lorsqu'elle sera masquée et en partie absorbée par un nouveau corps de bâtiments (l'actuel bâtiment central). Pendant près de 60 ans, elle remplira la fonction d'être le bâtiment emblématique de l'institution, ce dont atteste l'iconographie¹⁸. Alors qu'elle relève du style néo-classique très en vogue depuis le dernier quart du XVIII^e siècle¹⁹, son esthétique n'est pas pour autant appréciée de tous : « *C'est convenable, mais ordinaire* » écrira Alphonse LE ROY en 1881²⁰. Sept ans plus tôt, en 1874, une Commission des locaux, interne à l'institution, n'a pas hésité à la qualifier de « *triste monument* », mettant en cause sa mauvaise ventilation, (« *un véritable étouffoir* »), et son caractère peu fonctionnel, et va même préconiser sa démolition : « *Personne ne croyons-nous ne songera à prendre la défense de cet édifice dont le seul mérite est l'inscription qu'il porte* »²¹. La fin de cette longue histoire de

¹⁷ CHEVRON Jean-Noël, (LIÈGE, 1790-1867). A effectué ses études d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de PARIS. Il a succédé au poste d'architecte municipal à VIVROUX en décembre 1817, et a été destitué le 28 novembre 1825. Il est remplacé à ce poste, en 1826, par Henri-Victor BEAULIEU.

On ne possède pas beaucoup de renseignements sur l'œuvre de CHEVRON. Il aurait participé à la restauration du Palais des Princes-Evêques et serait l'auteur des plans du Casino de SPA.

En matière urbanistique, il dresse en 1822, les plans des rues de la Régence, de la Cathédrale et de l'Université. Voir *Plan d'une partie de la ville de LIÈGE indiquant les projets de rues à ouvrir. Fait et dressé par l'architecte de la ville et de l'université de LIÈGE en 1822.*

¹⁸ Voir notamment : la vue de 1827 par CHEVRON (Atlas de GOETGEBUER), celle de 1845 par BINDELS, et les photographies de KIRSCH (vers 1880, voir figure n° 6).

¹⁹ La Salle Académique participe du mouvement néo-classique dont les exemples les plus marquants sont : le Théâtre de NAMUR, Le GRAND HORNU (BOUSSU), le Vaux-Hall à SPA, l'Hôtel de ville de VERVIERS.

La Salle Académique est classée comme monument depuis le 24/01/1983.

²⁰ LE ROY Alphonse, *L'Université in LIÈGE, Histoire-Arts-Lettres-Sciences-Industrie-Travaux publics*, LIÈGE, imp. & lith. de J. DAXHELET, 1881, pp 351-403.

²¹ *Sous-commission des locaux universitaires*. Séance du 18 avril 1874, pp 39-40.

L'inscription en question est du professeur François -Pierre GALL « *Universis Disciplinis* ».

Il est assez piquant de voir que cette salle est aujourd'hui consacrée comme monument classé et considérée comme « *le plus prestigieux* » des bâtiments universitaires liégeois et « *un des plus remarquables exemples d'architecture néo-classique du pays* » Voir ALEXANDRE Serge, *La Salle Académique de l'Université et les bâtiments environnants*, in *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie*,

désamour interviendra en 1892 lorsque la salle disparaîtra derrière le bâtiment central ²².

Devant la Salle académique est installée la statue de GRETRY de juillet 1842 à avril 1866, avant d'être transposée sur son site actuel, devant le Théâtre. À son emplacement sera alors implantée la statue du géologue André DUMONT ²³ qui sera avancée de quelques mètres en 1892.

D'emblée, on peut constater que cette implantation d'origine, l'Université tournant le dos au fleuve, limite physiquement une possible extension au Nord-Est, précisément du côté de la Meuse et que la première extension en dehors de ce site d'origine sera dictée par des travaux en relation avec le fleuve.

Le désenclavement du site sera l'objet d'un projet réalisé par CHEVRON en 1822 : d'une part au Nord, par la création des rues de la Régence et de l'Université, et à l'Ouest, par un projet de rue parallèle à la rue SOEURS-DE-HASQUE, ce projet étant en relation avec les travaux d'assèchement et de comblement du réseau hydrographique.

2) Le Jardin botanique : la première extension en dehors du site d'origine

L'année 1841 marque la première extension universitaire en dehors du cœur historique de LIÈGE. En 1835, le Jardin botanique du site central est amputé de la moitié de sa superficie par l'emprise d'un quai de halage réalisé pour améliorer le cours de la Meuse. Un site de quatre hectares est acquis en mai 1838 ²⁴ au BAS-LAVEU, dans un quartier promis à un grand développement. Lors de l'achat du terrain, il est

DGATLP, Division du patrimoine, NAMUR, 1999, pp.273-277. Elle sera aussi rénovée en 1837-1840 et en 1860-1864.

²² La salle académique aurait été influencée par le modèle de l'amphithéâtre de l'École d'Anatomie de PARIS, édifié entre 1769 et 1776 par Jacques GONDOIN.

²³ DUMONT André, (LIÈGE, 1809 - 1857), géologue, auteur de la *Carte géologique de la Belgique exécutée par ordre du Gouvernement sous les auspices de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts*, BRUXELLES, Etablissement géographique de VAN DER MAELEN, 1853. La statue est réalisée par le sculpteur SIMONIS.

A noter donc que DUMONT est la première personnalité universitaire liégeoise à marquer l'espace urbain : par une statue, une rue, puis, au XX^e siècle, une résidence.

²⁴ Les plans du Jardin botanique sont transmis au Collège échevinal le 11/03/1839, soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur, adoptés par le Conseil Communal le 23 juin 1839 et approuvés par la Députation permanente le 4/02/1840. Le coût d'acquisition du terrain du Jardin botanique est de plus ou moins 134.000 francs (+/- 3 francs le M²) auquel on rajoute le coût de la construction des serres (112.500 francs) et des étangs (3.000 francs). Un franc de 1835 correspond à 204 francs de 2001.

entendu que le public sera admis au jardin et que la Ville pourra en disposer de plein droit comme étant une propriété communale. Cette double destination, Jardin botanique universitaire et jardin d'agrément, explique sa superficie relativement importante. Cet élément pèsera par la suite .

En 1837, ce caractère d'agrément est perçu comme important par le professeur de Botanique, Charles MORREN en particulier dans une ville comme LIÈGE, qui « *plus que toute autre, doit mettre son amour propre à posséder un Jardin Botanique à la hauteur des connaissances actuelles. Elle doit vouloir, pour la science, un lieu de repos, isolé, tranquille, silencieux, où la solitude engage à la méditation ; pour elle, pour sa population, un jardin d'agrément, salubre, grandiose, où l'œil et l'esprit sont enchantés des merveilles de la nature* »²⁵.

On envisage déjà, à ce moment, de transférer d'autres bâtiments sur le site. Les serres sont construites à partir de 1841, perpendiculairement à la ruelle du PETIT-JONCKEU, rebaptisée rue LOUVREX en 1848. Elles sont l'œuvre de l'architecte de la ville Julien-Etienne RÉMONT²⁶, qui a remplacé BEAULIEU à ce poste. Il s'assure la collaboration du professeur Charles MORREN, ce dernier ayant visité d'autres Jardins botaniques à l'étranger²⁷. Ces serres sont l'objet d'une admiration très répandue²⁸.

Les rues riveraines du Jardin, en forme de pentagone, vont devenir, selon l'expression de Théodore GOBERT, le « *rendez-vous du high-life liégeois* »²⁹. Ces rues sont représentatives d'un « urbanisme bourgeois »

²⁵ Extrait d'un rapport de 1837, (non retrouvé), mais cité par son fils, MORREN Edouard, *Le Jardin Botanique de l'Université de LIÈGE. Réponse au rapport de M. l'Administrateur-inspecteur au Conseil communal de LIÈGE*, LIÈGE, Léon de THIER, 1881. Si nous ne résistons pas à l'envie de reproduire des éléments importants de ce texte de 1837, c'est à dessein : nous pensons aux termes qui seront employés dans les années 1950-1960 pour justifier le choix du SART TILMAN pour l'Université. Voir *supra*. Charles MORREN avait aussi collaboré à la confection du plan du Jardin botanique. et il les avait communiqués à l'Académie royale des Sciences de Belgique.

MORREN Charles (GAND, 1807-LIÈGE, 1858) professeur de botanique, père de Edouard MORREN qui le remplacera dans ses fonctions de directeur du Jardin en 1858.

²⁶ REMONT Julien-Etienne, (LIÈGE, 1800-1883), architecte diplômé de l'école de dessin de LIÈGE (ancienne Académie des Beaux-Arts). A réalisé notamment : les travaux d'assainissement de la ville après 1849, les agrandissements du Théâtre Royal de Liège, le casino du BEAU MUR, haut-lieu de la bourgeoisie liégeoise au XIX^e siècle, aujourd'hui démoli.

²⁷ LONDRES, EDIMBOUG, DUBLIN.

²⁸ Ces serres auraient été citées avec éloge par les architectes français DURAND et DALY

²⁹ GOBERT Théodore, *op cit*, tome VII, notice LOUVREX.

La rectification (en l'occurrence le redressement) de la rue LOUVREX est sanctionnée par un arrêté royal de juin 1839 et effectuée en plusieurs séquences : 1845, 1846 et 1848.

et sont encore, aujourd'hui, relativement préservées dans leur caractère d'ensemble³⁰.

Il faut noter que les immeubles particuliers d'habitation vont progressivement saturer le site environnant et renchérir considérablement le prix des terrains : en 1869, LE ROY³¹ parlera d'un décuplement des valeurs en trente ans. Et lorsque arriveront les projets d'occupation du Jardin pour de nouveaux immeubles universitaires, vers 1875-1880, les acteurs publics arriveront trop tard par rapport à l'urbanisation résidentielle pour être en mesure de maîtriser l'occupation des rues environnantes.

Un plan de 1861 fait nettement apparaître que les opportunités d'extension sont déjà limitées sinon interdites sur trois des cinq rues qui bordent le site (LOUVREX, ANGES, NYSTEN) et préservées sur deux îlots contigus, au Nord-Ouest, sur une superficie légèrement supérieure à l'emprise du Jardin botanique (quatre hectares). Mais ce plan montre aussi qu'une extension vers le Sud-Ouest serait impossible, non seulement en raison de la présence de la rue NYSTEN, mais plus encore, à l'arrière de celle-ci, à cause de la tranchée du chemin de fer. Vers le Nord-Ouest, il n'y a pas encore de constructions dans la rue FUSCH, mais l'autre bordure de l'îlot, du côté de la rue SAINT-GILLES est occupée par une quinzaine d'immeubles et par l'Hospice de BEAUREGARD.

3) L'évolution du site central

Quant au site central, il évolue au gré des besoins jusque vers les années 1870-1880, par extension, rénovation et densification, sans que

La rue NYSTEN, ancienne rue TROKAY, fera l'objet d'un arrêté royal de rectification en 1841, de plans d'alignement en 1857 et 1858.

La rue COURTOIS est créée vers 1850 et baptisée en 1863. La création de la rue FUSCH, qui lie les rues BASSENGE et LOUVREX, date de 1860 et elle est baptisée en 1863.

La rue des ANGES est antérieure, elle date du début des années 1840 et prend l'emplacement d'un ancien couvent.

³⁰ A l'exception de la rue LOUVREX où des immeubles en hauteur ont remplacé des demeures bourgeoises. Les autres rues sont restées globalement homogènes, sauf deux buildings dans la rue Courtois, (n°18 et 20), rue où l'on trouve par ailleurs un très bel immeuble « néo-renaissance italienne », au n°40.

La remarque sur la préservation « relative » de ce quartier est importante car certains quartiers de LIÈGE, construits à partir du troisième tiers du siècle selon les principes de cet urbanisme bourgeois seront parmi les victimes des décisions d'aménagement des années 1960, voir *supra*.

³¹ LE ROY Alphonse, (LIÈGE, 1822-1896), Professeur de Logique, de Métaphysique, d'Esthétique et d'Archéologie.

l'augmentation des étudiants, encore modérée, ne pose de gros problèmes ³².

En 1836, les locaux sont réaménagés. L'architecte RÉMOND reconstruit l'aile VELBRUCK et y ajoute une aile parallèle abritant l'Ecole des Arts, Manufactures et Mines (du côté de la MEUSE) ³³. Vers l'actuelle place COCKERILL ³⁴, des installations pour la Faculté de Médecine sont construites et complétées : amphithéâtre, salle de dissection, collections, préparations anatomiques ainsi qu'un bâtiment pour le Conservatoire ³⁵.

Par ces constructions, l'architecte RÉMOND aboutit à une configuration présentant l'aspect de deux carrés contigus (bâtis sur trois côtés) dont le premier entoure la Salle académique. Au fond de ce carré et à l'extrémité de l'aile gauche, au rez-de-chaussée, est donc installée la Faculté de Médecine. A l'étage de ce bâtiment du fond, se trouve la bibliothèque, dont on peut-on lire dans une description de 1841 qu'elle est « *une des plus belles d'Europe* » et dont « *le point de vue sur la rivière est propre à reposer les yeux et l'esprit après une étude sérieuse* »³⁶.

³² Cependant, pendant cette période, l'Université, par la voie de l'Administrateur-Inspecteur, D. ARNOULD, réclame assez souvent auprès de l'autorité communale l'exécution de travaux. Voir *Lettres* du 22 février 1848, du 28 mai 1850 et celle du 28 mars 1850.

³³ Plan arrêté le 2 avril 1836, sanctionné par l'arrêté du 31 octobre 1836. Trois travées de ce bâtiment de 1836 sont encore visibles de nos jours, dans la « première cour » côté Meuse, vers l'entrée de la Bibliothèque des Sciences historiques.

Le coût global de ces travaux sur le site central est de 371.000 francs, soit 75.684.000 des francs 2001.

³⁴ Sur une esplanade obtenue par les travaux de comblement des canaux et bras d'eau en rapport avec la création des rues de la REGENCE et de UNIVERSITÉ dans les années 1825-1830.

³⁵ Qui y restera jusqu'en 1886, année de son déménagement vers sa localisation actuelle, au Boulevard PIERCOT. Le Recteur LACORDAIRE proposait déjà dès les années 1860 le transfert du Conservatoire sur un autre site.

³⁶ LESBROUSSART Philippe, *Notice sur l'Université de LIÈGE*, in *Journal de LIÈGE*, 1841, p.3

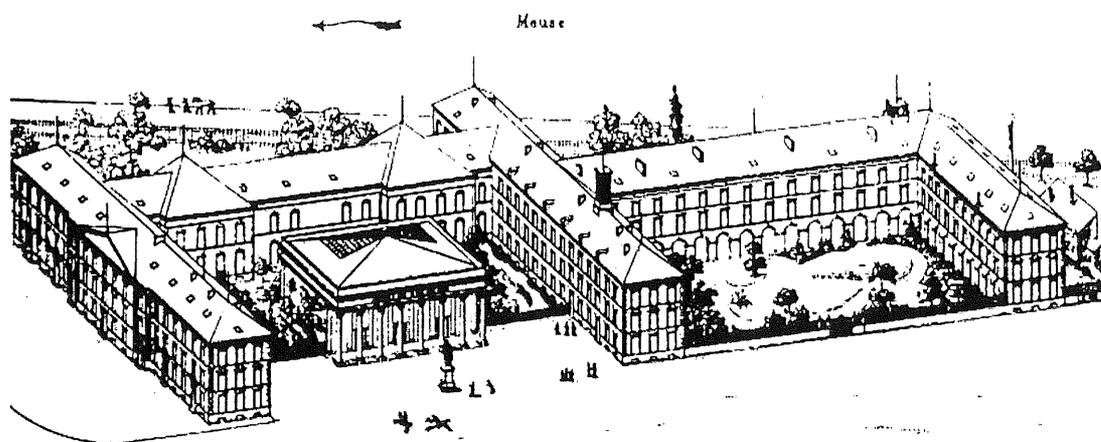


Figure 5 : Vue axonométrique de l'Université en 1869, par J.P. SCHMIT

L'aile centrale de 1717, l'ancienne partie du Collège des Jésuites ³⁷, est occupée par les auditoires des Facultés de Philosophie, de Droit et des Sciences et par les bureaux de l'administration. Cette aile est prolongée vers la MEUSE pour y installer les laboratoires de métallurgie, de chimie industrielle et de manipulations chimiques. Dans le bâtiment du second carré, du côté du fleuve (dans l'aile VELBRUCK remaniée par RÉMOND) se trouvent les collections de physique, de zoologie, d'anatomie, de physiologie végétale, de minéralogie, de géologie et de métallurgie. Au sommet de cette aile, on construit, en 1838, un observatoire d'astronomie et de météorologie ³⁸. Et le troisième côté de ce second

³⁷ C'est dans cette aile que se trouve la Salle de l'Horloge, classée comme monument.

La réutilisation de cette aile semble poser des problèmes d'adaptation fonctionnelle au nouveau programme, comme le montre cet extrait d'une Lettre du 28 mai 1850 de l'Administrateur-Inspecteur au Recteur : « On ne doit pas perdre de vue que les anciens bâtiments de notre université ayant été construits pour un couvent ne contiennent que des petites pièces qu'on ne peut faire communiquer entre elles sans danger pour les voûtes la plupart lézardées ».

C'est sans doute ce qui explique que ce sont, entre autres, les bureaux de l'administration qui s'y soient installés.

L'actuelle salle Marie DELCOURT (dite aussi des Manuscrits) est installée, elle, dans les locaux plus vastes de l'ancien réfectoire du couvent, alors que la Salle des catalogues et du « prêt interbibliothèques » est installée dans l'ancienne salle du Chapitre.

A noter aussi que les jonctions horizontales, les emboîtements d'immeubles de dates différentes posent des problèmes pour le repérage et l'orientation dans l'intérieur du bâtiment. Ainsi le niveau +4 de la Place COCKERILL (1959) correspond au niveau +2 du bâtiment central (1892). Il en est de même avec l'aile la plus ancienne.

³⁸ Il a été réédifié au-dessus de l'aile centrale entre 1840 et 1869.

carré, réalisé en 1840, aile parallèle à la plus ancienne abrite donc l'Ecole des Arts, Manufactures et Mines ³⁹.

Après cette phase de réaménagement des années 1836-1840 et jusqu'à la fin des années 1880, différentes modifications sont apportées dans l'affectation des locaux. En 1860-1862, une nouvelle construction à fronton triangulaire vient faire la jonction entre le bâtiment du Conservatoire et celui occupé par la bibliothèque et la médecine dans lequel s'installent en 1864 les cabinets de zoologie et d'anatomie comparée ⁴⁰. À l'aube de la seconde expansion, vers 1880, l'intérieur du site est loin d'être entièrement densifié et c'est pour cette raison, qu'au moment où seront débattus des projets d'extension de l'Université au Jardin botanique, un « contre-projet » visera à sa densification.

Depuis les travaux de 1836, il y a une volonté de discipliner le plan d'ensemble, de le « symétriser », de « faire disparaître, autant que possible, l'irrégularité et le décousu de l'ancien édifice »⁴¹.

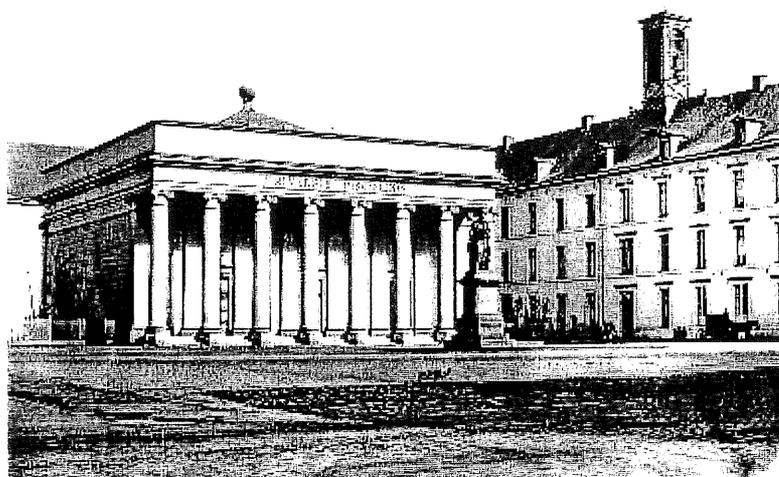


Figure 6 : La Salle Académique, vers 1880

³⁹ Le Règlement de septembre 1816 (article 15) créait à LIÈGE un cours de métallurgie. Un arrêté royal de mai 1825 prescrivait l'enseignement de la chimie et de la mécanique appliquée aux arts et introduisait un cours d'exploitation des mines. On notera également que l'année de fondation de l'Université (1817) est aussi celle où COCKERILL crée le premier ensemble sidérurgique intégré en Europe Continentale, à SERAING.

⁴⁰ Les travaux des années 1860-1862 représentent un réel effort budgétaire de la part de la Ville de LIÈGE : entre 1849 et 1870, le total des dépenses pour l'entretien, l'amélioration des locaux, le matériel, les acquisitions est de 344.000 francs, dont, pour les seules trois années 1860, 1861, 1862 un montant de 159.000 frs. Voir *Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat. Rapport triennal présenté aux chambres législatives, le 1 décembre 1875 par M. Delcour, Ministre de l'Intérieur. Années 1871, 1872, 1873*, Bruxelles, Fçois Gobbaerts, impr. du Roi, 1876, p. (XXIII).

⁴¹ LESBROUSSART Philippe, *op. cit.*, p 5.

Il faut noter aussi que si la Salle académique remplit la fonction de symboliser l'institution, c'est l'aile de l'ancien collège, aujourd'hui fondue et presque banalisée dans les constructions postérieures, qui a servi de référent architectural, de modèle stylistique aux extensions ultérieures : en termes de volumétrie, de rythme des ouvertures, de matériaux utilisés (briques et pierre calcaire), de lignes de toitures. Les ailes réalisées par RÉMOND en 1836, et celles qui seront réalisées plus tard (notamment le Conservatoire) le seront dans une volonté d'intégration aux bâtiments du XVIII^e siècle. Alors que la façade arrière est, par le choix des matériaux, mieux intégrée, la façade avant du bâtiment central de 1892 démontre une volonté plus nette de rupture stylistique : par l'adoption d'une démarche monumentale plus affirmée et parce que son volume, plus élevé, masque les groupes de constructions à l'arrière.

Quant au site environnant, il faut souligner qu'ici comme autour du Jardin botanique, l'urbanisation « générale » limite une possible extension de l'Université au-delà de son noyau initial, et que l'action immobilière en faveur de l'Université arrive avec un décalage, un retard, par rapport à l'urbanisation des immeubles de rapport et de commerce. L'îlot constitué par les rues de la REGENCE, de l'ETUVE et de la place du CONSERVATOIRE, (actuelle place COCKERILL) est occupé en grande partie par les ateliers de construction de mécaniques de John COCKERILL jusqu'à son décès en 1840⁴².

⁴² Arrivé de VERVIERS en 1807 avec ses fils, le père, William COCKERILL, avait d'abord établi ses ateliers à proximité du pont des ARCHES.

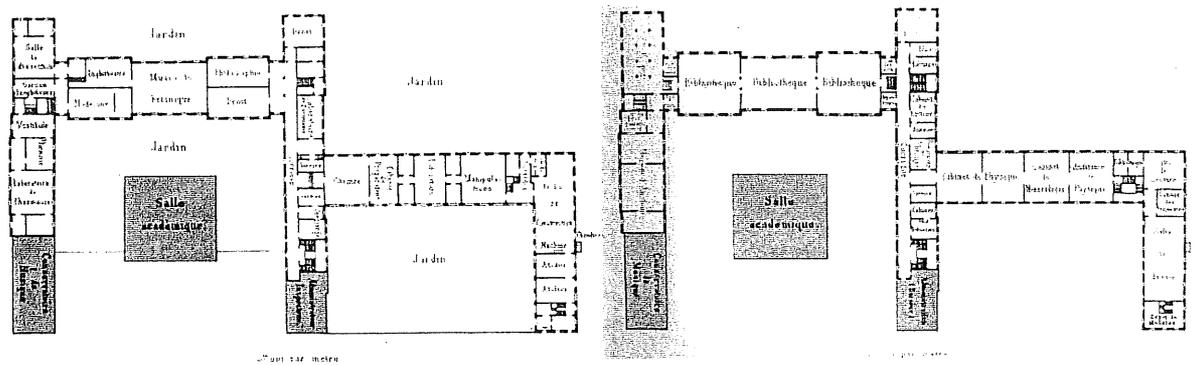


Figure 7 : Plan de l'Université sur deux niveaux en 1869

À partir de ce moment, la partie de ces ateliers donnant sur la place est occupée par le Gouvernement provincial. En 1853, la Ville de LIÈGE achète le site de 2.875 m² à l'entreprise COCKERILL et y installe des services communaux (entrepôts publics, douanes, octrois, puis recette communale)⁴³.

En janvier 1880, après la clôture d'un débat sur l'usage que pourrait en faire la municipalité (spéculer ou construire un ensemble d'écoles communales, voir *supra*), les autorités communales choisissent de mettre en adjudication les travaux de démolition des bâtiments du côté de la rue de la REGENCE, et de les remplacer par les immeubles de commerce et de rapport.

En janvier 1885, un arrêté royal autorise l'aliénation du reste de ce secteur et la vente de parcelles est un succès : sont alors construits les immeubles de rapport actuels du front de la place COCKERILL, immeubles construits entre 1888 et 1896⁴⁴.

⁴³ Pour un montant de 250.000 francs (pour 87 francs au mètre carré, à comparer aux 134.000 francs pour l'achat Jardin botanique, trois francs au mètre carré).

⁴⁴ La construction du n° 12, immeuble d'angle (ETUVE-COCKERILL) est autorisée en 1891 (architecte BERNIMOLIN), les n° 8 et n°6 en 1891 (le n° 6 : architecte F. HENS), le n°4 en 1896 et le n°2 en 1888 (architecte BERNIMOLIN). *Archives de la Ville de LIÈGE, Autorisations de bâtir*, dossiers n° a7832, a8040, a 11890, b5655.

Il est important de noter que les dates de construction de ces immeubles sont donc postérieures aux années 1879-1881, pendant lesquelles on va débattre des projets d'agrandissement de l'Université.

L'autre îlot, ETUVE-UNIVERSITÉ, est aussi bâti dans ces années : il sera reconstruit après 1918.

Mais une autre perspective aurait pu se concrétiser avec le remodelage global du quartier au Nord-Est de la place du Conservatoire (actuelle place COCKERILL) : l'ancien quartier du CHAFFOUR, dépeint par les contemporains dans les couleurs les plus sombres⁴⁵. Celui-ci fait l'objet d'une opération d'assainissement radicale. Cette rénovation est impulsée par la prolongation de la rue CATHÉDRALE (1854) et fortement stimulée par l'épidémie de choléra de 1866. Elle s'inscrit aussi dans le remodelage global du secteur compris entre le site de l'Université et le pont des ARCHES, qui trouvera sa conclusion, en 1879 avec la création de la rue LÉOPOLD, en prolongement du nouveau pont des ARCHES (1858-1860) et avec la construction de la Grand-Poste néo-gothique de 1901. On peut penser ici aussi qu'une prise en compte des besoins d'expansion de l'Université aurait pu conduire les autorités communales à réserver une part des surfaces assainies à cet objectif.

⁴⁵ Permanence des usages et représentations d'un quartier, nonobstant son assainissement : encore aujourd'hui, ce quartier est « mal famé » : prostitution et toxicomanie.

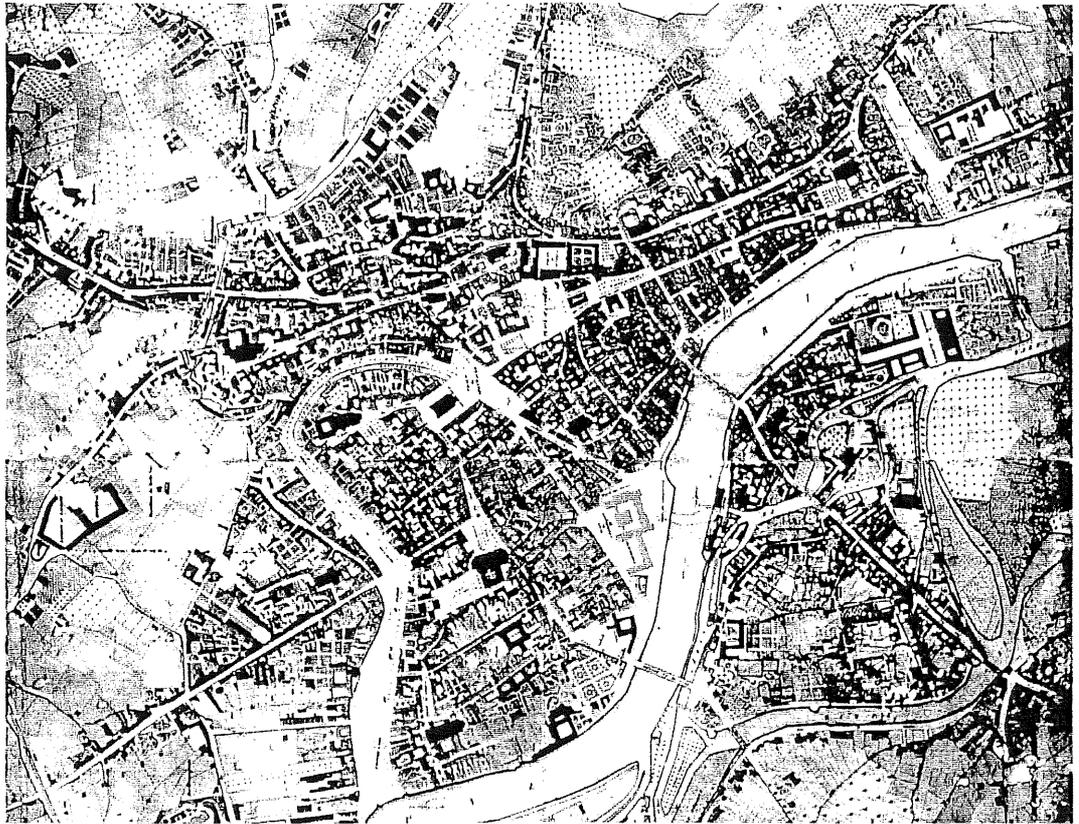


Figure 8 : Extrait du Plan parcellaire de la Ville de Liège, 1843, avant les interventions haussmanniennes. En teinte grisâtre, le site de l'Université

Deuxième partie : vers la « dissémination par groupes » : 1870-1892

Introduction

La première tentative d'envergure visant à regrouper des bâtiments universitaires liégeois en dehors du site primitif (et de s'émanciper ainsi de ce « carcan spatial ») intervient, vers 1870-1890, dans un contexte urbain caractérisé, par la croissance soutenue de la ville et le remodelage significatif de la structure urbaine héritée de l'ère pré-industrielle.

Il est important de nous y arrêter longuement car, pour la première fois, la « *question des installations universitaires* », (programme assez conséquent à l'échelle de la ville des années 1875-1880), entre de plain-pied dans le concert urbain. Surgissant ainsi dans la sphère publique, c'est la première fois que ce sujet provoque des polémiques et controverses d'une telle ampleur, alors que jusque-là, il occupait une place très discrète dans les débats, notamment au Conseil communal. Le contenu des discussions et des débats est aussi très révélateur de la représentation de la ville au XIX^e siècle : une absence de vues d'ensemble sur les problèmes traités, une vision utilitaire bien qu'étant assortie de justifications esthétiques et monumentales (tous les acteurs veulent des immeubles ayant un « cachet de grandeur ») ; et, en conséquence, une difficulté presque conceptuelle à appréhender en termes de globalité urbaine ce sous-problème urbain que sont les Instituts universitaires, équipements scolaires d'un genre particulier. Quels rôles entend-t-on leur faire jouer, en termes de localisation, de structuration des quartiers d'accueil, « d'effets entraînants » ou de rapports avec l'espace public ?

Les modes d'expression utilisés par les protagonistes nous renseignent aussi sur la forme des débats publics au siècle dernier, dont nous avons hérité en partie. On assiste à une production abondante de brochures, mémoires, adresses, pétitions, projets officiels et contre-projets d'architectes, où les lumières des experts sont sollicitées. Et où trouver les experts, si ce n'est à l'Université ?

Les argumentations se déclinent souvent sur un mode hautement technique, (sinon aride), et cette manière de procéder semble faire écran à des enjeux sociétaux et urbains supérieurs.

Toute cette littérature est marquée d'une emphase oratoire semblant très prisée des hommes publics du XIX^e siècle, où, sous une forme très policée, pointe souvent une sorte de « courtoisie féroce ». Les brochures et les mémoires sont particulièrement virulents, ainsi que la presse. Cette dernière joue un rôle de premier plan dans la constitution du débat public : elle agit comme relais des opinions et comme levier des

groupes de pression à l'intention des décideurs locaux qui sont très proches de leurs électeurs, socialement et spatialement. Certaines prises de position semblent d'ailleurs n'être pas toujours guidées par des motifs objectifs ou désintéressés, mais aussi par des affinités personnelles ⁴⁶. En régime électoral censitaire (et capacitaire), la presse connaît une diffusion restreinte, mais ciblée : elle s'adresse aux élites instruites dont beaucoup de représentants ont élu domicile, précisément dans ce quartier du Jardin botanique, au centre des projets de redéploiement de l'Université. Les notables se sentent directement impliqués dans l'affaire. La presse se permet aussi une plus grande liberté de ton, n'étant pas tenue au même devoir de réserve que d'autres acteurs. Elle se positionne souvent comme porte-voix d'opinions tranchées, militant à visage découvert pour l'un ou l'autre projet.

L'épisode que nous allons décrire montre aussi que le personnel universitaire ne forme pas, loin s'en faut, un corps uni qui parlerait d'une seule voix, mais qu'il est avant tout animé par des personnalités, des professeurs, qui gèrent un département et qui prennent position dans les débats en fonction des intérêts de leur service ou de leur Faculté. Il y a ici aussi des questions qui relèvent des compétences respectives des Facultés et du Conseil académique ⁴⁷.

Cette phase de l'expansion immobilière de l'Université de LIÈGE montre aussi des thèmes qui révèlent son positionnement dans la société de son temps, et plus particulièrement, elle éclaire sur les relations de celle-ci avec la Ville de LIÈGE : comment dialoguent ces deux corps multiformes traversés de revendications contradictoires, l'une et l'autre soumises aux défis de la démocratisation, encore modérée ou timide, mais réelle ?

En dépit de l'absence d'envergure des prises de position qui auraient pu traduire une vision globale de la ville, nous avons fait l'hypothèse que des thèmes qui apparaissent alors dans les débats soit explicitement, soit plus couramment « entre les lignes », peuvent nous éclairer sur la place que cette société bourgeoise et censitaire, portée par la prospérité industrielle et imbue d'esprit scientifique, attribue à l'enseignement

⁴⁶ Voir COLLIGNON Alain, *op.cit.*, pp. 758 et 759.

Par exemple, TRASENSTER, Recteur au moment où les débats sur la localisation font rage, est aussi directeur du *Journal de LIÈGE* qui milite pour la localisation (site des Incurables) précisément défendue par l'Université...

Par ailleurs, le journal *La Meuse* défend, de son côté le site de l'actuel Quai MARCELLIS, son directeur, DE THIER, étant très lié à MARCELLIS lui-même, détenteur desdits terrains...

⁴⁷ Selon la loi sur l'enseignement supérieur du 15 juillet 1849 (Chapitre IV, article 16), « les autorités académiques sont : le recteur de l'université, le secrétaire, les doyens des facultés, le conseil académique et le collège des assesseurs », les attributions étant déterminées par arrêté royal.

Voir BERTA J. ET VANDEVELD E., *op.cit.*, pp. 391-suiv.

universitaire et comment elle l'inscrit dans la dynamique de la croissance urbaine. Place au sens propre, car il s'agit de localisation, mais aussi au sens figuré, symbolique.

Dans un premier temps, nous dresserons le déroulement chronologique des travaux de commissions, des prises de position, des projets et contre-projets, des débats communaux, des séances du Conseil académique, des lois, des décisions et des réactions à ces dernières, et ceci dans la période s'étendant du début de la décennie 1870 à mars 1881.

C'est à cette date, en mars 1881, que se clôture le « grand débat » sur la localisation des Instituts par des décisions qui, après moult atermoiements et hésitations, ouvrent la voie à une configuration spatiale bien particulière, celle de la « dissémination par groupes » ou par îlots (Zoologie, Anatomie Physiologie ; services hospitaliers), dans laquelle deux Facultés en pleine expansion, Sciences et Médecine, vont se trouver à « leur aise pour trente ans »⁴⁸, dans des bâtiments fonctionnellement adaptés.

L'Université s'assure ainsi une forte visibilité dans le tissu urbain du centre de LIÈGE. Elle se concrétise par la présence de « monuments », témoignages marquants de l'histoire architecturale et urbaine de LIÈGE et de celle de l'institution universitaire. C'est l'époque où ces immeubles, à l'instar d'autres programmes d'équipements collectifs (hôpitaux, prisons, casernes, lycées, administrations, postes) concrétisent, et incarnent presque, le poids de plus en plus important des secteurs publics dans la vie sociale.

Enfin, nous dégagerons les quelques thèmes forts de cette double décennie (1870-1892) afin de comprendre quel éclairage ils apportent en regard des enjeux urbains. Et nous poserons l'hypothèse qu'une série de leçons auront été assimilées par les acteurs et qu'elles peuvent expliquer le « *modus operandi* » des opérations ultérieures.

⁴⁸ HARSIN Paul, *Liber Memorialis de l'Université de LIÈGE de 1867 à 1935*, Liège, Rectorat de l'Université, 1936.

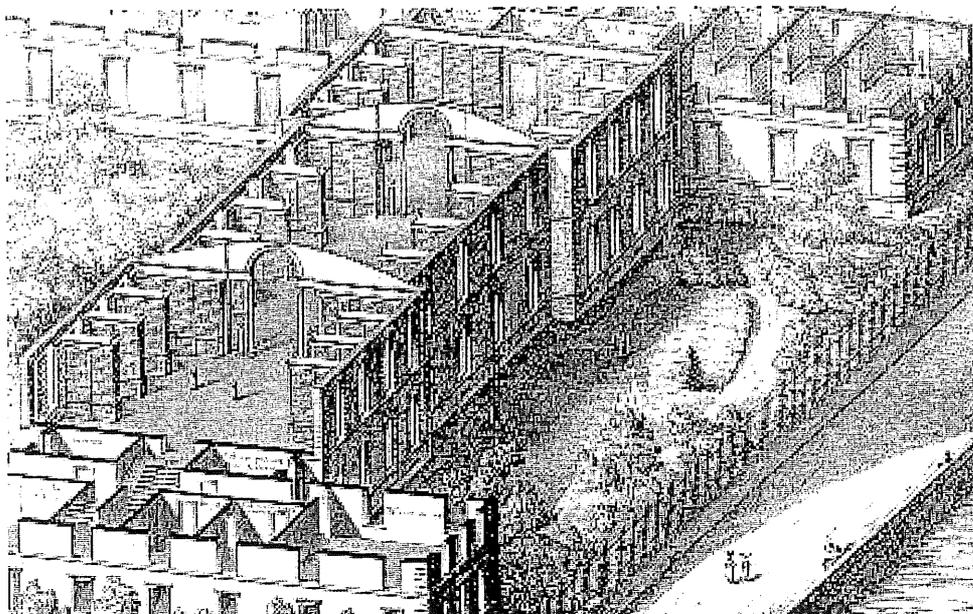


Figure 9 : Vue de l'Université vers 1869

1) Les travaux des commissions universitaires : 1870-1874.

À en croire Paul HARSIN, la décennie 1860-1870 semble avoir été assez médiocre dans l'enseignement universitaire ⁴⁹. Vers 1870, un renouveau est perceptible ⁵⁰ : à l'instar de ce qui se pratique dans les universités allemandes, les méthodes d'enseignement changent et les exercices pratiques sont de plus en plus perçus comme nécessaires en Médecine et en Sciences naturelles.

Parallèlement, la situation des locaux universitaires, en termes de contenance et d'adaptation fonctionnelle, est de plus en plus ressentie comme un obstacle au bon accomplissement des missions d'enseignement et de recherche.

⁴⁹ HARSIN P, *Liber Mémoires*, op. cit., p. 38 : « Parvenus aux environs de l'année 1870, nous sommes tentés de croire qu'au point de vue de l'esprit scientifique, la situation était bien peu encourageante. (...) . La prospérité considérable dont a joui le pays de 1859 à 1875 environ est sans doute une des causes du défaut de désintéressement dans les études. Chacun voulait jouir au plus vite du diplôme conquis et le développement industriel intense attirait nos ingénieurs, comme l'augmentation de la richesse générale assurait un avenir immédiat à l'avocat et au médecin ».

⁵⁰ En Europe et aux Etats-Unis, à partir de 1870 et jusqu'en 1914, le nombre d'étudiants dans les Universités augmente : en Allemagne, on passe de 25.300 étudiants à 68.000 ; en France de 9.600 à 29.400 ; aux Etats-Unis, de 30.000 à 200.000, en Russie, de 7.280 à 25.000. La nouvelle conception qui émerge en Belgique est induite par la combinaison du positivisme français et de l'expérimentalisme allemand.

Avant 1870 déjà, à plusieurs reprises, les autorités académiques ont cherché à attirer l'attention sur ces problèmes ⁵¹. En 1860, le Recteur Jean-Théodore LACORDAIRE ⁵² s'est publiquement alarmé de cette situation et a agité la menace d'être contraint de refuser des étudiants, faute de place : « *Il y a péril en la demeure (...). La construction de nouveaux locaux est d'une nécessité absolue* »⁵³.

Le Conseil académique lance une campagne en 1870. À l'intérieur de l'institution, les prises de position attestent que la situation est devenue intolérable, entre autres parce que surgissent fréquemment des conflits d'occupation des auditoires. C'est la Faculté des Sciences qui en 1870 paraît s'être attelée, la première ⁵⁴, à fournir des éléments précis pour résoudre le problème.

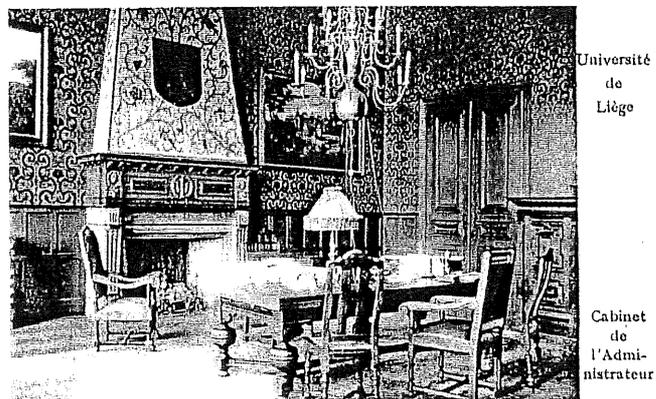


Figure 10

1.1) La Commission des Sciences de 1870

La Faculté des Sciences institue, donc en juin 1870 ⁵⁵, une *Commission des locaux* dont le rapporteur est le géomètre J. P. SCHMIT ⁵⁶.

⁵¹ En 1851 déjà, le Recteur Adolphe BORGNET s'est plaint de l'exiguïté des auditoires.

⁵² LACORDAIRE Jean-Théodore, (RECEY-SUR-OURCE, 1801-LIÈGE, 1870) professeur de Zoologie (en 1835), Recteur de l'Université de LIÈGE de 1857 à 1861. Est le frère du célèbre Henri LACORDAIRE.

⁵³ *Liber Memorialis*, op. cit, p. 34.

⁵⁴ Le mot « paraît » s'impose car, parallèlement, la Faculté de Médecine a aussi créé une Commission des locaux si l'on en croit le rapport de la *Commission des Sciences* dont il va être question, mais nous n'avons retrouvé aucune trace des travaux de cette Commission de Médecine.

⁵⁵ Faculté des Sciences, *Commission des locaux, Rapport sur l'insuffisance des locaux actuels affectés à l'enseignement des sciences à l'Université de Liège, sur les conditions auxquelles ces locaux devraient satisfaire et enfin sur le choix d'un emplacement convenable pour un nouveau (sic) édifice universitaire*, 18 juin 1870.

La commission doit répondre à la question suivante : les bâtiments actuels de l'Université peuvent-ils être développés de manière à satisfaire aux besoins de l'enseignement ? Et si la réponse à cette première question est négative, quel serait l'emplacement le plus favorable à LIÈGE pour un nouvel édifice ?

Un état des lieux accablant est dressé au regard de ce qui se passe en Allemagne ⁵⁷ : « *Laboratoires sans espace et sans ventilation, sans caves, et empestant les auditoires voisins, auditoires répartis jusque dans les combles, atelier placé sous les salles de leçons, collections inaccessibles (...)* ; en un mot le résultat d'une appropriation malheureuse d'anciens bâtiments à des besoins qui s'y trouvent à l'étroit »⁵⁸.

Le rapport énumère ensuite, service par service, les besoins en surfaces et équipements ⁵⁹ et les compare à la situation existante. Il apparaît que c'est la chimie qui a le plus de besoins en surfaces (elle dispose de 795 m² là où il en faudrait 2.628) ainsi que la Minéralogie (499 m² disponibles contre 1.385 souhaitables). Les onze services ⁶⁰ sont déficitaires, sauf la Mécanique (842 m²), où il faudrait cependant procéder à une autre répartition des locaux et à ce propos, les rapporteurs invitent à prendre l'exemple des écoles de ZURICH, CARLSRUHE, STUTTGART et MUNICH. Globalement, la Faculté des Sciences réclame 4.000 m² supplémentaires, dont 2.000 à placer au rez-de-chaussée pour des raisons fonctionnelles.

La Commission considère, en réponse à la première question, qu'il n'est pas possible de trouver une emprise d'une telle superficie sur le site de l'Université, d'autant que les besoins d'autres Facultés devront aussi être

⁵⁶ SCHMIT Jean-Pierre, (LUXEMBOURG, 1817-SAINT-GILLES-LEZ-BRUXELLES, 1903), chargé de cours d'Architecture civile (1840), Professeur à l'Ecole des Mines (1875). Est aussi l'auteur de la vue axonométrique de l'Université en 1869 qui se trouve dans le *Liber Memorialis* de LE ROY (Figure n° 5).

⁵⁷ Le début du rapport cite les exemples de la Bavière, de la Prusse, et s'exclame « *Quel retour dans les bâtiments de l'Université de LIÈGE !* ».

⁵⁸ *Ibidem*, p.2.

⁵⁹ Les équipements sont repris sous la rubrique « *Convenances générales* ». Les commissaires listent les demandes pour les auditoires, laboratoires, ateliers, dégagements et services. Elles ont trait à l'isolation, à la ventilation, au chauffage à la création d'une aula pour les étudiants, de loges pour les domestiques etc., *ibidem*, pp.2-3.

⁶⁰ Chimie ; Physique ; Minéralogie, Géologie, Paléontologie; Métallurgie, Botanique ; Mécanique ; Architecture industrielle et Géométrie descriptive ; Géodésie et Astronomie ; Exploitation des mines ; Exploitation des Chemins de fer ; Zoologie. L'enseignement de cette dernière « *exige au minimum un développement de surfaces représenté par la place occupée aux étages par le Conservatoire* ».

rencontrés ⁶¹. Elle propose que les bâtiments universitaires soient affectés à l'enseignement communal dont l'Académie des Beaux-Arts ⁶² et elle préconise donc un nouvel emplacement pour l'Université : « *Nous n'hésitons pas à déclarer qu'il est autant dans l'intérêt de l'enseignement universitaire que dans celui de la commune de déplacer l'Université* ».

La Commission se préoccupe aussi du coût de l'opération : estimant que la Ville, en récupérant les bâtiments du site universitaire pour ses propres écoles n'aura pas à acheter de nouveaux terrains et à faire bâtir, elle chiffre le « *débours réel* » de l'opération à 621.000 francs sur la base d'une estimation à 300 francs le m² : « *Il en résultera que la ville de LIÈGE aura acquis, pour quelques centaines de mille francs, un palais universitaire, destiné à relever une institution qui rapporte chaque année à la ville plus du double de la somme une fois dépensée pour la construction* ».

La Commission porte son choix sur deux localisations : l'Île de Commerce et le Jardin botanique pensant que, une fois les données budgétaires admises par tous, « *nous pourrions choisir librement* », tout en reconnaissant cependant plus loin que, en dernier ressort, c'est l'administration communale qui choisira l'emplacement.

Les rapporteurs énumèrent les avantages respectifs de ces deux localisations qu'ils considèrent toutes deux très bien situées du point de vue de la centralité. Le Jardin Botanique présente une situation plus salubre, il y fait plus calme car il y a moins de circulation et il est déjà partiellement équipé de clôtures et de plantations ⁶³. Le résultat qui serait atteint, mélange de bâtiments, de serres et d'éléments végétaux, serait « *à la fois grandiose et pittoresque* » et donnerait au Jardin « *une vie qui lui manque aujourd'hui* ».

Éludant la destination de « jardin d'agrément », la commission estime qu'il n'y a là-bas aucun problème de place disponible, car les 7.000 m² nécessaires aux constructions laisseraient encore 38.000 m² pour le Jardin : « *c'est le double de l'espace strictement nécessaire pour le Jardin botanique* ».

Au contraire, le site de l'Île de Commerce permettrait de construire sur des terrains totalement vierges et de tirer profit de la plus-value qui ne

⁶¹ Le rapport prévoit déjà, avec 22 ans d'avance, la création du bâtiment central et le déplacement de la statue d'André DUMONT, *ibidem*, p.10.

⁶² L'Académie des Beaux-Arts s'installera, en 1888-89 à son emplacement actuel dans la rue des ANGLAIS. Elle se trouvait auparavant dans l'ancien hospice SAINT-ABRAHAM, en FERONSTREE.

⁶³ En 1848, des grilles ont été placées du côté de la rue LOUVREX. Elles seront enlevées dans les années 1960.

manquerait pas d'atteindre les parcelles attenantes, mais des problèmes de stabilité du sol pourraient contraindre à une solution technique plus délicate à mettre en œuvre : des fondations sur pilotis.

Le rapport insiste sur le fait que ces deux possibilités de localisation impliquent deux partis urbanistiques distincts : d'une part, le fractionnement des bâtiments pour le Jardin botanique et d'autre part pour l'île de Commerce, le parti franchement monumental d'un bâtiment d'un seul tenant : « *Le Palais universitaire formerait avec un péristyle placé sur les pans coupés, au débouché de la rue des GUILLEMINS une magnifique entrée de la ville* ».

Dans les conclusions générales du rapport, on voit qu'un débat a eu lieu entre les membres de la Commission. Alors qu'un de ceux-ci estime utile que soient regroupés au Jardin botanique les Sciences naturelles et la Pharmacie, les autres membres, protestent à l'avance contre tout éparpillement des locaux dans différents quartiers.

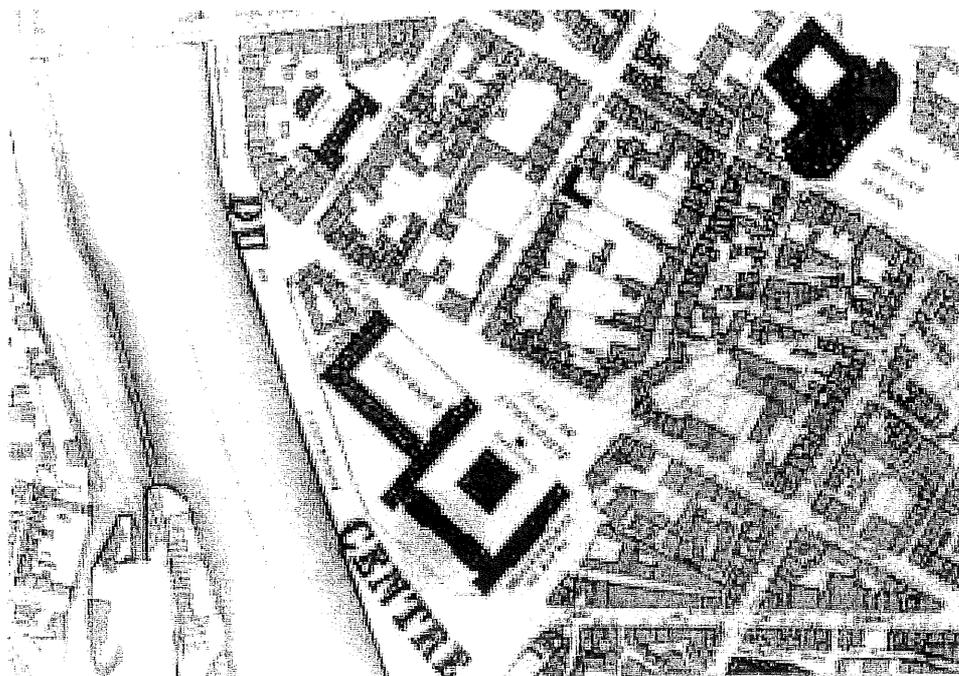


Figure 11 : Situation en 1861

1.2) Vers une « grande Commission »

Presque deux ans plus tard, en mars 1872, la Faculté des Sciences réclame qu'une commission mixte des locaux soit instituée, qui réunirait les quatre Facultés. Elle émet même le vœu que cette « *grave question* » soit débattue « *sous les auspices du corps professoral tout entier* »⁶⁴, c'est-à-dire, pratiquement, que la Commission à instituer le soit au sein du Conseil académique, afin que les travaux ainsi réalisés deviennent « *l'expression officielle des vœux du corps enseignant* ».

La Faculté des Sciences estime que les travaux antérieurs des Commissions antérieures n'ont pu dégager de solutions globales et que l'on n'y est pas parvenu à synthétiser les divers besoins dans un « *système complet, équilibré* », faute de « *liens* » et de « *pondération réciproque* »⁶⁵.

Considérant que la « *question des locaux est, pour l'Université de LIÈGE, une question de vie ou de mort* », cette proposition semble vouloir mettre l'institution universitaire devant ses responsabilités, car si celle-ci ne parvient pas à écrire elle-même le scénario qui lui conviendrait le mieux, qui sera en mesure de la faire à sa place ?

La Commission formule aussi l'hypothèse qu'à ce moment, (nous sommes en 1872), les professeurs sont en majorité convaincus de la nécessité de reconstruire une nouvelle université. Il conviendrait alors d'en administrer collectivement la preuve, de « *formuler un vœu nettement motivé* ». Elle prédit en même temps que si cette hypothèse se vérifie, la tâche sera autrement ardue, les difficultés plus grandes et qu'il faudra alors dépasser le stade du programme de constructions et prendre en compte des paramètres financiers et administratifs ; et que dans ce scénario, « *les amis, l'activité et l'influence du corps académique seront précieux* ».

Dans l'esprit des auteurs⁶⁶ de ce rapport, la marche à suivre et la répartition des rôles sont tracées en pointillé de la façon suivante : aux commissions facultaires revient le travail de défrichage (évaluation de la situation, récolte, formulation et synthèse des besoins) et à l'autorité

⁶⁴ Faculté des Sciences, Séance du 8 mars 1872, *Proposition de soumettre la question des locaux universitaires au Conseil académique*, p. 2.

⁶⁵ « *C'est afin de parvenir à cette pondération, afin de calmer dans une sage mesure les prétentions imprudentes des uns, les craintes trop répandues chez d'autres de ne pas aboutir, que je propose d'ouvrir la discussion sous le patronage du Conseil académique* », *ibidem* p.4.

⁶⁶ Le texte est signé Louis PERARD, (LIÈGE, 1825-1896), nommé professeur extraordinaire (1868), comme titulaire de la chaire de Physique générale et de Physique industrielle.

supérieure, le Conseil académique, incombe le travail d'influence, de « lobbying ».

Pourtant, le Recteur Charles LOOMANS ⁶⁷ ne semble pas disposé à faire jouer un rôle trop en vue au Conseil académique dans cette question. Il propose au contraire, en réponse à cette invitation de la Faculté des Sciences, que les Facultés réunies en Commission fassent un travail en profondeur et « *aboutissent, si possible à un avant-projet* » à la suite de quoi le Conseil académique « *appuierait de son autorité un projet définitif* » ⁶⁸. Il propose en fait une « double instruction » : l'une approfondie, menée par la Commission mixte, l'autre que l'on pourrait qualifier d'appui, menée par le Conseil académique.

La Faculté des Sciences se range à cet avis et désigne trois de ses membres pour siéger dans une commission mixte ⁶⁹. Celle-ci ne sera opérationnelle qu'à partir de février 1873. Entre-temps, cette Faculté organise quelques réunions internes, entre mai et décembre 1872, où la question principale qui préoccupe les participants est celle de la réutilisation pour l'enseignement des locaux occupés par le logement de l'Administrateur-Inspecteur et libérés par le décès de celui-ci ⁷⁰. Sur cette seule question, des divergences apparaissent déjà dans une Commission qui n'est pourtant composée que de quelques membres de la même faculté ⁷¹.

La *Commission des locaux universitaires* est donc mise sur les rails en février 1873. Sa première réunion se tient dans le cabinet du Recteur LOOMANS où son mandat est précisé : « *étudier la question des locaux universitaires, et présenter un plan des améliorations rendues indispensables par l'état actuel des sciences naturelles et médicales* »⁷². Elle rassemble paritairement des membres des deux Facultés

⁶⁷ LOOMANS Charles, (LANAEKEN, 1816-LIÈGE, 1898), nommé en 1848 professeur extraordinaire et chargé de cours d'Anthropologie et de Philosophie Morale (1848). Professeur ordinaire en 1857. Il est Recteur de 1871 à 1873 et il remplit, à titre intérimaire les fonctions d'Administrateur-Inspecteur en 1872.

⁶⁸ *Dépêche* du Recteur LOOMANS au Doyen de la Faculté des Sciences, du 10 mai 1872.

⁶⁹ Séance de la Faculté des Sciences du 21 mai 1872. Les trois membres désignés sont DE KONINCK, DEWALQUE et MORREN.

⁷⁰ POLAIN Mathieu, (LIÈGE, 1808-1872), Historien, archiviste de la Province, membre de l'Académie royale de Belgique (1849), Administrateur-Inspecteur de l'Université jusqu'en 1872. Le logement de l'Administrateur-Inspecteur se trouvait dans l'aile de 1717.

⁷¹ MORREN s'oppose aux vues de DEWALQUE qui soumet et insiste à plusieurs reprises sur la proposition ; voir Séances de la Faculté des Sciences des 4 juin 1872, 25 juin 1872, 30 octobre 1872, et 21 décembre 1872.

⁷² *Commission des locaux*, Séance du 7 mars 1873.

scientifiques. Il y a cinq ⁷³ membres de la Faculté de Médecine : l'illustre physiologue Théodore SCHWANN ⁷⁴ , Président de la Commission, le chirurgien Joseph BORLEE ⁷⁵, le pathologiste et clinicien Constant Van LAIR ⁷⁶, le pharmacien Jean-Charles VAN AUBEL ⁷⁷ et l'obstétricien Adolphe WASSEIGE ⁷⁸. La Faculté des Sciences est également représentée par cinq membres : le minéralogiste et géologue Gustave DEWALQUE ⁷⁹, le chimiste Laurent-Guillaume de KONINCK ⁸⁰, le botaniste Edouard MORREN ⁸¹, le géomètre Jean-Pierre SCHMIT et l'ingénieur Louis PERARD, ce dernier étant le secrétaire de la Commission.

Ce sont les deux Facultés les plus consommatrices d'espace et cette tendance va s'accroître, en raison précisément de l'évolution des méthodes d'enseignement et de recherche. Elles sont aussi les deux Facultés dont le poids en nombre d'étudiants est le plus important dans l'Université ⁸². C'est sans doute ce qui explique ces prépondérances.

Les commissaires émettent cependant très tôt le vœu de ne pas se limiter aux seuls besoins des Facultés qu'ils représentent et de tenir compte des desiderata et besoins des Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit ainsi que des services généraux (bibliothèques, administration) ⁸³.

⁷³ On est donc passé de trois à cinq membres par Faculté.

⁷⁴ SCHWANN Théodore, (NEUSS-DUSSEDORF, 1810-COLOGNE, 1882), Professeur de Physiologie humaine (1858).

⁷⁵ Joseph BORLEE (Huy, 1817-N., 1907) , Professeur ordinaire de Médecine(1862).

⁷⁶ Constant VAN LAIR (CRÉTEIL, 1839-LIÈGE 1914), Professeur ordinaire en Médecine (1872).

⁷⁷ Jean-Charles VAN AUBEL (MEERSEN, 1832-LIÈGE, 1904), chargé de cours de pharmacie théorique et pratique (1867), Directeur du laboratoire de Pharmacie (1868). Professeur extraordinaire en pharmacologie et pharmacie (1871).

⁷⁸ Adolphe WASSEIGE, (LIÈGE, 1827-LIÈGE 1899). Professeur ordinaire (1871), Recteur de l'Université entre 1885 et 1888.

⁷⁹ Gustave DEWALQUE (STAVELOT, 1828-N., 1905), successeur d'André DUMONT, nommé Professeur ordinaire en 1865 (Géologie).

⁸⁰ Laurent-Guillaume DE KONINCK, (LOUVAIN, 1809-N., 1887), Professeur de Chimie générale, inorganique et organique (1837).

⁸¹ Edouard MORREN, (GAND, 1833 - LIÈGE, 1886) , Professeur de Botanique (1865). Fils de Charles MORREN, fondateur de Jardin Botanique.

⁸² Pour l'année académique 1873-1874, le nombre d'étudiants inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine et dans les Ecoles spéciales est de 515 étudiants sur un total de 762 étudiants.

⁸³ Voir *Lettre* du président de la Commission TH. SCHWANN au Recteur du 26 mars 1873.

Après de nombreuses réunions qui se tiennent pendant une quinzaine de mois, la commission adopte, en avril 1874, un rapport ⁸⁴ important en volume, et qui est très éclairant sur la façon de traiter les problèmes, ainsi que sur la vision qu'ont ces scientifiques du devenir de l'institution universitaire. Dans la forme, il est d'une remarquable tenue, et adopte une argumentation prudente.

Ce rapport aborde aussi une série de thèmes et de questions qui resurgiront dans les années suivantes, et ce surtout à partir de 1879, quand, dans cette partie qui se joue à plusieurs partenaires, la main de celui qui distribue les cartes aura changé et qu'elle sera logiquement passée au contributeur financier le plus important : l'Etat, c'est-à-dire le Ministère de l'Instruction.

Parmi ces thèmes, il y a l'audace de proposer et de mettre à l'étude le projet d'une nouvelle Université à reconstruire en un autre lieu, hypothèse retenue antérieurement par la Commission des Sciences. Alors qu'elle envisage encore, en mars 1874, l'hypothèse d'une « université complètement nouvelle sur un autre terrain appartenant à la ville » ⁸⁵, un mois plus tard, (rapport final d'avril 1874), la Commission écarte cette « mesure radicale » pourtant qualifiée comme étant « la plus digne ». Cette reconstruction, argumente le rapport, rencontrerait une résistance (qui n'est pas désignée) et ferait perdre beaucoup de temps (choix d'un emplacement, études nouvelles à réaliser, « discussions financières » et exécution). Dans cette hypothèse, la Commission s'interroge : « Combien d'années resterons-nous stationnaires, tandis que tout marche autour de nous ? Il est urgent de nous mettre en route si nous ne voulons pas être délaissés et périr ».

Ce thème de la reconstruction revient donc dans le débat. Mais dans le cas présent, par comparaison avec la Commission des Sciences de 1872, cette piste de travail est amorcée par une Commission qui est plus solennelle, qui témoigne d'une activité plus conséquente et qui surtout,

⁸⁴ Rapport du 18 avril 1874. Nous nous sommes basé sur le rapport manuscrit d'une sous-commission des locaux issue de la Commission principale ; cette sous-commission a lu son rapport et déposé son avant-projet en séance générale de la Commission mixte le 17 mars 1874. Le procès-verbal de la séance du 18 avril (dont nous n'avons retrouvé que l'annexe imprimée) explique comment les conclusions de cette sous-commission sont devenues celles de la Commission générale : par un vote. Lorsque nous ferons allusion aux travaux de cette Commission, nous utilisons donc en réalité le texte de la sous-commission. Il est souvent fait mention, dans ce rapport, à des dossiers annexes et de plans, que nous n'avons malheureusement pas retrouvés. Pourtant, le 18 avril 1874, la Commission générale a décidé que les plans seront autographiés et coloriés et qu'ils seront tirés à 100 exemplaires, et distribués aux autorités et au corps professoral.

Pareillement, en raison des lacunes dans les archives, nous ne sommes pas en mesure de dire le nombre exact de réunions tenues par les Commission et Sous-Commission(s).

⁸⁵ Lettre de Th. SCHWANN au Recteur du 19 mars 1874.

dispose d'une plus grande représentativité : ce qui devrait l'autoriser à s'exprimer au nom de l'institution tout entière. En dépit de ces éléments qui lui confèrent une forte légitimité, la Commission referme très vite l'hypothèse de la reconstruction *ex-nihilo*, qu'elle n'a fait qu'entrouvrir, alors que la Commission des Sciences était allée beaucoup plus loin en 1872 dans la formulation concrète, prévoyant même des scénarios de localisation. En adoptant cette ligne de conduite, la Commission se prive des moyens de développer plus avant cette hypothèse. On peut penser que cette timidité a pesé, et a contribué à ancrer dans le corps académique tout entier l'intention d'en rester à ce stade dans la réflexion. Il s'agit d'un antécédent qui aura son poids quand le dossier sera réexaminé plus tard, à partir de 1879, à la faveur de disponibilités financières plus avantageuses. Que cette proposition n'ait pu franchir l'étape première (celle de la Commission), a évidemment diminué ses chances d'être prise en considération en amont du processus consultatif et décisionnel, auprès du Conseil académique, des autorités communales et du Ministère.

Il y a ici comme une occasion manquée : celle de démontrer la nécessité d'une reconstruction complète, en mettant au point un arsenal d'arguments persuasifs, et en faisant en sorte de mobiliser l'ensemble de l'institution universitaire sur ce projet. Pourtant, la solution d'un autre emplacement « *pour y créer de toutes pièces une Université nouvelle toute entière* » est considérée étant l'idéal, « *comme la voie la plus digne du but* ».

Après la remise du rapport au Conseil académique, ce dernier décide de transmettre au Collège des Bourgmestre et Echevins l'inventaire des besoins tel qu'il vient d'être dressé par la Commission (18 juin 1874) . Toutefois, le Conseil s'écarte radicalement de la conclusion de cette dernière au sujet de la reconstruction : constatant que les nécessités du temps ne pourront être rencontrées, et que celles du futur le seront encore moins, le Conseil académique se prononce pour la création d'une université nouvelle ! Et fait suivre cette délibération par l'envoi d'un mémoire au Collège des Bourgmestre et Echevins. Il doit sans doute y avoir là une manœuvre tactique visant à forcer la main de l'autorité communale et à dramatiser la situation ⁸⁶.

La Commission a réalisé un important travail de défrichage. Elle a mis au point une méthodologie de l'inventaire des besoins, qu'elle s'est appliquée à synthétiser en les intégrant dans un ensemble cohérent, en veillant notamment à prévoir des auditoriums communs, mais aussi des installations spécifiques quand la spécialité l'exige. Elle a d'abord cherché

⁸⁶ Comme semblera le sous-entendre la *Lettre* du 23 mars 1878 du Recteur à l'Administrateur- Inspecteur.

(en dépit des difficultés à se les procurer) à s'appuyer sur le maximum d'informations existantes, plans, mémoires, projets antérieurs ⁸⁷. Les rapporteurs sont bien conscients des contradictions inhérentes à la pédagogie des progrès scientifiques : ils affirment qu'il faut « *sortir de l'ornière qui a été tracée pour ainsi dire depuis avant l'invention de l'imprimerie : à quoi cela sert-il aujourd'hui de se borner à réciter ce qui se trouve dans des milliers de volumes ?* ».



Figure 12 : Bibliothèque de l'Université s.d. (vers 1875)

Ils sont aussi attentifs, y étant confrontés au quotidien, à l'évolution des méthodes de recherche et d'enseignement. Ils rappellent qu'en 1817, « *un auditoire, une salle de dissection suffisaient pour tous les cours* », car presque tous les enseignements étaient théoriques. Maintenant que la plupart des cours sont devenus « *démonstratifs* », l'enseignement d'une seule branche, la physiologie, par exemple, demande en 1874 au moins autant d'espace que celui dévolu jusqu'ici à la totalité de la Faculté de Médecine. La première partie du rapport est un catalogue des

⁸⁷ Notamment un *Rapport au gouvernement* (ayant disparu) réalisé par DE KONINCK sur les laboratoires de Chimie d'Allemagne et de Russie, rapport accompagné de nombreuses planches. Le président de la Commission a aussi demandé à l'Administrateur de faire réaliser des plans. Ceux-ci ont été réalisés aussi parce que l'Université de LIÈGE devait envoyer des plans de ses installations à l'Exposition de VIENNE de 1873.

En revanche, la Commission a réutilisé tel quel le rapport de juin 1870 de la Commission des Sciences.

revendications et souhaits émis par les différents services : les services généraux, dont la bibliothèque qui demande « *une appropriation plus convenable* ». Les professeurs et Facultés, consultés par courrier, formulent des demandes nombreuses et diverses : des auditoires, des cabinets pour les collections, des salles de préparation, des laboratoires, des cabinets pour les assistants ⁸⁸, des salles de machines, des magasins, des vestiaires et logements de domestiques.

Les demandes qui viennent des Facultés de Médecine et de Sciences traduisent, bien entendu, les évolutions des méthodes d'enseignement et de recherche : auditoires spécialisés, salles de vivisection, cuisine anatomique, chambre obscure, atelier d'essai de matériaux (Architecture industrielle), salle de dessins (Géométrie descriptive, Architecture industrielle), salles pour loger les modèles (Exploitation des chemins de fer), etc. L'astronome DE CUYPER ⁸⁹, par exemple, signale qu'il « *est impossible d'annexer aux bâtiments universitaires des salles d'observation suffisamment stables et jouissant d'un horizon assez étendu* » et conseille la construction d'un « *pavillon isolé* ». Quand on lit ce catalogue des « besoins », première partie du rapport de la Commission, on pourrait réellement croire qu'il s'agit du programme pour la construction d'une toute nouvelle université, qui devrait être bâtie en phase avec les impératifs de la prospérité industrielle et de l'essor des sciences expérimentales de ces années 1875.

Mais ayant au contraire abandonné cette piste, la Commission cherche à tirer le meilleur parti possible des installations existantes. Tout d'abord en préconisant une occupation par l'Université des bâtiments occupés par le Conservatoire, « *branche qui nous est absolument étrangère* » ; ensuite en faisant exécuter les plans d'installations de 1839 pour la Botanique, en dépit de la distance qu'auront à parcourir les étudiants entre le site central et le Jardin botanique, « *inconvenient que l'on pourra sans doute écarter par une combinaison convenable des heures des cours* ». La Commission repousse cependant l'idée de densifier l'espace universitaire central : « *Ce serait perpétuer l'état de malaise et de suffocation qui enraie l'enseignement scientifique (...) qui crée dans*

⁸⁸ L'institution des assistants au sens actuel est postérieure à la date des travaux de la Commission : elle sera réglée par l'arrêté royal du 21 janvier 1882. Cette fonction est une suite directe de l'introduction, à partir de 1876, d'exercices et d'épreuves pratiques dans les Facultés de Sciences et de Médecine. Sans doute faut-il ici entendre les assistants dans le sens non-scientifique du terme.

⁸⁹ DE CUYPER Antoine-Charles, (BRUXELLES, 1811-N., 1892), Professeur extraordinaire en 1846 (astronomie). Recteur de 1867 à 1870.

l'Université, entre les diverses Facultés et au sein même des Facultés entre les professeurs des concurrences nuisibles ».

On peut avancer qu'il y a là aussi une part de considération tactique : si l'institution elle-même, par la voix de la Commission, réclame la densification du site, pourra-t-elle s'y opposer par après, si d'aventure c'est le schéma qui est retenu par les décideurs ?

La Commission se préoccupe aussi de raccourcir les parcours pour les étudiants, (hormis pour les étudiants en Botanique), et de regrouper les installations des disciplines « *qui ont une certaine affinité* », ceci afin « *qu'il soit utile* » aux professeurs de divers cours « *de se rencontrer et de conférer entre eux sur des objets communs de leurs leçons* ».

La Commission propose donc le schéma suivant : par la libération des locaux jusque-là affectés au Conservatoire, à la Botanique (qui irait donc vers le Jardin botanique) et aux Ecoles techniques spéciales ⁹⁰, on disposerait de plus de place pour répartir les services généraux et tous les « *services spéciaux* ».

La Bibliothèque doit rester centrale, car « *il faut qu'elle soit visible et accessible* » et que, par une inscription en façade, « *elle porte extérieurement son caractère de domaine public* ». Il faut aussi que la sécurité contre les risques d'incendie y soit garantie. C'est pourquoi les commissaires préconisent de construire une nouvelle bibliothèque, sous la forme d'un pavillon isolé à trois niveaux, dans le jardin qui fait face à la rue des CARMES ⁹¹.

Rappelons aussi la charge très rude contre la Salle académique : ce « *triste monument* », « *véritable étouffoir* », que les commissaires proposent de supprimer et de remplacer par un bâtiment isolé lui aussi. Situé dans le « *premier carré* », il serait le pendant de la nouvelle bibliothèque, et contiendrait une nouvelle salle académique d'environ 1000 places, ainsi qu'une salle des professeurs.

A côté des nouvelles constructions ⁹², la Commission élabore un programme de ré-affectation et de rénovation des parties plus anciennes, dont l'aile de la bibliothèque qui donne lieu à des « *plaintes fondées à cause du mauvais éclairage et de la hauteur des plafonds ; une leçon d'une heure et quart est presque impossible dans ces locaux* ». En

⁹⁰ Pour les écoles spéciales, la Commission préconise la localisation sur l'île de Commerce, pour laquelle, en 1874, les projets n'ont pas encore été arrêtés.

⁹¹ Un pavillon de 936 M² au sol, composé de la salle de lecture au rez-de-chaussée, « *bien éclairée et loin du bruit* », quatre fois plus spacieuse que l'actuelle salle, et des magasins à livres aux étages.

⁹² La Commission propose de commencer par démolir la Salle Académique et d'en utiliser les matériaux pour construire la Bibliothèque.

conséquence, les commissaires préconisent l'arasement de cette aile ⁹³. Quant à la distribution des services dans cette nouvelle configuration spatiale, la Commission préfère ne pas trop s'y aventurer. Elle estime aussi la durée des travaux à moins de trois ans au terme desquels la ville serait dotée d'une Université « *digne de ce nom* ». Et elle évalue le coût total de l'opération à deux millions de francs.

En conclusion, les commissaires estiment que leur travail dédouanera l'Université de l'accusation de ne pas être capable de déterminer et d'énoncer ce qu'elle souhaite pour elle-même ⁹⁴.

Parmi les sujets qui vont revenir plus tard dans le débat public, la Commission pressent que le choix d'installer l'anatomie au Jardin botanique va rencontrer des oppositions de la part des habitants du quartier, cinq ans avant la constitution du *Comité du Jardin Botanique* : « *Le transport des cadavres à une si grande distance de l'hôpital et au sein de ce quartier pourrait avoir aussi des inconvénients* » ⁹⁵.

Le géomètre Jean-Pierre SCHMIT, membre de la Commission qui a siégé, quatre ans plus tôt dans la Commission des Sciences, propose un autre projet en séance du 18 avril 1874. Bien que son projet ait été rejeté à la séance de clôture du 8 mai 1874, SCHMIT le défendra à nouveau le 25 mai, cette fois-ci devant le Conseil académique.

Ce projet, qui émane d'une personne pouvant se prévaloir d'une compétence architecturale ⁹⁶, tente de valoriser les parties non construites du site et prévoit moins de démolitions que celui de la Commission. Il est véritablement torpillé par DE KONINCK PERARD et DEWALQUE, notamment, parce que prévoyant des constructions sur les terrains non bâtis, le schéma proposé interdit toute extension ultérieure ; et que, dans tous les cas, il offre 2.500 mètres carrés de plancher de moins que l'autre projet. J. P. SCHMIT oppose alors aux autres commissaires l'argument financier, son projet étant moins coûteux. Les membres qui s'y opposent répondent à cela que « *la question de dépense doit être secondaire* » et que « *si la Ville n'est pas disposée à faire toute la dépense nécessaire aux améliorations sollicitées par l'Université, celle-ci sera bien forcée de subir les réductions ; mais elle les subira et ne se donnera pas le tort très dangereux de les*

⁹³ Et la construction de deux ailes parallèles à la Meuse.

⁹⁴ « *Il ne sera plus possible de lui adresser le reproche de n'agiter que des formes vagues, de ne présenter que des projets indécis, en un mot de ne pas savoir dire elle-même ce qu'il lui faut* ». (p. 46).

⁹⁵ A cette époque, l'hôpital se trouve à l'emplacement actuel du Théâtre de la Place, en OUTREMEUSE.

⁹⁶ Jean-Pierre SCHMIT donne le cours d'Architecture civile, et il doit bien connaître la disposition des bâtiments car il a réalisé la vue axonométrique contenue dans le *Liber Memorialis* de 1869 (voir figure 5).

proposer ». À l'unanimité moins une voix, le projet de SCHMIT est déclaré insuffisant et il est écarté ⁹⁷.

Cette commission a donc travaillé sans tenir compte du paramètre « population étudiante » qui sera sensiblement modifié, deux ans plus tard, par la loi de mai 1876 ⁹⁸. Pareillement, nous l'avons dit, le paramètre budgétaire lui échappe totalement : dans l'année 1873-74 où cette commission siège, aucun élément ne lui permet de deviner que, cinq ans plus tard (à la faveur d'un changement de majorité au Gouvernement), des moyens budgétaires substantiels vont être apportés par l'Etat et d'inclure cette donnée dans ses travaux. Les commissaires continuent donc à raisonner dans le contexte des contraintes contenues dans la loi de 1849, à supposer qu'ils aient eu l'intention d'intégrer cette préoccupation budgétaire, ce qui n'est pas évident : on l'a vu lors du projet de Jean-Pierre SCHMIT. Cet élément est sans doute déterminant pour expliquer l'abandon rapide de la piste d'une « nouvelle université » : elle semble logiquement trop coûteuse.

En plus de sa valeur méthodologique, ce document doit être, avant tout, considéré comme un témoignage sur le prestige montant des sciences et des techniques et sur la prise en considération de l'enseignement supérieur en général, de l'Université de LIÈGE en particulier.

Mais l'influence de ce document sera très fortement relativisée par un des membres de la Commission, VAN LAIR, qui en 1878 déclarera : « *Le Conseil académique a tout bouleversé jusqu'à rendre stérile ce long travail* » ⁹⁹.

2) La loi de 1876 et le dialogue avec la Commune

A partir de 1875, quelques échanges de courrier donnent à penser que des décisions peuvent être envisagées pour améliorer la situation des locaux. Le 7 Janvier 1875 le Recteur THIRY dresse un rapport qui

⁹⁷ Ici aussi, les plans qui accompagnent le « projet SCHMIT » ont disparu, mais en lisant le texte présenté par SCHMIT au Conseil académique, on voit qu'est reprise l'idée de la Commission des Sciences de 1870 de joindre les ailes plus anciennes par des bâtiments perpendiculaires : projet qui sera réalisé en 1892. Voir *supra*.

⁹⁸ Par comparaison, de 762 étudiants en 1873-1874, on passe, en 1881-1882 à 1203 étudiants. Ce qui n'empêche pas de constater qu'au moment où siège la Commission, l'inadéquation des locaux est patente comme le montre la situation de locaux de 130 places qui doivent recevoir 206 étudiants en chimie et 230 en physique. Voir *Situation de l'Enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat. Rapport triennal présenté aux chambres législatives, le 22 mai 1878, par M. DELCOUR, Ministre de l'Intérieur. Années 1874, 1875 et 1876, BRUXELLES, GOBBAERTS, 1879.*

⁹⁹ *Archives du Rectorat, Conseil Académique du 5 juin 1878.*

constate l'ampleur des difficultés : par exemple, 206 étudiants en chimie, et 230 en physique, doivent utiliser un auditoire de 130 places. Ce rapport insiste aussi sur les nouvelles orientations données à l'enseignement supérieur : qu' « *il est indispensable que les élèves eux-mêmes étudient les phénomènes dans les faits et non plus dans les livres* »¹⁰⁰. Le 18 janvier 1875, l'Administrateur-Inspecteur signale que le Gouvernement va probablement être sollicité financièrement pour intervenir dans les frais de constructions, la Ville ne pouvant y faire face. Le 24 avril 1875, le Collège échevinal fait connaître à l'Administrateur-Inspecteur de l'Université le projet d'autoriser l'Université à occuper le bâtiment du Conservatoire, de bâtir de nouvelles installations sur le site central et ensuite d'implanter au Jardin botanique la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Botanique, ainsi que les collections qui accompagnent ces services. Le 21 mai 1875, élément important, le Conseil académique approuve cette décision à l'unanimité. Le Collège décide alors d'étudier promptement ce projet. Mais alors que des orientations importantes viennent d'être données sur le choix du Jardin botanique, le dossier ne va pourtant guère progresser pendant presque trois ans¹⁰¹.

2.1) La loi de 1876

En mai 1876, une importante loi sur les universités¹⁰² est promulguée. Elle entrouvre le recrutement de l'Université à la petite et la moyenne bourgeoisie. Elle dispense les étudiants de produire un certificat d'humanité à l'entrée de l'Université et donne le droit aux Facultés de délivrer des grades académiques. L'épineuse et polémique question des jurys est résolue et conduit à une autonomie accrue pour les institutions universitaires.

Cette loi va produire un rapide effet d'augmentation des effectifs étudiants : de 762 étudiants en 1873-1874, on passe à 1.007 en 1876-1877, 1.203 en 1881-1882 et 1.567 en 1885-1886. La loi rend aussi obligatoires les exercices pratiques dans les Facultés des Sciences et de Médecine¹⁰³.

¹⁰⁰ *Situation de l'enseignement supérieur, op.cit., p. XVI.*

¹⁰¹ Entre le 24 avril 1875, date de cette décision et le 9 février 1878, si l'on en croit la lettre du Recteur THIRY du 23 mars 1878, « *aucune communication officielle n'a été faite, concernant la question des locaux, par l'autorité communale à l'autorité académique* » (soit presque trois ans).

¹⁰² Loi du 20 mai 1876.

¹⁰³ Par exemple, le cours de Manipulation chimique est rendu obligatoire pour les étudiants de la candidature en Sciences et en Pharmacie.

Cette dernière mesure aura un impact évident en termes de besoins de locaux, alors que, en cette matière, la loi de mai 1876 ne prévoit rien.

Le 7 juin, le Ministre de l'Intérieur, (compétent en matière d'enseignement), demande au Gouverneur de la Province de bien vouloir signaler aux autorités communales l'importance qu'il accorde au fait que l'enseignement universitaire soit mis en concordance avec les exigences des examens, et particulièrement avec celles qui sont induites par les dispositions de la nouvelle loi introduisant des épreuves pratiques.

2.2) Dialogues et malentendus

Au Conseil Communal du 23 juin 1876, lors d'une « *Communication relative à la construction de locaux pour l'école industrielle sur l'emplacement des bâtiments COCKERILL* », le conseiller communal Léopold HANSENS¹⁰⁴ interpelle le Collège et développe l'idée de faire reconstruire toute l'Université à un autre emplacement. Ce débat de juin 1876 se situe dans une perspective plus globale, car il s'agit alors, pour le Conseil, de se prononcer sur le choix de localisation de différentes institutions scolaires du réseau communal. Les projets qui sont débattus à cette époque auraient pu conduire à une sorte de « Quartier Latin » liégeois car ce sont précisément les « terrains COCKERILL » (en face de l'Université), qu'il est question d'affecter au Conservatoire (localisé alors juste en face, précisément dans les locaux de l'Université), à l'Ecole industrielle, et à une Ecole moyenne de garçons¹⁰⁵. Ces terrains, dont

D'autres cours pratiques sont introduits dans les programmes des sections scientifiques (Microscopie comparée, Exercices pratiques d'anatomie, etc.). En Faculté de Philosophie et Lettres aussi, la tendance dominante du mouvement scientifique produit des effets : par exemple un cours pratique d'histoire (« *Analyse des sources et discussion des questions controversées* ») est introduit en 1876-1877.

¹⁰⁴ HANSENS Léopold (TURNHOUT, 1832-LIÈGE, 1904), Docteur en Droit de l'Université de LIÈGE, Avocat à la Cour d'appel de LIÈGE. Représentant libéral de l'arrondissement de LIÈGE (1880-1894), de la tendance radicale, il a aussi été Echevin à LIÈGE (1867-1869 et 1885-1888, 1896-1900) et conseiller communal (de 1866 à 1904). Il a aussi été Secrétaire de l'*Association pour l'abolition de la peine de mort*.

Ces données sont extraites de *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, publié sous la direction de J.L. DE PAEPE et CH. RAINDOR-GERARD, Académie Royale de Belgique, Commission de la biographie Nationale, Bruxelles, 1996.

¹⁰⁵ Les plans, devis et cahier des charges pour la construction, sur le terrain COCKERILL, de l'Ecole industrielle, d'une Ecole moyenne sont adoptés en 1875. Il était alors prévu d'y implanter aussi une Bibliothèque populaire. Dans ce débat de juin 1876, l'Echevin MAGIS constate que depuis l'adoption de ces projets de 1875, a « *surgi la question des locaux du Conservatoire* ». La combinaison qu'il propose alors consiste à installer le Conservatoire sur les terrains COCKERILL (donc en face d'où il se trouve alors), dans le même groupe que l'Ecole

nous avons déjà parlé, sont ceux des anciens ateliers de John COCKERILL. Ils se situent en bordure de l'actuelle place éponyme et sont devenus propriété communale en 1853. Le projet qui est alors soumis concerne non seulement ces propriétés communales, mais impliquerait aussi une refonte globale de l'îlot REGENCE-ETUVE-CATHEDRALE-Place du CONSERVATOIRE, et, étant donné l'ampleur du programme, il faudrait procéder à l'expropriation de plusieurs propriétés attenantes.

Léopold HANSENS se déclare opposé à ce projet, se demandant si, d'un point de vue pédagogique, il est pertinent d'installer des écoles dans un quartier « *appelé à un grand développement commercial et à un bruyant avenir* ». Estimant que la « *question n'a pas été étudiée dans un esprit d'ensemble et d'harmonie* », il globalise les problèmes, mettant le doigt sur des décisions qui vont devoir être prises dans un proche avenir pour résoudre les nombreux problèmes en souffrance qui concernent les locaux des Instituts d'enseignement supérieur : Académie ¹⁰⁶ et Musée des Beaux-Arts, Conservatoire ¹⁰⁷, Ecole moyenne et Université. Il se prononce pour la reconstruction de cette dernière, et comme des décisions ont été prises 14 mois plus tôt pour l'implantation de 3 Instituts au Jardin botanique, HANSENS semble alors s'inscrire dans ce schéma spatial, souhaitant « *une Université nouvelle qui, par son cachet monumental et ses installations grandioses* » serait « *l'orgueil de la ville de LIÈGE et le sanctuaire des hautes sciences* ». L'espace ainsi libéré permettrait d'y implanter l'Académie et le Musée. En vendant le surplus des terrains, la Ville pourrait réaliser une bonne opération foncière.

Témoignage supplémentaire de la désaffectation qui frappe la Salle académique et les constructions antérieures : selon Léopold HANSENS, le projet de *statu quo*, (impliquant le maintien d'une partie significative de l'Université sur son lieu d'origine) nécessitera néanmoins une adaptation du site ; et par des ajouts de bâtiments, on aboutira à « *défigurer encore davantage un monument déjà si mesquin* ».

Dans la foulée, HANSENS s'inquiète des lenteurs dans l'exécution des décisions de 1875. L'Echevin des Travaux ZIANE ¹⁰⁸ répond à HANSENS en lui souhaitant de vivre « *aussi longtemps que*

industrielle et que l'Ecole moyenne (côté ETUVE-REGENCE) et à trouver une autre localisation pour la Bibliothèque populaire.

Voir *Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE*, 1876, LIÈGE, Imprimerie PIRARD frères, 1876, pp. 531-559.

¹⁰⁶ L'Académie se trouve en FÉRONSTRÉE, n°46 (actuel emplacement du magasin EXCÉDENCE-TROIS SUISSES).

¹⁰⁷ La question du déménagement du Conservatoire a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au Conseil communal, notamment le 13 octobre 1871.

¹⁰⁸ ZIANE Emile, (N- ?-N. ?), Avocat, Conseiller communal en 1861, Echevin des travaux de mars 1878 à 1881.

Mathusalem » s'il veut voir la solution à toutes ces questions, et il qualifie ce souhait d'utopie.

Cherchant à rassurer le Conseil et à se montrer optimiste, l'Echevin de l'Instruction et des Beaux-Arts Alfred MAGIS ¹⁰⁹, quant à lui, répond que le dossier est à l'étude, et qu'il espère dans « *un délai assez rapproché* » pouvoir soumettre au Conseil un projet d'installation des Instituts au Jardin botanique, là où ils seront « *parfaitement à leur place* », rappelant que ce projet est aussi celui du corps professoral.

À propos de l'Université nouvelle, MAGIS insiste sur la difficulté qu'il y aurait à trouver un espace suffisant pour un tel programme : « *Au plus bas mot, il faut deux hectares. L'Université actuelle les possède, mais elle est bâtie de la façon la plus anti-économique possible. On a gaspillé le terrain. Il est incontestable que l'on peut le disposer d'une façon bien plus avantageuse* » ¹¹⁰.

Ce débat du 23 juin 1876 porte donc sur le meilleur usage possible des terrains communaux de l'ex-propriété COCKERILL (ateliers et habitations). Les conseillers parviennent à globaliser les différents aspects d'une problématique qui apparaissent plus que jamais liés entre eux.

Cette discussion est également intéressante parce qu'elle révèle un débat sur la meilleure localisation des écoles supérieures en fonction de la sociologie et de la géographie de leur recrutement. Comme l'exprime Auguste GILLON ¹¹¹, conseiller communal et ancien Echevin de l'Instruction, « *il est bon que le Conservatoire soit rapproché du Sud* », sous-entendant qu'il doit être localisé dans un quartier bourgeois. Tandis que Alfred MAGIS, l'Echevin en fonction (et qui a précisément succédé à GILLON), parlant « *très-sérieusement* », craint une possible dépréciation des propriétés de ce quartier, « *par suite de la cacophonie des instruments* ». C'est finalement le choix du quartier du Sud ¹¹² qui

¹⁰⁹ MAGIS Alfred, (N., 1840–N., 1921) Avocat, Conseiller communal en 1858, Echevin de l'Instruction et des Beaux-Arts entré 1873 et 1881. Est un proche de FRERE-ORBAN.

¹¹⁰ *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, Liège, impr. Pirard, 1877, séance du 21 juin 1876.

¹¹¹ GILLON Auguste, (LIÈGE, 1826-LIÈGE, 1913), Professeur de Métallurgie aux Écoles spéciales. A été très actif au sein de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de LIÈGE et à la rédaction de la *Revue Universelle des Mines*.

A été aussi Echevin de l'Instruction publique (1862 - 1867 et 1870 - 1873) et de l'Etat civil et des Beaux-Arts (1878 - 1884).

¹¹² L'Echevin MAGIS fournit aussi des chiffres sur le recrutement du Conservatoire en fonction des quartiers de LIÈGE, où il apparaît nettement que le plus fort contingent d'étudiants provient du quartier du Sud : 84 sur 248, alors que le Nord, plus populaire, n'envoie que 26 étudiants. MAGIS plaide pour une implantation au centre (34

prévaudra, puisque le Conservatoire s'installera dans un nouveau secteur de LIÈGE en plein boom résidentiel, sur le boulevard PIERCOT. Inversement, l'Ecole industrielle sera finalement localisée dans un quartier à plus forte dominante populaire, en OUTREMEUSE, sur le Boulevard SAUCY en remplacement d'un bras de l'Ourthe ¹¹³.

Ce débat est aussi intéressant parce que la Ville hésite entre deux scénarios : soit regrouper ses institutions scolaires en face de l'Université, soit, dans un climat immobilier porteur, jouer la spéculation et réaliser les terrains COCKERILL dont elle est devenue propriétaire : tentation d'autant plus forte que la perspective d'un futur pont sur la MEUSE à faire aboutir dans la rue de la REGENCE ¹¹⁴ devrait permettre d'escompter une importante plus-value sur ces terrains ¹¹⁵. Lorsque, à la suite de Marcel ETIENNE ¹¹⁶, nous soutenons dans cette thèse que l'Université arrive en retard par rapport à l'urbanisation « générale », celle des immeubles de commerce et de rapport, et que nous cherchons à l'expliquer, il faut insister sur l'élément suivant : la Ville, détentrice de terrains, agit aussi comme opérateur foncier.

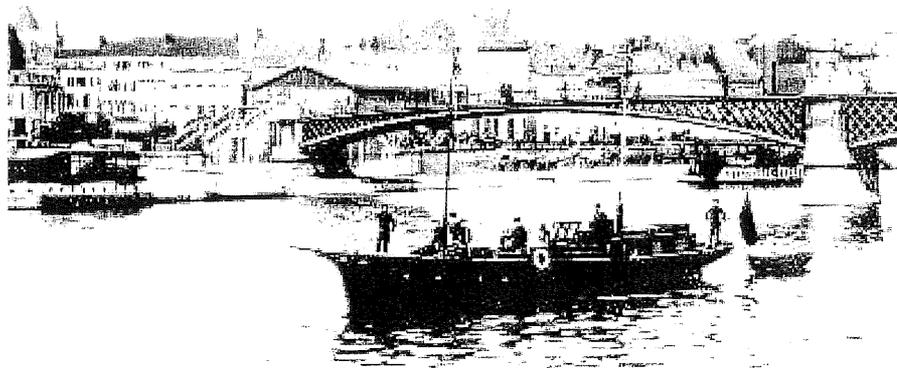


Figure 13 : La Meuse et la Passerelle de 1879.

étudiants) parce qu'il faut que ces Instituts soient placés au centre, à la portée de tout le monde.

Inversement, l'Ecole industrielle recrute 3/5 de ses effectifs dans les quartiers populaires du Nord et de l'Est (OUTREMEUSE).

¹¹³ Le comblement du biez de SAUCY est décidé en 1872. L'adjudication du bâtiment de l'école a lieu en mai 1880, il est construit en 1881 par l'architecte BOONEN et est inauguré en octobre 1883.

¹¹⁴ C'est finalement la solution de la Passerelle piétonne (construction en 1879) qui sera préférée à un pont.

¹¹⁵ Depuis le comblement des deux bras formant delta de la Meuse, devenus rues de la RÉGENCE et de l'UNIVERSITÉ, et à la suite d'une dynamique commerciale qui s'y développe, les terrains ne cessent de prendre de la valeur.

¹¹⁶ ETIENNE Marcel, *op.cit.*

Deux semaines plus tard, le 7 juillet 1876, le conseiller GRAINDORGE ¹¹⁷ attire l'attention de ses collègues sur l'urgence qu'il y a à régler la question des locaux universitaires, car les effets de la loi de mai 1876 vont se faire sentir dès la rentrée d'octobre suivant. L'Echevin ZIANE répond que l'architecte de la ville a déjà eu des entretiens avec certains professeurs afin d'apporter les modifications urgentes. En même temps, il déclare alors qu'il faut un projet d'ensemble ¹¹⁸.

À l'occasion de la rentrée académique d'octobre 1877, le Recteur Victor THIRY ¹¹⁹ pousse un nouveau cri d'alarme. Il constate d'abord avec une certaine satisfaction l'augmentation du nombre d'étudiants enregistrée un an plus tôt : augmentation qu'il attribue certes aux nouvelles facilités d'accès aux études supérieures, mais aussi à la qualité de l'enseignement qui est proposé à l'Université de LIÈGE. Cette satisfaction est aussitôt tempérée par le constat alarmiste de l'inadéquation des locaux : « *L'Université étouffe dans son étroite enceinte ; elle ne peut plus contenir ses trop nombreux élèves ; cette prospérité, dont je parlais tout à l'heure avec quelque fierté, je suis presque tenté de la déplorer, lorsque j'envisage les difficultés qu'elle nous crée pour abriter cette population toujours grandissante, et pour lui fournir les moyens d'instruction qu'elle vient nous demander* » ¹²⁰.

¹¹⁷ GRAINDORGE Louis-Arnold-Joseph, (LIÈGE, 1843-1896), nommé Chargé de cours à la Faculté des Sciences et il reçoit l'enseignement de l'Analyse élémentaire à l'Ecole des Arts et Manufactures. En 1881, il reçoit le cours de Mécanique analytique et est promu à l'ordinariat en 1884. En tant que conseiller communal, il s'est beaucoup investi dans les questions d'enseignement.

¹¹⁸ *Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE*, 1876, LIÈGE, Imprimerie PIRARD Frères, 1876. Séance du 7 juillet 1876, pp.568-570.

¹¹⁹ THIRY Victor, (DINANT, 1817-LIÈGE, 1889), Docteur en Droit et en Sciences politiques et administratives. En 1862-1863 a été secrétaire du Conseil académique et Recteur pendant deux mandats successifs de 1873 à 1879.

¹²⁰ VAN KALKEN F., HARSIN P., *op.cit.*, p. 67. Et aussi : UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *Réouverture solennelle des cours. Année 1876-1877. Discours inaugural & rapport du Recteur M. V. THIRY*, LIÈGE, Imprimerie de J. DESOER libraire, 1877. p. 31.

Le dossier n'avance pourtant guère pendant près de vingt mois, alors que l'urgence d'une action a été confirmée dès octobre 1876 par la poussée des inscriptions dans les Facultés scientifiques ¹²¹. Ce fait pousse le conseiller Léopold HANSSENS à revenir à la charge, le 15 février 1878 : il y a alors presque trois ans (avril 1875) que les décisions de transferts vers le Jardin botanique ont été prises.

Cette séance du 15 février 1878 est consacrée à l'examen du budget pour l'année en cours. HANSSENS estime que, parmi les travaux et chantiers en projet ¹²², c'est la question des locaux de l'Université qui est la plus urgente. Il croit utile de rappeler les prérogatives légales qui incombent aux communes en matière de décisions de construction, mais espère de l'Université un concours actif, surtout pour la détermination des besoins. Or, « *Si mes renseignements sont exacts, l'Université vit un peu en république et chacun y soutient son opinion individuelle, sans que l'on cherche à se mettre d'accord sur un programme, sur une idée* ». En réponse à ces inquiétudes, l'Echevin MAGIS plaide à nouveau pour que les contraintes budgétaires imposées aux municipalités en matière de constructions universitaires soient désormais à la charge de l'Etat. Il cite l'exemple de la Hollande qui vient de décider de suivre cette voie et l'Allemagne, qui y est engagée depuis longtemps. Plus surprenant, et agissant sans doute par volonté tactique, l'Echevin semble alors vouloir imputer à l'Université la responsabilité des retards dans l'exécution des décisions. Il déclare : « *Je suis bien obligé de le déclarer; malgré nos réclamations, nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir du corps professoral un programme des besoins de l'enseignement supérieur* ». Et l'Echevin de réclamer de l'Université « *un plan d'ensemble* » ¹²³.

Cette « sortie » ne passe évidemment pas inaperçue. Quatre jours plus tard, (19 février 1878), interpellant le Collège au Conseil communal, le conseiller MICHA se pose en défenseur de l'Université, rappelant les

¹²¹ Entre la rentrée d'octobre 1875 et celle d'octobre 1876 on passe de 864 étudiants à 1007, le chiffre symbolique de 1000 étant dépassé. Il y a une augmentation globale du nombre d'étudiants (+173), mais il y a surtout 436 nouveaux étudiants et c'est la Faculté des Sciences qui contribue le plus à cette augmentation (+ 144 étudiants, passant de 68 inscrits à 182).

¹²² HANSSENS, au début de son intervention, se félicite de l'œuvre urbaine de modernisation qui est en cours. Relatant la visite en Belgique et à LIÈGE d'un « *ingénieur distingué* » d'AIX-LA-CHAPELLE ; « *LIÈGE surtout l'avait frappé : les grandes artères récemment ouvertes, l'endiguement de nos rivières, le pavage de nos rues, la construction de nos trottoirs et de nos égouts attirèrent surtout son attention* ». Représentant en vue de la mouvance libérale progressiste, HANSSENS est donc lui aussi fasciné par les travaux et il les admire.

Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1878, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1878. Séance du 15 février 1878, p. 153.

¹²³ *Ibidem*, pp.152-163.

différentes démarches accomplies par le corps professoral pour résoudre la question (dont les travaux de la Commission de 1874). Ici aussi revient le thème de l'urgence et MICHA met à nouveau la pression : deux professeurs viennent d'avertir qu'il ne pourront pas, l'année suivante, accueillir les étudiants pharmaciens.

L'Echevin MAGIS répond en mettant cette fois le doigt sur les divergences de vue à l'intérieur de l'Université : « *le corps professoral n'a pu arriver à une entente complète, parce que tantôt les professeurs émettaient des vues personnelles, tantôt les Facultés se préoccupaient de leurs services à l'exclusion des autres* ». À l'appui de ses dires, l'Echevin signale -et stigmatise- la démarche de la Faculté de Médecine qui vient d'adresser un rapport au Ministre de l'intérieur, court-circuitant ainsi les procédures légales : « *Cette voie n'était pas celle que la loi indique ; le rapport aurait dû être adressé à l'Administration communale dont on réclame l'intervention* ». Et face à la diversité des demandes émanant de l'Université, il réitère son désir qu'un « *plan d'ensemble* » soit dressé et reçoive l'approbation du corps professoral. Il assure néanmoins que la Ville sera en mesure de fournir, elle, un plan au mois de juin ou juillet suivant.

Le conseiller GRAINDORGE, (qui est aussi Répétiteur à l'Université), s'exclame alors : « *La question de l'Université traîne depuis 14 ans* »¹²⁴. Face aux reproches de l'Echevin, l'Université ne reste pas inerte. D'abord par une lettre de l'Administrateur-Inspecteur FOLIE¹²⁵ (du 18 février 1878)¹²⁶ puis par la voix du Recteur THIRY, le 8 mars, elle répond, en énumérant tous les travaux et démarches accomplis depuis 1873, date de la création de la Commission des locaux. Le ton employé par le Recteur Victor THIRY traduit un net agacement¹²⁷.

¹²⁴ Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1878, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1878, Séance du 19 Février 1878, pp.191-198.

¹²⁵ FOLIE François, (VENLOO, 1833-LIÈGE, 1905), nommé chargé de cours d'astronomie en 1876, Administrateur-Inspecteur de l'Université entre 1872 et 1884. Directeur, à partir de 1885 et jusqu'en 1897, de l'Observatoire de BRUXELLES.

¹²⁶ Lettre lue lors du Conseil communal du 8 mars 1878.

¹²⁷ « *Ces faits démontrent à l'évidence qu'on reproche à tort à l'Université de n'avoir pas fait connaître l'étendue de ses besoins et d'avoir empêché par là l'autorité communale d'y donner la satisfaction qu'il réclament : l'envoi des plans de la Commission des locaux et du rapport qui l'accompagnait, prouve que depuis quatre ans, cette obligation a été remplie* ». Et plus loin: « *Il est donc certain que, dès 1874, l'Autorité communale a été mise au courant de nos besoins et si j'ai cru devoir rétablir à cet égard l'exactitude des faits, c'est parce que, en qualité de Chef de l'Université, je ne puis accepter une responsabilité qui ne manquerait pas de m'atteindre ainsi que tous mes collègues* ». Voir Lettre du Recteur à l'Administrateur-Inspecteur du 23 mars 1878. La question de ce reproche de l'administration communale est également discutée en Conseil académique du 16 mai 1878. Rappelant sa réponse ferme, le Recteur semble alors ne pas vouloir insister

Comme annoncé en février 1878 par l'Echevin Alfred MAGIS, le Collège Echevinal propose au Conseil communal, le 17 mai 1878, d'envoyer aux Chambres une pétition visant à la révision de la loi de 1849, en particulier la suppression du deuxième paragraphe de l'article 7, relatif aux constructions universitaires. C'est le conseiller GRAINDORGE (également Répétiteur à l'Université) qui est le rapporteur de la proposition. Cette dernière rappelle les circonstances historiques dans lesquelles cette loi avait été édictée, soulignant bien les changements intervenus en quatre décennies et estimant que la loi, du fait de ces changements, est devenue inapplicable. Cette loi est qualifiée de « *faute* », qu'il est plus que temps de réparer : « *Ce qui importe, c'est de reconnaître que l'enseignement supérieur est, avant tout, l'un des intérêts vitaux du pays tout entier et que l'Etat ne peut décliner les devoirs qu'il a de le sauvegarder, en imputant aux communes la charge de pourvoir aux dépenses des installations universitaires* »¹²⁸. On le voit : les effets de la loi de mai 1876 sont déjà sensibles et renforcent la perception du caractère d'urgence de la situation.

2.3) Au Jardin botanique : les trois Instituts... et plus ?

Le 7 juin 1878, à la suite des travaux des Commissions réunies de l'instruction et des travaux, le Conseil communal décide le transfert au Jardin botanique des trois Instituts : de Botanique, de Zoologie et d'Anatomie comparée. On ne fait alors qu'entériner officiellement le schéma adopté trois ans plus tôt, mais qui, on vient de le voir, n'a guère progressé dans sa mise en oeuvre. Mais s'ajoute au débat une considération nouvelle et importante : le conseiller Alfred MICHA propose que le plan à adopter pour ces trois Instituts permette l'implantation ultérieure d'autres services universitaires sur le site du Jardin. À ce moment (juin 1878) dans les jeux des reproches que s'adressent mutuellement la Ville et l'Université, (la première accusant la seconde de ne pas être en mesure de fournir un programme d'ensemble, la seconde s'en défendant, et mettant plutôt en cause l'inertie communale), cette possibilité d'implanter plus que trois Instituts est une « porte de sortie » permettant de résoudre sur le papier cette crise de confiance. D'une part, il y a urgence, la pression pour résoudre les problèmes d'espace va en s'accroissant et approche son

d'avantage sur cette controverse : « *Je ne pense pas qu'il faille aller au-delà* ».

¹²⁸ Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1878, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1878. Séance du 17 mai 1878, pp.501-507.

niveau maximal : on a fait, en octobre 1876 et 1877 ¹²⁹, la difficile expérience de l'inflation étudiante et se profile une nouvelle rentrée difficile, celle d'octobre 1878. D'autre part, si le plan des premiers Instituts prévoit la faculté d'y ajouter plus tard d'autres bâtiments, on pourra préserver cette possibilité de « plan d'ensemble ». Et l'aspiration à exécuter rapidement les décisions l'emporte sur l'exigence préalable du plan d'ensemble, objet officiel de la discorde ; d'autant que le parti urbanistique qui semble alors faire l'objet d'un consensus prévoit la formule des « pavillons isolés », mieux à même d'entrer plus tard dans un schéma global d'implantation, parce que plus souple.

Cette manière d'implanter est aussi de nature, pense un peu naïvement le rapporteur MICHA, « à ne point soulever la moindre réclamation de la part des propriétaires d'immeubles situés en face du Jardin botanique ». La décision est adoptée à l'unanimité moins une abstention et un vote d'opposition ¹³⁰.

2.4.) La donne change au niveau national et au Rectorat

Durant ce même mois de juin 1878, un événement politique va totalement retourner la donne. Suite aux élections législatives du 10 juin, un changement politique majeur intervient au niveau national avec la constitution du Ministère libéral homogène dirigé par le liégeois FRÈRE-ORBAN ¹³¹. Pendant la campagne électorale, les libéraux unis ¹³² ont accordé la priorité à la défense des institutions scolaires compromises par le « cléricisme ». On crée alors un Ministère de l'Instruction publique à part entière, les matières ayant jusqu'alors été

¹²⁹ Assez curieusement, la rentrée 1877 ne confirme pas la progression enregistrée un an plus tôt même si une légère augmentation du nombre global d'étudiants se produit : plus 48 étudiants (de 1007 à 1055); en revanche le succès de la Faculté des Sciences se confirme (+ 102 étudiants), la mettant en tête des quatre Facultés : 226 étudiants (mais restant moins peuplée que les Ecoles spéciales : 323 étudiants).

¹³⁰ Abstention de HANSENS, qui, en Commission a continué à réclamer que la question soit résolue avec un « plan d'ensemble » et opposition de RENKIN.

Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1878, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1878. Séance du 7 juin 1878, pp.586-595. A noter aussi que le rapporteur MICHA dit explicitement que la possibilité d'extension ultérieure doit être réservée, mais que l'Echevin MAGIS le contredit quelques minutes plus tard en affirmant « Je ne crois pas, ni l'Université non plus, que nous aurons encore à installer d'autres services au Jardin botanique ». (!)

¹³¹ FRÈRE-ORBAN Walthère, (LIÈGE, 1812 – 1896), député de LIÈGE de 1847 à 1894, Ministre des Travaux publics (1847-1848), des Finances (1848-1852, et 1857-1870). Membre de l'Académie royale de Belgique.

¹³² Les radicaux (progressistes) et les doctrinaires (conservateurs) s'unissent en dépit de leurs profondes divergences pour former un front commun face aux catholiques.

gérées par le Ministère de l'intérieur. C'est Pierre VAN HUMBEECK ¹³³ qui obtient ce département et la presse catholique va vite le surnommer « *Pierre le fossoyeur* » ¹³⁴.

Les libéraux de l'époque se posent en défenseurs de l'Etat, de la Science et de l'Humanité. Ils souhaitent soigner l'enseignement scientifique et supérieur et le mettre sous le contrôle du pouvoir civil. Bientôt la « question scolaire » va devenir une « guerre scolaire ». Elle était larvée depuis 1830 mais éclate au grand jour à la suite de la constitution de ce cabinet ¹³⁵.

Très proche de FRÈRE-ORBAN, Louis TRASENSTER ¹³⁶ accède au Rectorat de l'Université de LIÈGE, un an plus tard, en octobre 1879. Homme de science (professeur à l'Ecole des Mines), industriel et libéral, son influence est importante au sein de l'Université. Il préside l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de LIÈGE et il dirige aussi le libéral « *Journal de LIÈGE* », organe du libéralisme doctrinaire : hostile à la fois au cléricisme et à la menace collectiviste. TRASENSTER, entre autres par son activité éditoriale, se positionne en défenseur acharné des Universités de l'Etat. Au moment où il endosse la toge rectorale, à la rentrée académique d'octobre 1879, il déclare : « *L'enseignement supérieur entre dans une phase nouvelle. Une situation pénible, troublée, a pesé pendant près d'un demi-siècle sur les Universités de l'Etat. Cette situation a pris fin. Une ère de rénovation*

¹³³ VAN HUMBEECK Pierre, (1829-1890), Représentant libéral de BRUXELLES (1860-1884), Ministre de l'Instruction publique (1878-1884), conseiller libéral à BRUXELLES (1884-1890).

¹³⁴ Voir notamment dans la *Gazette de LIÈGE* du 6/08/1879.

¹³⁵ Parmi les réformes importantes des libéraux en matière d'instruction, épinglons : l'organisation d'un enseignement primaire et neutre sous le contrôle de l'Etat; enseignement religieux rendu facultatif; création par le Gouvernement en 1881 de douze athénées et cent écoles moyennes supplémentaires (1881).

Les évêques excommunient les instituteurs et les parents qui livrent leurs enfants à cet enseignement. Le pape intervient dans le débat et les relations diplomatiques sont rompues avec le Vatican en 1880. A LIÈGE, la municipalité libérale s'est lancée dans un programme de constructions d'écoles. En 1875, le Bourgmestre interdit une procession jubilaire conduite par l'évêque de LIÈGE.

¹³⁶ TRASENSTER Jean-Louis, (BEAUFAYS, 1816-LIÈGE, 1887). Ingénieur honoraire des mines de l'Université de LIÈGE. Professeur ordinaire en 1855 (cours de mécanique élémentaire et d'exploitation des mines). Recteur de 1879 à 1882. « *TRASENSTER est, peut-on dire, « l'œil » de FRÈRE-ORBAN à LIÈGE. C'est surtout auprès de lui que le député se renseigne sur la personnalité des candidats aux élections, sur l'état de l'opinion publique à LIÈGE et sur maintes autres questions d'ordre politique* ». FRÈRE-ORBAN le soutient même à deux reprises pour un mandat public : TRASENSTER échoue au pool de l'Association libérale, où il se heurte aux progressistes. Voir DECHESNE Laurent, *Le Parti Libéral à Liège 1848-1899*, Louvain, Paris, Nauwelaerts, 1974, pp 103-104. TRASENSTER s'est aussi violemment opposé à l'historien catholique Godefroid KURTH.

*commence pour elles »*¹³⁷. Quatre mois plus tôt (juin 1879), il s'était déjà positionné par une longue intervention au Conseil académique consacrée à la révision de la loi de 1849, en y défendant le principe d'un dialogue direct, sans intermédiaires, entre l'Université et le Ministre de l'Instruction publique et préconisant une représentation permanente de l'autorité de l'Université¹³⁸.

Le rôle de TRASENSTER va être important. Il est présenté comme un « *technocrate avant la lettre* » qui « *dispose à la fois d'un esprit organisateur, d'une autorité ferme et conciliante, n'hésitant toutefois pas à écarter le téméraire qui oserait contrarier ses vues* »¹³⁹. En collaboration avec l'Administrateur-Inspecteur FOLIE, il va attacher son nom à la phase de réalisation des instituts scientifiques de cette période.

3) Le subside de 1879 et les essais de réalisations

Il faut attendre encore une bonne année (juin 1878-août 1879) pour que les données du problème se posent en termes nouveaux et que le dossier soit revu à la lumière de moyens financiers beaucoup plus importants, alors qu'au Conseil communal, rien n'a avancé. En octobre 1878, on a enregistré une légère baisse du nombre global d'étudiants, mais le succès de la Faculté des Sciences ne cesse de se confirmer¹⁴⁰.

3.1) Vote de crédits et fixation des parts respectives d'intervention

Le 4 août 1879, des crédits sont votés au Parlement pour aider les villes de LIÈGE et GAND « *à doter les Universités de l'Etat d'installations dignes de leur haute mission* ». Selon l'exposé des motifs du projet de loi¹⁴¹, il semble qu'il ait été question de revoir purement et simplement

¹³⁷ Université de LIÈGE, *Ouverture solennelle des cours*, 16 octobre 1879, LIÈGE, 1879, p.42. Il a aussi publié en 1873, (anonymement), une brochure (*De l'enseignement supérieur en Belgique*), où il affirme que les Universités allemandes, par leur totale liberté intellectuelle et scientifique ont formé les vainqueurs de SADOWA et de SEDAN.

¹³⁸ Conseil Académique du 14 juin 1879. TRASENSTER : « *Tout le mal vient de ce que l'administration et les bureaux sont permanents, et de ce qu'il n'y a pas une autorité universitaire permanente pour contrebalancer leur influence sur le Ministre* ».

¹³⁹ COLLIGNON A. *op.cit*, p. 758.

¹⁴⁰ Au total, moins 10 étudiants (de 1055 en octobre 1877 à 1045 un an plus tard), mais 232 étudiants en Faculté des Sciences (1875-76 : 133, 1876-77 : 182, 1877-78 : 226, 1878-1879 : 232).

¹⁴¹ Chambre des Représentants, Séance du 2 Juillet 1879. *Crédits spéciaux pour l'exécution de travaux d'utilité publique. Exposé des motifs*.

La loi a été votée le 27 décembre 1879.

les modalités en matière de constructions de la loi de 1849 afin d'alléger les contraintes pesant sur les finances communales. Mais le législateur choisit de ne pas revoir la loi, pour éviter une procédure longue et fastidieuse, qui, de plus, dans le climat de « guerre scolaire » risque de soulever les passions. C'est l'urgence qui est invoquée et les subsides en faveur des constructions universitaires sont alors inclus dans un ensemble global de crédits spéciaux pour l'exécution de travaux publics ; ceux-ci sont votés pour combattre les effets de la crise industrielle ¹⁴². Peut-être est-ce ceci qui explique que l'obligation faite aux communes en matière immobilière ne sera supprimée qu'un demi-siècle plus tard, en 1931 : les réalisations qui vont être faites sous l'effet de ces crédits spéciaux vont pourvoir correctement aux besoins immobiliers des universités d'Etat pour quelques décennies et modérer la revendication visant à changer la loi de 1849.

Le montant de ce subside, cinq millions de francs, est partagé en deux : 2.750.000 francs pour LIÈGE et 2.300.000 francs pour GAND ¹⁴³.

Cette « bonne nouvelle » du financement étant arrivée et saluée par tous les acteurs, il semble que les projets de déménagement vers le Jardin botanique vont pouvoir entrer dans une phase concrète d'exécution.

Dès le mois d'août 1879, les départements de l'Instruction publique et des Travaux publics se mettent d'accord pour charger l'administration des bâtiments civils de la direction de ces travaux, dont l'exécution se fera sous le contrôle de l'administration locale des Ponts et Chaussées.

L'exposé des motifs dit aussi : « L'accroissement du nombre des élèves, doublé depuis 1835, le développement donné aux études par le dédoublement d'anciens cours ou par la création de cours nouveaux, et surtout par la transformation qu'ont subies les méthodes, à l'exemple de l'Allemagne, dans le domaine des sciences d'observation, transformation qui rendait indispensable la construction de laboratoires, d'amphithéâtres, de salles de collection, de musées, etc., imposaient au Gouvernement, ainsi qu'aux administrations communales de GAND et de LIÈGE, le devoir d'introduire, dans les installations académiques, d'importantes améliorations ».

¹⁴² Depuis 1873, l'effondrement des cours en Allemagne provoque une dépression en Belgique qui va durer jusqu'en 1895. Les grands travaux publics qui sont alors projetés concernent principalement des infrastructures de communication, ce qui confirme le rôle d'entraînement des pouvoirs publics : canaux, chemin de fer, routes. Ils peuvent être interprétés dans une optique « pré-keynesienne ».

¹⁴³ Cette différence dans les sommes attribuées pourrait s'expliquer par le fait que la municipalité de GAND a globalement plus contribué que celle de LIÈGE aux dépenses immobilières de son Université : dépense cumulée de GAND pour les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882 : 117.194 francs pour GAND contre 76.392 francs à LIÈGE.

Voir *Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat. Rapport triennal présenté aux chambres législatives le 1er juillet 1885 par M. THONISSEN, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique. Années 1880, 1881, 1882, BRUXELLES, Fr. GOBBAERTS, Imprimeur du Roi, 1886.*

L'élaboration des projets est confiée à Lambert-Henri NOPPIUS ¹⁴⁴ pour LIÈGE et à PAULI ¹⁴⁵ pour GAND. Des négociations qui vont alors commencer à propos de la répartition des parts d'intervention financière de la Ville, de la Province et de l'Etat.

Une interpellation a lieu le 14 novembre 1879, et c'est à nouveau Léopold HANSSSENS qui prend la parole. Se réjouissant du vote de ce subsidie, qu'il qualifie de « *Joyeuse entrée* » du Ministre, HANSSSENS s'inquiète encore des retards et interpelle le Collège sur la question de savoir si le dossier est à l'étude. L'Echevin MAGIS répond que les tractations sont en cours pour fixer les parts respectives d'intervention et signale qu'il croit savoir « *qu'un architecte spécial* » a été chargé de l'élaboration des plans par le Ministre Van HUMBEECK. C'est précisément ce qui chagrine Léopold HANSSSENS, car, dit-il, si la question des parts respectives d'intervention peut être facilement résolue, le problème de l'emplacement risque en revanche de poser plus de difficultés. On sent chez HANSSSENS la crainte que la Commune soit dépossédée d'une part importante de ses prérogatives en la matière. Rappelant la décision d'implantation au Jardin botanique (intervenue 17 mois plus tôt), l'Echevin semble faire aveu d'impuissance quant à la capacité qu'aurait la Ville à peser sur certains choix d'emplacements : c'est en effet au Gouvernement que revient l'initiative et la responsabilité des plans, même si la Ville peut faire valoir des « *observations* ». HANSSSENS est bien conscient que cette manne budgétaire modifie radicalement la donne. Il en tire la conclusion, et il insiste sur le fait qu'il est peut-être temps de réfléchir à nouveau à l'idée de faire reconstruire l'Université. Schéma dans lequel MAGIS semble ne pas vouloir verser et - on va le voir plus loin - dans lequel le Ministre n'est pas prêt non plus à s'engager ¹⁴⁶.

Un mois plus tard, (19 décembre 1879), le Conseil délibère sur la part d'intervention financière qui incomberait à la Ville dans les travaux ;

¹⁴⁴ NOPPIUS Lambert (LIÈGE, 1827-1889) architecte provincial, continuateur de l'œuvre de DELSAUX et UMÉ de restauration du Palais d'Erard (Palais des Princes-Evêques).

Il semble y avoir confusion, dans la littérature, entre les deux frères NOPPIUS l'un était architecte (Lambert), l'autre sculpteur (Léopold, LIÈGE, 1834-AUBANGE, 1906) et ils intervenaient sur les mêmes chantiers, par exemple à l'Institut de Zoologie.

¹⁴⁵ A propos de PAULI, il est important de noter qu'il est un architecte interne à l'Université de GAND, tandis que NOPPIUS est extérieur à l'Université de LIÈGE. Jusqu'à la « flamandisation » de l'Université de GAND en 1930, c'était dans cette dernière, au titre d'université publique, que l'on enseignait l'architecture.

¹⁴⁶ Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1879, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1879. Séance du 14 novembre 1879, pp.1002-1008.

celle-ci est fixée au quart de la dépense, avec un maximum d'un million de francs.

En même temps, la Ville se résigne à perdre une partie de ses prérogatives quant aux modalités d'application des décisions puisque le Conseil décide que les « *plans, devis, métré et cahier des charges des constructions seront dressés par la Gouvernement* ». Il est cependant décidé que ces éléments devront être soumis à l'approbation du Conseil communal. Le rapporteur MICHA informe d'ailleurs les conseillers que, en ce qui concerne la confection des plans, l'architecte NOPPIUS est déjà au travail. Le Conseil confirme aussi sa décision de juin 1878 selon laquelle les plans devront permettre le possible accueil d'autres services universitaires sur le site du Jardin botanique ¹⁴⁷.

On verra que la manière de procéder du Conseil, c'est-à-dire de limiter l'intervention communale à un plafond d'un million de francs, irrite quelque peu le Ministre VAN HUMBEECK, qui, le 10 mars 1880, écrit que le subside de 5 millions est exceptionnel, rappelant que la loi de 1849 est toujours d'application. De ce fait, « *le Conseil communal de LIÈGE n'est pas fondé à limiter, en droit, à la somme d'un million de francs ou à toute autre somme, fût-elle plus élevée, le chiffre de son intervention* ». Il déclare toutefois que, dans le but d'activer les travaux, il n'en fera pas un incident ou un motif de rupture et il déclare même se rallier à la proposition communale fixant les parts d'intervention, moins favorable à l'Etat que celle qu'il a lui-même proposée ¹⁴⁸.

Se montrant souple sur cette question financière, le Ministre se montre, en revanche, totalement inflexible face à l'hypothèse qui, au vu de cet apport financier nouveau et considérable, pourrait faire reflourir dans l'esprit de certains conseillers communaux liégeois l'idée de reconstruire une nouvelle Université : on a vu par les interventions de Léopold HANSENS que cette crainte est fondée. Dans l'esprit du Ministre, il est hors de question d'envisager un tel scénario, cela doublerait la dépense. Et si d'aventure c'est le choix que retiennent les autorités communales, elles auront à l'assumer totalement du point de vue du coût et pourraient même, sous-entend VAN HUMBEECK, être privées des subsides qui n'ont pas cette destination.

¹⁴⁷ Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE*, 1879, LIÈGE, H. VAILLANT-CARMANNE, 1879. Séance du 19 décembre 1879, pp.1135-1143.

¹⁴⁸ Voir *Lettre* du 10 Mars 1880 du Ministre Pierre VAN HUMBEECK au Gouverneur de la Province de LIÈGE. Alors que VAN HUMBEECK a proposé la répartition suivante : part du Gouvernement : 2.438.069 francs, part de la Ville 800.000 francs (total 3.238.069 francs), il accepte la contre-proposition de la Ville : part du Gouvernement : 2.550.569 francs, part Ville : 687.500 francs, soit une différence, au « *bénéfice* » de la ville de quelque 112.500 francs.

Du point de vue des modalités d'exécution, le Ministre décide que c'est le Gouvernement lui-même qui procédera à l'adjudication des travaux, et déclare sans ambiguïté qu'il n'accepte pas que les plans soient soumis à l'approbation du Conseil, confinant ce dernier dans un rôle strictement consultatif.

Cette fermeté assortie de concessions sur le plan financier n'est évidemment pas du goût de certains conseillers communaux qui sont amenés, le 12 mars 1880, à donner leur avis. Certains élus réagissent assez mal aux injonctions du Ministre.

Deux logiques s'affrontent alors. D'une part celle de l'Etat qui règle l'essentiel de la facture et entend bien, à ce titre, faire valoir sa manière de procéder. D'autre part, la logique des autorités communales, propriétaires des terrains du Jardin botanique, qui interviennent pour une part significative dans la dépense (un quart), et dont les représentants élus, les conseillers communaux, savent qu'ils seront en première ligne s'il est question de payer plus tard le prix politique des choix immobiliers qui vont être faits ¹⁴⁹, choix qui, en ce printemps 1880, continuent à être orientés vers le Jardin botanique. Léopold HANSSSENS est lui aussi heurté par la façon d'agir du Ministre. Il argumente que la Ville est propriétaire du Jardin et qu'elle doit être plus que simplement consultée. Il en profite pour revenir à son antienne : l'Université nouvelle. L'Echevin MAGIS pointe alors une contradiction : les conseillers, unanimes, n'ont-ils pas, deux ans plus tôt, demandé par pétition que l'Etat reprenne la charge budgétaire des constructions universitaires ? « *Comment vous, Conseil communal, qui voulez-vous dégager des obligations que la loi vous impose, comment voulez-vous conserver le droit de juger des installations universitaires ?* ».

3.2) Février-mars 1880 : un plan pour l'Institut de Botanique

Le Jardin botanique, justement. En ce début de 1880, on entre dans le concret : en séance du 12 mars ¹⁵⁰, le Conseil communal approuve les plans de l'Institut de Botanique, dressés par l'architecte NOPPIUS avec l'aide de Edouard MORREN, professeur de Botanique et Directeur du

¹⁴⁹ Comme le dit explicitement Léopold HANSSSENS, lors du conseil communal du 12 mars 1880 : « *Et nous, qui sommes les mandataires directs de nos concitoyens, nous n'aurions plus même le droit de les défendre* ».

¹⁵⁰ Voir *Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE*, 1880, LIÈGE, PIRARD frères, impr. de l'administration communale, LIÈGE, 1880, pp.244-269. L'Administrateur-Inspecteur de l'Université a transmis le 24 février 1880 les plans, devis, et cahier de charges de l'Institut de botanique. L. NOPPIUS avait été saisi des avant-projets de construction du bâtiment de la Botanique, près de six mois plus tôt, le 27 octobre 1879.

Jardin botanique. Ce qui explique la relative célérité de la confection de ces plans, c'est que le travail a été préparé en amont : les deux hommes ont exhumé le plan initial datant de 1844 et qui n'avait jamais été intégralement exécuté ; et, dès février 1878, MORREN s'était déjà concerté avec l'architecte de la Ville pour exécuter ces projets. Ce dernier a donc cédé en 1880 le relais à NOPPIUS, l'architecte de la Province, « courroie de transmission » de l'autorité nationale : c'est tout un symbole de la dépossession de l'autorité communale. Ce plan avait reçu en juin 1878 l'aval du Conseil académique.

On peut s'étonner que ce plan soit l'exhumation d'un plan datant d'une quarantaine d'années : les constructions ne doivent-elles pas être totalement revues à la lumière de la double évolution que l'on constate alors : recours de plus en plus accentué aux exercices pratiques et inflation du nombre d'étudiants ? Ceci s'explique sans doute par le fait que le plan de mars 1880 est conçu comme un complément de ce qui existe déjà : il comprend une orangerie, une aile avec une galerie de botanique et un laboratoire, une autre aile avec deux auditoriums et cabinet du professeur.

Porteur au niveau communal du dossier (et résolument opposé aux conseillers qui continuent à réclamer un « plan d'ensemble »), L'Echevin MAGIS annonce que ces reconstructions des serres vont conduire à un « véritable *Crystal Palace*. Loin de gêner l'aspect du Jardin, on l'embellira ».

Le devis étant de 200.000 francs, la Ville impute à son budget une somme d'un peu plus que 50.000 francs, se montrant ainsi conséquente avec les termes de la négociation qu'elle a elle-même menée et qui a abouti à fixer à un quart son intervention dans la dépense.

Cette discussion du 12 mars 1880 montre à nouveau les fortes réticences de plusieurs conseillers face à la manière de procéder du Ministre : on sent alors que ce dernier est soutenu par le Collège échevinal, soucieux d'aller vite et de ne pas trop contrarier le pouvoir national composé « d'amis ». Cependant, certains conseillers reviennent à la charge avec la nécessité du « plan d'ensemble », car la crainte est de voir se multiplier les Instituts et de sacrifier une surface importante du Jardin. La discussion n'aborde pour ainsi dire pas l'examen des plans de l'Institut de Botanique.

À partir de mars 1880, les décisions s'accélérent, et le plan visant à établir les trois Instituts entre dans sa concrétisation.

En octobre 1880, le Conseil communal est amené à examiner les plans des autres Instituts à établir au Jardin botanique : la Zoologie, la Physiologie et la Pharmacie.

C'est à partir de ce moment que l'opposition des habitants du quartier du Jardin est relayée au sein de cette assemblée : certains conseillers, tels Julien d'ANDRIMONT, montrent qu'ils sont sensibles à cette fronde. Il évoque la possibilité de mettre au concours le plan des installations universitaires. Il parle également des autres projets (voir *supra*), à quoi l'Echevin MAGIS répond que le Conseil n'a pas à « *étudier toutes les idées qui peuvent naître à droite ou à gauche à propos des installations universitaires* ». D'ANDRIMONT demande aussi que les plans de NOPPIUS qui sont les plans « officiels » soient exposés dans la salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville.

La remise en question qui s'opère alors contrarie la bonne exécution de la reconstruction des serres, reconstruction qui a été adjugée quelques mois plus tôt, durant l'été 1880. En effet, il existe un « contre-projet », (le projet de l'architecte GASPARD dont nous parlerons plus loin) et qui est de nature à remettre en cause la manière dont on a adjugé ces travaux de l'Institut de Botanique. Se profile le risque d'un procès avec l'entrepreneur adjudicataire.

L'Echevin de l'instruction Alfred MAGIS se retranche derrière la délibération de 1878 du Conseil qui avait approuvé l'installation des Instituts au Jardin botanique. Comme à ce moment (octobre 1880), les plans d'implantation de ces Instituts ne sont pas encore arrêtés, il laisse entendre qu'une marge de négociation existe, même si le Collège continue à soutenir ce choix de localisation.

L'intérêt que portent alors plusieurs élus communaux à cette question est déterminé par le fait qu'elle « *porte l'émoi dans tout un quartier* », de l'aveu même d'un conseiller ¹⁵¹.

3.3) L'opposition du *Comité du Jardin botanique*

En effet, la perspective concrète de travaux au Jardin botanique suscite une forte émotion dans le quartier depuis l'été 1880 (adjudication). Comme certains l'ont pressenti quelques années auparavant, le projet d'implantation des trois Instituts rencontre une opposition déterminée d'habitants et de propriétaires des rues riveraines. Le voisinage des nouveaux Instituts est alors vu comme « *un épouvantail* » ¹⁵².

Suite à l'aménagement du Jardin et à l'installation de la gare aux GUILLEMINS, ce quartier résidentiel bourgeois s'est fortement développé depuis les années 1840-1860. Il s'inscrit dans la dynamique de

¹⁵¹ Voir *Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE*, 1880, LIÈGE, PIRARD frères, impr. de l'administration communale, LIÈGE, 1880. Séance du 4 octobre 1880. pp.731-750.

¹⁵² COMHAIRE, *op.cit.*, p. 18.

croissance et de déplacement du centre de gravité de la ville de LIÈGE vers le sud.

La morphologie de cet ensemble le rend assez représentatif de « l'urbanisation bourgeoise » du XIX^e siècle. Il est conçu selon un ordonnancement classique de voiries. Des alignements assez longs, dont le déroulement est entrecoupé et ponctué par des « haltes paysagères » : une place (ici, la Place de BRONCKART ¹⁵³, qui organise la classique disposition stellaire des rues qui y aboutissent), ou un parc (ici, le Jardin botanique, petit parc paysager à l'anglaise). Ces rues sont bordées d'opulentes demeures ¹⁵⁴ d'avocats, de notaires, de médecins, de rentiers, de professeurs. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs des mandataires politiques, nationaux mais surtout locaux.

Rappelons que lorsqu'il a été, officiellement question pour la première fois de transfert d'Instituts vers le Jardin botanique, en 1875, ce projet avait reçu l'appui du Conseil académique. Les autorités, tant universitaires que communales ne s'attendaient pas à une opposition, même si cette perspective avait été envisagée par des membres des Commissions universitaires dans les années 1870-1874.

Durant l'été 1880, les riverains créent un *Comité du Jardin botanique* présidé par le sénateur libéral de LOOZ ¹⁵⁵ et dans lequel on retrouve des professeurs de l'Université ¹⁵⁶.

Le *Comité* remporte d'abord une première victoire, fin 1880, lorsqu'il est décidé que l'Institut de Physiologie ne s'établira pas au Jardin botanique. À ce moment-là, le titulaire de la chaire, Léon FRÉDÉRICQ ¹⁵⁷, pronostique que cet Institut va être installé sur la colline des ANGLAIS,

¹⁵³ La Place de BRONCKART anciennement Place des GUILLEMINS, a fait l'objet d'un arrêté du Conseil communal du 23 février 1866 visant à homogénéiser l'ensemble architectural. Voir *Bulletin Administratif de la Ville de LIÈGE, 1866*, LIÈGE, N. Redouté, Imprimeur de l'Administration communale, 1866.

¹⁵⁴ Signalons, entre autres, la maison à caryatides, construite rue LOUVREX par l'architecte CASTERMANS qui était l'objet d'une grande admiration. Cette maison est aujourd'hui démolie.

¹⁵⁵ DE LOOZ de CORSWAREM, (AVIN, 1817-1890). Sénateur de LIÈGE de 1863 à 1890. A fait des études de Philosophie à l'U.L.B. en 1836-37 et, « au moment des faits », il habite rue LOUVREX, 71, voir CAULIER-MATHY Nicole, *Le monde des parlementaires liégeois 1831-1893, Essai de socio-biographies*, Bruxelles, Palais des Académies, 1996.

Le secrétaire du Comité est Jules VAN SCHERPENZEEL-THIM, Ingénieur principal des mines, qui réside rue FUSCH, n° 34. Pour la localisation des domiciles, voir : *Livre d'adresses DE BRUYNE ou Almanach officiel du commerce, de l'industrie et de la finance de la magistrature et de l'administration de la ville et de la banlieue de Liège*, septième édition, 1879-1880, LIÈGE, Impr. A. FAUST, 1879.

¹⁵⁶ Huit professeurs figurent parmi les pétitionnaires de février 1881.

¹⁵⁷ FRÉDÉRICQ Léon, (GAND, 1851-LIÈGE, 1935), Professeur de physiologie (1879).

en contrebas de la CITADELLE. En janvier 1881, le *Comité* adresse une *Lettre* ¹⁵⁸ de vingt-sept pages au Collège des Bourgmestre et Echevins. Les arguments contenus dans cette adresse font valoir que le projet d'installation d'Instituts équivaut à une « rupture de contrat » ou de « quasi-contrat », car, à la création du Jardin botanique en 1838, les autorités communales de l'époque avaient implicitement admis de lui garantir une double destination : jardin botanique universitaire et jardin d'agrément à l'usage des non-universitaires. Les auteurs de la lettre rappellent d'ailleurs les délibérations de l'époque. Ils craignent aussi que l'installation des Instituts ne crée un précédent : « *Ces premières constructions en attireront d'autres* ». Sans doute ont-ils en tête les discussions au Conseil communal de juin 1878 lorsque qu'avait été prévue la possibilité d'installer d'autres services universitaires au Jardin botanique.

Cherchant aussi à élargir les bases de ses appuis, le *Comité* estime que cette affaire ne concerne pas les seuls habitants et riverains du Jardin botanique, mais l'ensemble des Liégeois, faisant observer que le parc est aussi fréquenté par des habitants plus modestes du proche quartier du LAVEU ¹⁵⁹ ; dans ce même ordre d'idées, il fait référence à des pétitions envoyées par des Cercles libéraux d'autres quartiers de LIÈGE et dont il cite des extraits : Centre, Sud, Ouest, Nord et Est (OUTREMEUSE). Dans le cas de ce dernier quartier, cette mention n'est pas innocente puisque OUTREMEUSE accueillerait volontiers les installations universitaires. En sorte que le *Comité* estime que « *tous les quartiers de la ville ont été unanimes pour s'élever contre l'idée de placer les nouveaux instituts dans le Jardin botanique* ».

Faisant preuve d'un bon sens tactique, le *Comité* s'attache les services de l'architecte GASPARD ¹⁶⁰. Il prévoit en effet que, malgré l'opposition, la volonté officielle pourrait s'imposer. Dans ce cas, il sera nécessaire de contrer et d'amender le projet officiel conçu par l'architecte de la

¹⁵⁸ Comité du Jardin Botanique. *Instituts universitaires. Lettre adressée à MM les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de LIÈGE*, LIÈGE, Léon de THIER, 1881.

¹⁵⁹ « *Ce serait la première fois, croyons-nous que l'on aurait vu une ville détruire, sans nécessité, le charme et la beauté d'un parc planté d'arbres semi-séculaires qui ont atteint leurs formes caractéristiques et qui constituent des ombrages recherchés par tous le voisinage, depuis les mères de famille avec leurs enfants jusqu'aux jeunes filles de la classe laborieuse et aux ouvriers* », Comité du Jardin Botanique, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶⁰ GASPARD, (N, ? – N, ?) , architecte diplômé de l'Académie, auteur, entre autres réalisations, du VAL D'OR, en 1889. Pour le reste, il existe très peu d'informations sur son oeuvre.

Province, Lambert-Henri NOPPIUS ¹⁶¹, projet que le comité critique aussi bien pour son plan de masse que pour sa configuration architecturale. Il veut ainsi promouvoir un contre-projet qui occasionnerait « *le moins de dommage possible pour le public, pour les riverains et pour l'enseignement de la botanique* ». Une grande partie de cette lettre consiste d'ailleurs en une défense et illustration du projet GASPARD contre celui de NOPPIUS.

L'argument hygiénique est le plus important et c'est surtout sur l'arrivée de l'Institut de Zoologie que les craintes des riverains se focalisent. Ceux-ci n'hésitent pas à risquer la comparaison avec « l'affaire » de la société de la Vieille-Montagne ¹⁶², en utilisant un vocabulaire « très XVIII^e siècle » : « *La dissection et la macération des cadavres des animaux qu'étudie la zoologie, la préparation de leurs squelettes et de leurs dépouilles ne produiront-elles pas des émanations putrides ?* ».

Les auteurs de cette lettre s'appuient aussi sur des arguments plus techniques : les tremblements causés par les charrettes venant de la proche houillère de LA HAYE et le passage des convois ferroviaires ¹⁶³ risquent de perturber les expériences en laboratoires.

On le voit, une partie de l'argumentaire du *Comité* cherche à démontrer que ce choix d'implantation serait une mauvaise affaire avant tout pour l'Université elle-même, qu'il se ferait au détriment de l'enseignement et de la recherche dans les matières enseignées sur le site ¹⁶⁴ et d'abord pour l'enseignement de la Botanique. Les auteurs ne se privent pas, d'ailleurs, de comparer ce qui se passe à LIÈGE avec la manière dont les décisions sont prises à l'Université de GAND. Insistante, cette comparaison ne manque pas d'habileté. Quelle Université peut le mieux être comparée à LIÈGE si ce n'est celle de GAND, la cousine ? Ville industrielle en croissance, abritant l'autre Université d'Etat, la Ville de GAND vient, comme LIÈGE, de recevoir un subside national pour sa politique immobilière universitaire : elle est donc elle aussi confrontée, au même moment, à des problèmes similaires.

¹⁶¹ NOPPIUS a revu ses plans : il a réalisé deux projets, le second date du 25 septembre 1880.

¹⁶² Voir dans *Lettre, op.cit.*, p. 17. L'usine à zinc de la Vieille-Montagne était établie dans le quartier VIVEGNIS-SAINT-LÉONARD et elle a été contrainte à s'expatrier vers ANGLEUR en 1873 suite à la pression des habitants. Cette affaire révélera des déchirements entre libéraux doctrinaires et radicaux.

¹⁶³ Le charbonnage de LA HAYE se trouve au faubourg SAINT-GILLES, au-delà du chemin de fer, ce dernier passant au sud de la rue NYSTEN.

¹⁶⁴ Selon le professeur SWARTS, chimiste à l'Université de GAND, il faudrait renoncer à certaines expériences et préparations, car les « *émanations soulèveront d'incessantes réclamations* ».

À GAND, la consultation des professeurs s'est faite par l'intermédiaire d'une Commission spéciale et le projet a été « *examiné, discuté et approuvé* » par le Conseil académique. Et le *Comité du Jardin botanique* de réclamer, pour LIÈGE, une « *instruction semblable* » à celle qui a été faite à GAND. En effet, à GAND, dès janvier 1880, un arrêté ministériel institue une *Commission chargée de faire rapport au Gouvernement sur toutes les questions relatives au choix du terrain destiné à recevoir les nouveaux bâtiments de l'Université de GAND*. Elle est composée de l'Administrateur-Inspecteur, du Recteur, de l'architecte PAULI, de fonctionnaires des Travaux publics, et de deux Echevins de la ville.

Il est aussi assez piquant de voir les auteurs de cette *Lettre* citer à plusieurs reprises des prises des positions de l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de...GAND, alors que son collègue de LIÈGE l'astronome François FOLIE subit les foudres de ce même *Comité*. Pareillement, ils font aussi appel à l'opinion du professeur de chimie de GAND, SWARTS, alors que l'appréciation des pharmaciens de LIÈGE est beaucoup plus nuancée quant à la possible nocivité de cet Institut.

Faisant toujours preuve d'habileté, le *Comité du Jardin botanique* évoque des argumentations émises par le corps professoral liégeois, en citant des prises de position de professeurs, et en rappelant des demandes de la Commission des locaux de 1874, demandes qui ne sont pas intégrées dans le projet de NOPPIUS ¹⁶⁵. Pareillement, relayant des demandes de la Faculté de Médecine, le comité estime que le groupe Zoologie-Anatomie devrait être joint à la Physiologie ¹⁶⁶.

Le Comité conteste aussi la dimension que l'on veut donner à l'institut de Zoologie : 3.400 mètres carrés de planchers contre les 1.248 prévus par la Commission des bâtiments de 1874. Quant à une localisation alternative, le Comité, dans cette *Lettre*, ne se prononce pas pour une implantation précise, signalant simplement qu'il existe à LIÈGE assez de terrains libres pour une solution permettant de réaliser le principe de « l'indépendance des Instituts », en même temps que la nécessaire proximité de certaines disciplines. On est en présence d'une

¹⁶⁵ Notamment une demande de VAN BENEDEN qui souhaitait en 1874 un laboratoire d'études pratiques orienté vers le Nord. Nous y reviendrons quand nous aborderons la localisation au quai des PECHEURS.

La Commission de 1874 s'était aussi élevée contre l'hypothèse de la Zoologie au jardin botanique, car cela conduisait à la division de deux Facultés (Sciences et Médecine).

¹⁶⁶ Les étudiants en candidature en Sciences suivent les cours de Physique, Chimie, Géologie, Psychologie, Logique, Zoologie et Botanique. Les cinq premiers cours se donnent au centre de la ville ; il est donc préférable, estime le *Comité*, que la Zoologie soit le plus proche du site central. La difficulté demeure cependant pour la Botanique, mais il en est ainsi dans toutes les villes et « *cette difficulté disparaîtrait en fixant les heures de cours l'après-midi* ».

manifestation évidente de « nymbisme »¹⁶⁷ : le *Comité* se garde bien d'indiquer une autre localisation pour des installations qu'il rejette lui-même.

Au-delà de cette série d'arguments (dont on peut penser qu'ils cherchent à semer la division dans l'institution universitaire, en prenant en compte les exigences scientifiques et en faisant explicitement référence aux craintes exprimées par certains professeurs), le *Comité* se garde bien, dans cette *Lettre*, de dévoiler ce qui semble être la crainte principale qui l'anime, sans doute pour éviter une trop grande transparence dans sa motivation. Cette crainte est formulée par d'autres et notamment par l'auteur, anonyme, d'une brochure parue en 1880 : « *Croit-on que ce changement de destination, cette substitution de murailles aux arbres verts, cette suppression presque brutale de vues splendides soient de nature à attribuer une plus-value et, en tout cas, à donner plus de charme aux maisons riveraines ?* »¹⁶⁸. N'oublions pas que nous sommes dans une époque de spéculation immobilière intense. Ce que le *Comité* n'ose dire, l'auteur de cette même brochure le dit tout haut : il prend franchement position pour l'installation des Instituts sur le tout nouveau Boulevard de la Constitution¹⁶⁹ dans le quartier d'OUTREMEUSE, selon lui bien mieux relié à l'Université et plus proche d'elle depuis l'érection de la Passerelle, en 1879. Il prend en réalité position, sans le nommer, pour le projet de SUERMONDT, dont nous parlerons plus loin.

3.4) La prise de position d'Edouard MORREN

Le *Comité* est soutenu indirectement par le professeur de Botanique Edouard MORREN, qui entre dans le débat en sa qualité de Directeur scientifique du Jardin Botanique. Il souhaite bien sûr, avant tout, maintenir la surface dévolue à la fonction de Jardin botanique et prend l'exemple d'autres jardins en Europe. Dans une *Réponse au rapport de l'Administrateur-Inspecteur*¹⁷⁰, de février 1881, Edouard MORREN

¹⁶⁷ Syndrome NYMBY : acronyme de l'anglais *Not In My Back Yard*.

¹⁶⁸ *Question Universitaire. De l'emplacement des nouveaux instituts*, LIÈGE, Léon de Thier, 1880.

¹⁶⁹ L'auteur de ce mémorandum compare la situation de LIÈGE à celle de l'étranger et préconise même un éparpillement des installations : « *Il semble même qu'on les éparille à dessein pour imposer aux jeunes gens une locomotion hygiénique* » Voir *Question Universitaire, op. cit.*, p. 13.

Il est vraiment dommage que l'auteur de ce texte ne se soit pas identifié; nous pensons qu'il s'agit d'un membre de l'institution universitaire.

¹⁷⁰ MORREN E. *Le Jardin Botanique de l'Université de LIÈGE, op.cit.*

déclare qu'il ne saurait « *demeurer spectateur indifférent et impassible* », car il estime avoir été personnellement mis en cause par l'Administrateur-Inspecteur de l'Université, lors d'un rapport fait par ce dernier au Conseil communal deux mois plus tôt, en décembre 1880. Dans ce rapport, FOLIE estimait possible de maintenir la double destination au Jardin botanique en conservant la fonction de parc public sur une surface de deux hectares (un peu moins de la moitié), et en attribuant le surplus aux Instituts universitaires.

MORREN a aussi été consulté par le Ministre de l'instruction publique à qui il a remis un rapport. Il fait observer que l'Institut de Zoologie viendrait occuper « *un emplacement des plus fertiles* », couperait en deux l'école de Botanique, et que certains arbres ayant acquis « *leurs formes caractéristiques* » seraient abattus. La construction de la Pharmacie impliquerait aussi la démolition de la quadruple serre construite près de la rue FUSCH. Quant à la maison du jardinier en chef, sa reconstruction au bas de la rue FUSCH supprimerait ou rendrait en tout cas plus difficile la fonction de surveillance car, à ce nouvel emplacement, elle serait trop éloignée des serres.

MORREN insiste bien sur l'idée que la satisfaction des besoins des disciplines que l'on veut implanter au Jardin botanique se fera au détriment de la Botanique. Or, souligne-t-il, la « *science a marché depuis 1840 à pas de géant. La botanique serait bien modeste si elle se contentait encore en 1881 de l'espace qu'on lui a donné en 1840* ». Contre l'opinion de FOLIE, MORREN déclare que les projets nuiraient aux deux fonctions : « *mutilé et détruit comme jardin d'agrément, réduit aux plus mesquines proportions comme jardin scientifique* ».

Il faut souligner que le ton de cette lettre est assez dur et révèle les déchirements et tensions qui traversent l'institution universitaire dans ce débat ¹⁷¹.

3.5) Hubert-Guillaume BLONDEN prend lui aussi position

Au terme de sa carrière d'Ingénieur Directeur des Travaux Publics, n'étant donc plus tenu par un « devoir de réserve » (mais ayant été nommé en mai 1880, « Ingénieur-Consultant » de la Ville de LIÈGE ¹⁷²),

¹⁷¹ Par exemple : « *M. l'administrateur (...) cherche à réfuter mes arguments et dirige contre moi des imputations dont le souci de ma réputation m'oblige à me disculper* ».

MORREN, *ibidem*, p. 4.

¹⁷² BLONDEN a été admis à la retraite à sa demande en mai 1880 et remplacé à son poste par Albert MAHIELS. Par arrêté du Collège du 13/05/1880, il est nommé « Ingénieur-Consultant » et pourra être appelé, à ce titre à donner son avis, sur demande du Collège.

Hubert-Guillaume BLONDEN ¹⁷³, encore tout auréolé de son oeuvre de modernisation urbaine, prend lui aussi part au débat après avoir été sollicité pour donner son avis. Dans une brochure d'une vingtaine de pages (de décembre 1880 ¹⁷⁴), il condamne le projet de NOPPIUS et s'applique à le démolir en ayant recours, selon son usage, à une argumentation très technique. Plus tard, (11 et 12 mars 1881 voir *supra*), les opposants aux projets « officiels » ne manqueront pas d'évoquer cette prise de position d'une personnalité naguère proche des cercles de décideurs communaux.

Sans détailler le contenu de ce mémoire, il faut souligner la manière d'argumenter, qui nous semble révélatrice : BLONDEN se place souvent du point de vue du spectateur, dont la vue serait gâchée par l'installation des Instituts en plusieurs endroits du Jardin, mais aussi des rues riveraines.

Il met en cause l'inadéquation du site face au parti monumental adopté par NOPPIUS pour l'Institut de Zoologie dont le « *caractère architectural ne sera pas en harmonie avec la composition du jardin* ». BLONDEN critique le fait que les projets d'implantation de NOPPIUS condamnent une superficie importante du Jardin botanique mais il pose aussi un argument qui n'a jusqu'à présent guère été avancé : celui d'une extension future des différents Instituts implantés sur le site. N'impliquerait-elle pas une amputation supplémentaire de la superficie dévolue au Jardin botanique ?

3.6) Le premier projet NOPPIUS : le monument retourné

En effet, le premier projet de l'architecte NOPPIUS (auquel répondra le contre-projet de GASPARD commandité par les opposants du *Comité du Jardin botanique*), prévoit une disposition éclatée des Instituts dans le Jardin. Il semble alors que l'on s'inspire ici, parfois explicitement, du « modèle allemand » qui jouit d'une grande faveur dans le milieu des universitaires liégeois (dont beaucoup d'ailleurs ont fait ou feront « le voyage en Allemagne »). En matière d'urbanisme universitaire, ce modèle prescrit le système des pavillons isolés : pour des raisons fonctionnelles et parce que cette disposition permet les extensions

Rien n'indique, dans la brochure dont il est question ici, qu'il ait été sollicité par le Collège pour donner son avis cette affaire.

¹⁷³ BLONDEN Hubert-Guillaume, (GRONSVELD, 1816-LIÈGE, 1881).

¹⁷⁴ *Le Jardin Botanique de LIÈGE. Instituts universitaires. Réponse au rapport de M. l'architecte Noppius à Mr l'Administrateur de l'Université par M. BLONDEN, Ingénieur, Liège, H.VAILLANT-CARMANNE, 1881.*

ultérieures. C'est dans cet esprit qu'est conçu le premier projet de NOPPIUS :

1) L'Institut de Zoologie et d'Anatomie comparée ¹⁷⁵ doit être implanté en haut du Jardin, entre les rues des ANGES, NYSTEN et COURTOIS. Fait curieux, il semble en contradiction avec les règles du « monumentalisme » officiel, qui veut que la « belle façade » fasse front à l'espace public ¹⁷⁶. Ici, rien de tel : la façade la plus importante du bâtiment, longue de 87,50 mètres regarde l'intérieur du jardin, tandis que la façade postérieure (76 mètres) donne sur la rue NYSTEN. Le bâtiment tourne le dos à l'espace public et c'est un des reproches que formule BLONDEN, ce dernier n'hésitant d'ailleurs pas à comparer cette façade postérieure à la prison cellulaire de SAINT-LÉONARD.

En toute hypothèse il s'agit d'un bâtiment d'une grande superficie : 3.400 m² ¹⁷⁷ c'est-à-dire, fait remarquer BLONDEN, les deux tiers de l'emprise au sol de l'Université au centre-ville. Il s'agit aussi d'un bâtiment à caractère monumental ¹⁷⁸ : construit sur un soubassement, flanqué de trois avant-corps en saillie, dont celui qui occupe le centre de l'immeuble est muni d'un escalier, il est d'une longueur assez importante puisqu'il comporte 29 travées.

2) La Pharmacie doit s'installer entre la Botanique et la rue FUSCH et réaliser un angle entre les rues COURTOIS et FUSCH : c'est semble-t-il le projet tel qu'il a été réalisé.

La Pharmacie n'était pas prévue dans les projets de 1875 et de 1879 ; il n'était question à ce moment que d'un laboratoire de chimie destiné aux Facultés des Sciences et de Médecine. Mais l'insalubrité des locaux affectés à la Pharmacie sur le site central et l'accroissement du nombre des étudiants depuis la loi de 1876 incitent le Gouvernement à édifier un nouveau bâtiment pour cette discipline au Jardin botanique. La construction de la Pharmacie à cet emplacement nécessite le déplacement de la maison du jardinier en chef. NOPPIUS prévoit de la

¹⁷⁵ Dans le premier projet, les deux instituts doivent être construits ensemble.

¹⁷⁶ Pensons à l'exemple de l'Observatoire d'UCCLE : façades néo-classiques « soignées » faisant face à l'espace public (la place circulaire) et façades arrière moins soignées.

¹⁷⁷ A noter qu'en 1878, lorsque la décision de transfert a été prise au Conseil communal, on ne s'est guère préoccupé de la dimension des Instituts, le rapporteur MICHA ayant simplement utilisé le terme de « pavillon ».

¹⁷⁸ Nous n'avons pas retrouvé les plans de NOPPIUS. Nous nous fions à la description critique qu'en fait BLONDEN et nous la comparons au bâtiment finalement réalisé sur le Quai VAN BENEDEN pour le seul Institut de Zoologie et qui ressemble très fortement à la description ici faite.

réimplanter au bas du Jardin, à une dizaine de mètres de l'angle des rues LOUVREX et FUSCH.

3) La Physiologie s'installera le long de la rue des ANGES. Rappelons que très tôt il a été décidé de ne pas réaliser ce projet, ce qui a donné des arguments aux opposants puisque la Zoologie-Anatomie devait être proche de cet Institut.

3.7) Le « projet GASPARD » et le « second plan NOPPIUS »

On l'a vu plus haut : prévoyant que l'installation des Instituts au Jardin pourrait avoir un caractère inéluctable, le *Comité du Jardin botanique* s'efforce de faire modifier le premier projet de NOPPIUS, en faisant appel à l'architecte GASPARD. L'idée est alors avancée de regrouper les différents Instituts le long de la rue FUSCH : puisqu'il faut exécuter un programme identique sur une surface plus compacte, GASPARD imagine un plan de masse plus dense qui s'éloigne radicalement du parti urbanistique des pavillons isolés.

Gage de bonne foi donnée par l'Université au Comité (ou recul devant le poids des notables ?), l'Administrateur-Inspecteur de l'Université, tout en rejetant le projet GASPARD ¹⁷⁹, commande un second projet à NOPPIUS ¹⁸⁰ qui prendra en compte les amendements réclamés par les habitants : le regroupement dans la rue FUSCH, et, donc, le maintien de la fonction de parc dans les autres parties. Ce plan est présenté en septembre 1880. NOPPIUS y reprend des éléments de son premier projet (notamment pour la Pharmacie) mais il se voit obligé de concevoir un plan de masse plus dense puisqu'il doit œuvrer sur une surface plus réduite.

Ces deux projets « densificateurs » semblent toutefois techniquement difficiles à réaliser, en raison de la déclivité de la rue FUSCH et parce qu'ils impliquent le déplacement et la reconstruction totale des serres.

On le voit, à la fin de 1880 et au début 1881, les idées sont un peu confuses. Les plans et contre-plans se suivent, les professeurs prennent ouvertement part au débat ; cependant MORREN qui défend l'intérêt de la Botanique, semble jouer cavalier seul. Certains professeurs confondent les rôles : celui de résident-habitant du quartier et celui de membre d'une institution, l'Université, à laquelle on (la Ville entre

¹⁷⁹ Les professeurs n'ont pas eu, semble-t-il, communication officielle de ce « contre-projet ».

¹⁸⁰ Rappelons que nous n'avons pas eu accès à ces différents plans. Nous les décrivons sur la base de la littérature : brochures, pétitions. Il est clair que nous devons faire confiance aux textes même s'ils ont un caractère polémique, comme celui de BLONDEN ou la *Lettre* de janvier 1881 du Comité.

autres) reproche de n'être pas capable de parler d'une seule voix ; le Comité exploite ces divisions avec délectation, et la presse ne se prive évidemment pas d'intervenir sur le ton polémique. Le *Comité* de propriétaires pense encore que les Instituts prévus s'installeront bien au Jardin botanique, mais il cherche à en limiter le nombre.

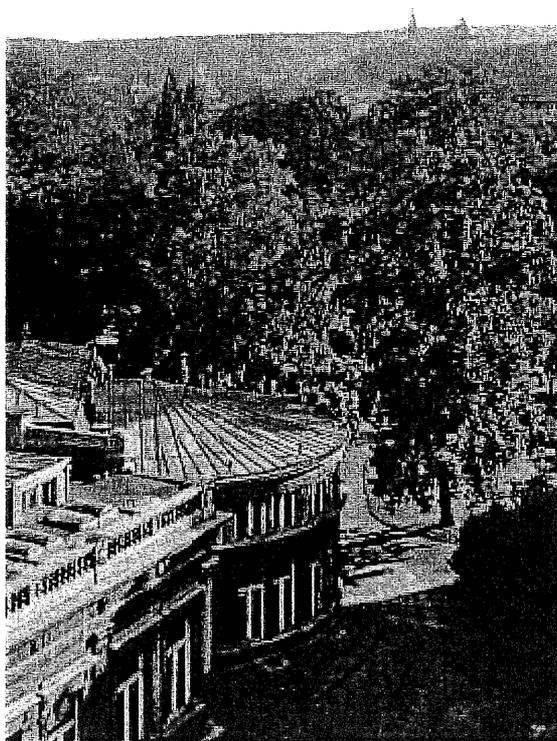


Figure 14 : Institut de Botanique, 1988.

4) Vers un compromis.

Au début de l'année 1881 semble percer une volonté d'aller plus vite dans ce dossier. Au sein des Commissions communales réunies des Travaux Publics et de l'Instruction publique d'une part ¹⁸¹ et du Collège des Bourgmestre et Echevins d'autre part, une série de décisions vont être prises, en plusieurs temps. Elles dessinent les contours d'un compromis, le terme de « transaction » étant alors utilisé par plusieurs acteurs.

¹⁸¹ Rappelons que les compte-rendus des Commission ne sont plus disponibles. Nous avons néanmoins pu retrouver une chronologie de leurs travaux dans l'exposé du rapporteur MICHA des dites commissions en séance du Conseil communal du 11 mars 1881. Ces commissions réunies comptent 16 membres.

4.1) Les travaux des Commissions communales

D'abord, le projet de l'architecte NOPPIUS de construire la Zoologie du côté de la rue NYSTEN est rejeté. En toute hypothèse, on l'a vu, le programme du bâtiment de Zoologie implique un immeuble de volume important et d'une superficie au sol de 3.400 m². De surcroît, au Jardin botanique, se posent des problèmes de dénivellation des terrains, sur lesquels BLONDEN a pesamment insisté.

Il semble, qu'en tous cas pour le Jardin botanique, et en suivant les exemples allemands, on ne se soit jamais départi de l'idée d'implanter les Instituts par « pavillons isolés ». Et là l'influence du chimiste SPRING a été déterminante (voir *supra*). Le programme de l'Institut de Zoologie (3400 m² d'un seul tenant et devant également contenir les collections) semblant incompatible avec cette idée généralement partagée, de proche en proche, l'idée d'implanter la Zoologie sur le site du Jardin botanique est abandonnée.

Afin de se faire une opinion *in situ* par rapport aux deux projets densificateurs (le contre-projet de GASPARD et le second projet de NOPPIUS), les commissaires-conseillers communaux descendent sur le terrain et, à l'aide de perches et de drapeaux figurant la hauteur des bâtiments, vont se rendre compte de l'effet que ces immeubles produiraient dans la rue FUSCH. Cette simulation semble alors porter ses fruits : elle heurte de plein fouet non seulement les intérêts des riverains de la rue FUSCH, mais aussi le principe d'aération par élargissement des voiries, qui est un des fondements de l'idéologie urbaine hygiéniste¹⁸².

À la suite de cette visite, le conseiller MAHIEU, membre d'une des deux commissions, propose l'ajournement des décisions pour permettre l'examen des autres projets alternatifs qui se pressent au portillon et alimentent le débat public. Sa proposition est rejetée, car la majorité des commissaires craint de perdre encore du temps. Le 14 février 1881, les Commissions renoncent à l'érection de la Zoologie, non seulement dans la rue NYSTEN (deuxième projet NOPPIUS et contre-projet GASPARD) mais aussi, purement et simplement, sur le site du Jardin Botanique. Le schéma d'origine, celui de 1875, confirmé par un vote du Conseil en 1878, reste cependant partiellement en vigueur : les commissions, à une majorité plus forte que pour les autres décisions, votent le principe de la construction de la Pharmacie à l'angle des rues FUSCH et COURTOIS. L'argument qui explique ce maintien de la Pharmacie au Jardin est qu'il

¹⁸² D'après le règlement communal sur les bâtisses de 1879, en fonction de la largeur de la rue FUSCH. Le respect de ce principe sera finalement obtenu en reculant légèrement l'Institut.

faut à cette école un jardin de plantes médicinales. Il s'agit d'une victoire partielle pour le *Comité du Jardin botanique*, mais apparaît alors une forme de « sous-nymby » : ce sont maintenant les seuls habitants de la rue FUSCH et « *de ses aboutissants* » qui ne veulent pas de la Pharmacie. Ils reprennent ici l'argumentation utilisée auparavant par le *Comité* : non seulement, l'installation de la Pharmacie serait préjudiciable au Jardin botanique, (argumentation de MORREN en le citant) mais aussi à l'Institut de Pharmacie lui-même, car, il est peut-être déjà trop petit pour assurer l'avenir, avant même d'être construit ¹⁸³. Ils mettent aussi en exergue la « *bizarrierie de la forme* » du bâtiment. Ils ressortent l'argument de la pollution. Et ils rappellent l'idée de la rupture de contrat : les propriétaires de la rue FUSCH vont être lésés et, au moment de faire construire, ils ne pensaient pas qu'on allait installer à leur proximité « *des établissements insalubres tels que des laboratoires de Pharmacie* » ¹⁸⁴.

4.2) Le déblocage

Même si elle a sans doute été préparée en coulisses, c'est au sein de ces Commissions réunies qu'intervient la nouvelle proposition qui ouvre la voie à un déblocage de la situation : celle d'installer l'Institut de Zoologie sur le quai des PÊCHEURS, (actuel quai VAN BENEDEN) en face de l'Université, à la place de l'Hospice des Hommes incurables géré par la Commission des Hospices. Cette dernière semble désireuse de réaliser ses propriétés foncières au centre de la ville ¹⁸⁵, mais, en même temps, elle sera réticente à se défaire d'un immeuble en très bon état et jouissant d'une telle position.

¹⁸³ Il est conçu pour 75 étudiants. Il est difficile de déterminer qui sont les meneurs de ce « sous-comité », car la *Lettre* du 27 février 1881 n'en n'indique pas les signataires.

¹⁸⁴ Voir *Pétition adressée à MM. les Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins et du Conseil Communal de la Ville de LIÈGE contre l'installation des instituts pharmaceutiques au Jardin botanique*, LIÈGE, Imprimerie de H. VAILLANT-CARMANNE, 1881.

¹⁸⁵ Ce qui semblerait accréditer l'hypothèse que les quais de la MEUSE, surtout sur la rive droite « disciplinée », trouvent ou retrouvent, à partir du dernier quart du siècle, une nouvelle valeur, paysagère, de qualité de vie mais foncière aussi.



Le Musée et les Bains en 1910

Figure 15 : L'Institut de Zoologie, 1910

L'intérêt de la Ville, dans une telle combinaison, est non seulement d'apaiser le courroux des électeurs du Jardin botanique, (ou en tout cas de limiter celui-ci aux seuls habitants de la rue FUSCH), mais aussi de ne pas avoir à régler la facture d'acquisition de l'Hospice des Incurables, car c'est l'Etat qui s'y engage. Portant la « double casquette » (responsable des installations universitaires et autorité de tutelle de la Commission des Hospices) la Ville de LIÈGE y voit plusieurs avantages : soulager les finances des Hospices, résoudre le lancinant problème des locaux universitaires et enrichir son cadre urbain d'un monument qui cette fois, contrairement au premier projet NOPPIUS du Jardin botanique, ne tournera plus le dos à l'espace public, mais pourra pleinement déployer sa dimension monumentale, au bord de la MEUSE.

De son côté, l'Université (surtout la Faculté de Médecine) souhaite la proximité des Instituts médicaux (Physiologie et Anatomie) avec l'hôpital de Bavière ¹⁸⁶. De plus, le grand terrain (17.000 m²) des Incurables va lui permettre de réaliser un Institut de Zoologie de 3.400m² : elle va se rallier à ce nouveau plan, qui toutefois ne rencontre que partiellement ses objectifs.

4.3) La réponse de l'Université

Les deux Facultés les plus concernées sont appelées à délibérer sur ces nouvelles options le 25 février 1881. La Faculté des Sciences approuve à

¹⁸⁶ Rappelons qu'à cette date, l'hôpital de BAVIÈRE se trouve sur le site actuel du Théâtre de la Place.

l'unanimité l'installation de la Zoologie aux Incurables, sous la réserve expresse que les travaux soient rapidement exécutés. La Faculté de Médecine appuie le projet d'installation de la Pharmacie au Jardin botanique, ayant besoin d'une école de plantes médicinales et la nouvelle combinaison proposée lui convient d'autant mieux qu'elle trouve une solution adéquate pour l'installation des Instituts de Physiologie, d'Anatomie et d'Anatomie pathologique : à proximité de Bavière. Quant au Conseil académique, il examine ce nouveau plan en sa séance du 2 mars 1881¹⁸⁷ dont l'ordre du jour est exclusivement consacré à la question des Instituts universitaires. Le Recteur TRASENSTER propose à cette assemblée de se prononcer sur ce nouveau schéma qu'il approuve. Il apparaît clairement que, dans ce débat, le Recteur cherche à empêcher que certains professeurs ne remettent sur le tapis la question du choix de la localisation, débat qui est alors brûlant dans l'opinion publique ; il veut au contraire que soient bien circonscrites les limites dans lesquelles les professeurs sont invités à s'exprimer, c'est-à-dire celles « *des intérêts scientifiques et des convenances de l'enseignement, les seuls points de sa compétence* ».

Certains professeurs tentent néanmoins de faire revenir le débat sur le choix de localisation. Le professeur MAYNZ¹⁸⁸ (Faculté de Droit) propose qu'on discute de la réunion de tous les Instituts en un seul lieu, « *par exemple du côté du Boulevard de l'Est* », tandis que Alphonse LE ROY¹⁸⁹ se fait l'écho des contestations du *Comité du Jardin botanique* en reprenant la substance de son argumentation. Il se prononce pour une localisation au quartier de l'Est en invoquant l'utilité publique. TRASENSTER se fait fort de remettre alors le débat dans les limites fixées, celles « *des exigences scientifiques* » estimant que le Conseil académique « *ne doit pas s'occuper des intérêts privés qui regardent le Conseil communal* ».

Le débat et les votes se déroulent en deux temps : d'abord sont examinées les résolutions qui ont trait à l'achèvement de la Botanique et à la construction au Jardin de la Pharmacie. Presque tous les membres des Facultés des Sciences et de Médecine approuvent le projet d'installer la Pharmacie au Jardin botanique : ils confirment de la sorte les votes qu'ils ont émis une semaine plus tôt au sein de leur propre Faculté.

¹⁸⁷ UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *Conseil académique du 2 mars 1881*. Nous livrons en annexe l'intégralité des discussions relatives à cet objet. Voir annexe n°2.

¹⁸⁸ MAYNZ Charles-Gustave, (ESSEN, 1812-LIÈGE 1882), Professeur de Pandectes.

¹⁸⁹ Alphonse LE ROY habite aussi dans le quartier du Jardin botanique.

Le seul représentant scientifique qui continue à s'y opposer est Edouard MORREN : il estime que la Pharmacie va gêner la Botanique et que, lui étant contiguë, elle ne pourra pas s'étendre. MORREN se plaint aussi qu'il faille reconstruire l'habitation du jardinier. Il revient sur une autre proposition de localisation : il propose les boulevards de l'Est, près de la caserne des Ecoliers (actuel boulevard de la Constitution, c'est le projet SUERMONDT, voir plus loin). Sentant qu'il est isolé et que la partie lui échappe, il tente de faire passer un amendement : la Pharmacie ne pourra être construite qu'à partir du moment où auront été déterminés les emplacements nécessaires aux services de Botanique qui vont devoir être déplacés. Son amendement est repoussé, car la résolution sur laquelle se prononce le Conseil académique n'est assortie d'aucune condition.

Les professeurs qui votent contre cette première proposition (la Pharmacie au Jardin botanique) sont : quatre professeurs de la Faculté de Droit ¹⁹⁰ et deux de la Faculté de Philosophie ¹⁹¹, tandis que deux autres professeurs s'abstiennent ¹⁹².

Ensuite arrive l'examen de la seconde résolution : elle concerne le choix des Incurables pour la Zoologie et les Instituts médicaux. Ici, la résolution est adoptée à l'unanimité ¹⁹³. Le Conseil « *approuve complètement* » cette nouvelle proposition de localisation et apprécie particulièrement sa « *position centrale près de l'Université, son étendue, sa situation aérée près de la Meuse* » ; mais cette chaude approbation est assortie de réserves plus strictes : que les tractations financières avec l'Etat aboutissent et que la construction des nouveaux édifices démarre sans tarder, c'est-à-dire « *sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'évacuation de l'hospice par ses pensionnaires* ».

L'Université se rallie donc au nouveau schéma, mais elle émet la réserve expresse des délais ¹⁹⁴ : la suite montrera que cette crainte n'est pas dénuée de fondement.

¹⁹⁰ MAYNZ, NYPELS, DE SAVOYE et l'ancien recteur THIRY. A noter que ces deux derniers habitent rue COURTOIS, rue qui fait face au futur Institut de Pharmacie. THIRY se verra d'ailleurs taxé d'incohérence par l'Echevin MAGIS au Conseil communal du 12 mars suivant, lorsqu'il rappellera que c'est sous son Rectorat que le Conseil Académique avait, à l'unanimité, approuvé l'implantation au Jardin botanique (en 1875).

¹⁹¹ LE ROY (qui habite rue FUSCH) et TROIFONTAINES (qui habite rue COURTOIS).

¹⁹² LOOMANS (Philosophie) sans doute n'ose pas émettre un avis négatif car il a été Recteur et HOUET (Droit administratif).

¹⁹³ MORREN, THIRY et DE SAVOYE font observer que s'il y avait eu un vote simultané sur les deux résolutions, il auraient voté négativement sur l'ensemble car ils sont résolument opposés à l'installation de la Pharmacie au Jardin.

¹⁹⁴ « *Toutefois l'approbation que le Conseil académique donne au choix de cet emplacement, est subordonné, d'un côté, aux*

4.4) Le débat au Conseil communal

Les 11 et 12 mars 1881, c'est au Conseil Communal que le «grand débat» a lieu. De nombreuses personnes y assistent comme en témoigne la « *Gazette de LIÈGE* » : « *l'enceinte réservée au public regorge de curieux impatients d'entendre la discussion et de connaître la décision qui interviendra* »¹⁹⁵. On sent que les acteurs qui portent le dossier (Echevins, Rapporteur, Bourgmestre) veulent aller vite et qu'ils veulent faire avaliser cette nouvelle combinaison intervenue trois semaines plus tôt. Le rapporteur MICHA fait d'abord un long exposé qui retrace la chronologie des projets et des décisions. Afin d'expliquer les reculs successifs par rapport au schéma d'origine (les trois Instituts au Jardin botanique), il argumente sur le fait que lors de la prise de décision en 1878, on ne connaissait pas l'importance du programme, et notamment l'exigence d'une surface de 3400 m² pour la Zoologie. MICHA énumère ensuite les autres pistes qui ont été envisagées après l'abandon partiel des projets au Jardin botanique. Ensuite, le débat démarre mais à neuf heures trente du soir, Léopold HANSSENS demande le report de la discussion au lendemain : il craint sans doute que le débat ne soit escamoté, mené dans l'urgence et clôturé par des décisions qu'il réprouverait. Les Echevins MAGIS et VERDIN (Finances) protestent, mais le débat est malgré tout ajourné au lendemain, samedi 12 mars.

Ce jour-là, quelques conseillers passent en revue les différentes alternatives. Le conseiller MAHIEU regrette que les projets alternatifs n'aient pas fait l'objet d'examen plus approfondis (comme il l'avait déjà lui-même réclamé en vain, en Commission, un mois plus tôt). Le conseiller GRAINDORGE lui répond indirectement en faisant observer qu'un des projets alternatifs (le projet LEBENS de densification du site primitif, voir plus loin) ne pourra pas permettre de réaliser l'isolement des Instituts.

À nouveau très actif dans ce débat, Léopold HANSSENS déplore que l'ensemble de la question n'ait pas été résolu de façon globale et concertée ; il sous-entend que la tactique « diviser pour régner » a été délibérément utilisée par le Collège ; il qualifie l'épisode du Jardin botanique de « *lamentable histoire* » et rappelle l'opposition d'Edouard MORREN. Il prend également position contre le projet des Incurables et

arrangements financiers à prendre avec l'Etat; de l'autre, à la condition qu'il sera possible de construire la partie essentielle de l'Institut zoologique et les Instituts dépendant de la Faculté de Médecine, dans un très-bref délai et, en tous cas, sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'évacuation de l'hospice par ses pensionnaires ». Conseil académique , op.cit.

¹⁹⁵ *Gazette de LIÈGE* du 14 mars 1881, p. 2, colonne 2.

se demande pourquoi l'exigence initialement émise par Edouard VAN BENEDEEN d'orienter la façade principale de la Zoologie au nord, nord-est (demande de 1874) n'est plus d'actualité dans ce schéma. HANSSENS se garde bien de citer nommément la proposition du banquier SUERMONDT (des Prés SAINT-DENIS, voir *supra*) ; il appuie ce projet en raison de coût du terrain, mais il craint surtout que l'adoption du site des Incurables n'implique d'importants retards (l'avenir lui donnera raison) et il se préoccupe également du sort des pensionnaires de l'hospice que l'on va « *reléguer aux confins des communes suburbaines* »¹⁹⁶.

L'Echevin MAGIS revient lui aussi sur l'historique de la question, comme l'a fait la veille le rapporteur MICHA. Il ajoute, en faveur du choix des Incurables une donnée importante de nature à satisfaire les exigences de la Faculté de Médecine : la nécessaire proximité des hôpitaux et des Instituts d'Anatomie et de Physiologie. Il rejette par ailleurs la discussion autour des propositions alternatives qui sont arrivées sur la place publique : « *Je répondrai d'abord que je ne crois pas que le Collège ait pour mission d'examiner tous les projets quelconques qu'il plaira aux inventeurs de plan de nous offrir* ». Tout en refusant de les soumettre à la discussion, MAGIS écarte ces projets alternatifs : à propos du projet MARCELLIS, le terrain est estimé trop coûteux (60 francs par mètre carré) et la situation est déjà « *bloquée* » puisque ce site est équipé de rues. Quant au projet de SUERMONDT aux Prés SAINT-DENIS, l'Echevin l'estime « *absolument trop éloigné* ».

La discussion part alors un peu dans toutes les directions. Julien D'ANDRIMONT, par exemple, propose d'ajouter la Pharmacie sur le site des Incurables, car il y aura là assez de place pour y établir le jardin des plantes médicinales. RENKIN, quant à lui, déclare avoir toujours été partisan de l'installation de toute l'Université au Jardin botanique, mais votera contre la proposition de n'y installer que la Pharmacie, car il ne voit pas « *pourquoi les habitants des rues FUSCH et COURTOIS seraient plutôt lésés que ceux des autres rues* ».

Certains conseillers émettent l'une ou l'autre réserve, mais on sent qu'une majorité se dégage sur le projet soumis par le Collège. Le vote est alors scindé en deux propositions. La première, relative à l'érection de la Pharmacie rue FUSCH, est adoptée par 19 voix pour, 8 contre et une abstention. Quelques conseillers résidant au quartier du Jardin

¹⁹⁶ A noter que HANSSENS est membre de la Commission des Hospices civils et qu'il est interpellé sur la question de savoir sous quelle casquette il s'exprime ici. Il répond « *C'est en mon nom personnel et comme Conseiller communal que je parle* », précisant par ailleurs qu'il s'est abstenu sur cette question (la vente de l'Hospice) en Commission des Hospices.

botanique votent pour cette résolution ¹⁹⁷. Les deux membres de l'Université qui siègent aussi au Conseil communal approuvent cette proposition : il s'agit d'une part de Louis GRAINDORGE et d'autre part d'Auguste GILLON, Echevin des Beaux-Arts et de l'Etat civil : vote cohérent puisque le projet est proposé par le Collège.

La seconde proposition, relative aux choix des Incurables pour la Zoologie, l'Anatomie « *et autres* » est adoptée à une majorité plus large : 22 voix favorables, cinq abstentions et une opposition. Les deux conseillers membres de l'Université ont émis également un vote positif.

5) Les localisations alternatives

C'est vers ce moment, entre la fin de l'année 1880 et le printemps 1881, alors que le schéma de 1875 est remis en question, que la pression du *Comité du Jardin botanique* commence à porter ses fruits, qu'apparaissent d'autres projets dans le débat et le compliquent singulièrement. Hormis le projet « LEBENS », ces projets sont portés par des propriétaires de terrains, et ils sont d'ailleurs identifiés dans les débats par le nom de ces derniers. Pareillement, hormis le « projet LEBENS », les localisations alternatives concernent toutes le quartier d'OUTREMEUSE. Ce quartier offre encore en 1880, en tout cas sur sa partie Nord, de grandes opportunités d'urbanisation, car il vient seulement de faire l'objet de travaux de régularisation et d'assainissement. Au contraire des quartiers de la rive gauche, plus saturés, il est envisageable d'y concevoir des projets d'installation des instituts universitaires.

5.1) Le projet « LEBENS » et le projet « MARCELLIS-VAPART »

Ce projet est donc conçu par un architecte, Emile LEBENS ¹⁹⁸, et non par un propriétaire terrien, mais nous n'avons pu déterminer qui l'avait mandaté pour un tel projet. Ce dernier prévoit l'extension des installations universitaires sur la base du noyau existant, en densifiant l'occupation par des constructions plus hautes et par une occupation des terrains non encore bâtis (sur les 16.000 m² du site, seuls 5.400 sont alors construits), et en annexant les places de l'Université (actuelle place

¹⁹⁷ Notamment MALHERBE R. (Rue DARTOIS, 14), GERARD (Rue LOUVREX 74 bis) et GRAINDORGE (Rue DUVIVIER, 20).

¹⁹⁸ LEBENS Emile, (N, ? –N, ?), Ingénieur-adjoint, auteur d'études sur la transformation des quartiers des VENNES, du THIER-A-LIÈGE. A succédé à DEJARDIN à l'Académie pour le cours de composition architecturale. A aussi réalisé certains travaux à VERVIERS.

du XX-AOÛT) et du Conservatoire (actuelle place COCKERILL). Peut-être est-ce précisément ce dernier point qui le rend peu réalisable : selon l'Echevin MAGIS, les évaluations du Cadastre prévoyaient un million de francs en expropriations¹⁹⁹.

Le projet MARCELLIS-VAPART est soutenu par le journal *La Meuse* dont le directeur, M. DE THIER, passe pour être lié à l'industriel MARCELLIS²⁰⁰. Ce projet propose de regrouper les constructions universitaires sur l'actuel quai MARCELLIS, à la place d'un ancien terrain industriel, en face de l'Île de Commerce²⁰¹ alors en plein renouveau résidentiel. Ce projet présente l'avantage d'éviter démolitions et terrassements et permettrait de construire une façade monumentale en face de l'Île de Commerce.

5.2) Le projet SUERMONDT : « Est contre Est »

Alors que les décisions viennent d'être prises en mars 1881 pour le projet des Incurables et que la quasi-unanimité qui s'est dégagée au Conseil communal pour cette solution lui donne les apparences d'une décision irrévocable, le banquier SUERMONDT ne s'avoue pas vaincu. Par brochures et lettres à la presse, il continue à militer pour l'emplacement de l'Université sur ses propres terrains.

Apparaît alors en filigrane la lutte entre deux sous-quartiers de l'Est (OUTREMEUSE) : d'un côté autour de la place DELCOUR²⁰², ensemble déjà bien développé et urbanisé, proche de l'Hospice des Incurables et des ponts qui assurent la jonction avec la rive gauche ; et d'un autre côté, au bout de la rue Jean d'OUTREMEUSE, le site des Prés SAINT-DENIS, où tout un secteur est en voie d'être viabilisé par la création de rues, suite aux travaux d'assèchement des biefs de l'OURTHE. Ces rues et places ont été tracées selon l'ordonnancement urbain à la mode : une longue ligne droite (la rue Jean d'OUTREMEUSE), qui aboutit à une place « en étoile » (place du CONGRÈS), laquelle distribue des rues

¹⁹⁹ L'Echevin MAGIS expliquera plus tard, en mars 1881, que ce projet ne pouvait être retenu, citant des estimations du cadastre évaluant les expropriations à réaliser à près d'un million de francs.

²⁰⁰ MARCELLIS Charles-Henri, (ANVERS, 1798 – LIÈGE, 1864), Député de LIÈGE (1832-1833), industriel, fondateur des Ateliers MARCELLIS (1835, future Société Anonyme des Ateliers de la MEUSE) déménagés au VAL-BENOÎT en 1873.

²⁰¹ Suite aux importants travaux de rectification de la MEUSE dans les années 1850-1860, il y a eu pendant une vingtaine d'année une île appelée « de commerce » et de très nombreuses polémiques et projets sur son affectation. Elle a été finalement « rattachée » et est devenue l'élégant quartier des TERRASSES.

²⁰² La place DELCOUR a été tracée en 1840.

droites et alignées : RANSONNET, de le PROVINCE, de le COMMUNE, de la JUSTICE, du PARLEMENT, Théodore SCHWANN.

Le projet SUERMONDT est assurément celui pour lequel son promoteur se battra le plus, et pour lequel l'historien qui examine les faits près de 120 ans plus tard est en droit de se demander s'il n'était pas le mieux à même de produire la taille critique qui aurait abouti à la constitution d'un véritable quartier universitaire. D'autant plus, (mais il faut ici prendre garde au décalage chronologique), que le nouveau complexe hospitalier de Bavière viendra s'implanter à quelques dizaines de mètres du site des Prés SAINT-DENIS, vers 1895.

Ce projet est soutenu par la catholique « *Gazette de LIÈGE* »²⁰³ même si, dans son argumentation, le promoteur propriétaire SUERMONDT prend ses distances en affirmant que ces terrains ne sont « *ni catholiques, ni libéraux* ». Il détient près de douze hectares de terrains. Il en a déjà vendu une partie à la Ville pour l'érection d'une école communale entre les rues de l'ENSEIGNEMENT et de la LIBERTÉ²⁰⁴.

SUERMONDT diffuse une brochure dans le courant du mois de mars 1881²⁰⁵ mais un peu tard pour peser sur la décision prise au Conseil communal du 12 mars 1881. Cependant, comme on en est toujours à la négociation, (notamment pour le coût de rachat de l'Hospice des Incurables), et que les journaux se déchaînent pour ou contre le choix l'implantation en ce lieu²⁰⁶, peut-être SUERMONDT pense-il être encore en mesure d'infléchir la décision.

La proposition du banquier est solidement argumentée et elle paraît réellement avantageuse, compte tenu de l'offre financière qu'il fait à la ville pour la cession des terrains. La brochure est aussi accompagnée de deux plans. L'un, plan général de la ville a pour objet de répondre au reproche qu'on lui fait de mettre l'Université trop loin du site central ; l'autre, à plus grande échelle, est une proposition d'implantation des

²⁰³ Voir notamment les articles dans *la Gazette de LIÈGE* du vendredi 4/03/1881, du lundi 14/03/1881 et des samedi et dimanche 19 et 20/03/1881.

Ce dernier arrive une semaine après les décisions prises au Conseil communal. Il met en évidence le déchirement de la majorité municipale sur le vote de l'installation de la Pharmacie au Jardin botanique, et prend la défense du « projet LEBENS » de densification du site central et soutient aussi le projet de SUERMONDT.

²⁰⁴ Ecole de plomberie de la rue de la LIBERTÉ, n°27.

²⁰⁵ Voir (SUERMONDT), *Exposé de la question des Installations universitaires. Documents*. LIÈGE, imprimerie H.BLANVALET et Cie, s.d. (1881).

Le texte de cet exposé laisse très clairement entendre qu'il a été écrit après les « grandes décisions » qui ont conduit au choix du quai des Pêcheurs (cfr *supra*).

²⁰⁶ Nous avons dépouillé *LA GAZETTE DE LIÈGE, LE JOURNAL DE LIÈGE, LA MEUSE* des mois de février et mars 1881.

Instituts. Entrant ainsi dans le concret du plan de masse des immeubles à construire, SUERMONDT cherche à crédibiliser son argumentaire encore renforcé par la consultation d'un « *architecte distingué* », ayant déjà été chargé de la confection de locaux universitaires ²⁰⁷. Son projet implante la Zoologie et l'Anatomie comparée à front du boulevard de la CONSTITUTION, en face de la caserne des ECOLIERS ; dans le même îlot, un peu plus loin, il implante la Physiologie à front de la future rue de la LOI et la pharmacie toujours dans le même îlot, presque à l'angle de l'actuelle rue Georges SIMENON et de la Place du CONGRÈS.

Les arguments avancés traitent aussi des différences de distances à parcourir entre le site central et les implantations proposées : entre le projet des Prés SAINT-DENIS (le sien) et la Passerelle, il y a 571 mètres, et entre l'Hospice des Incurables, sur le quai des PÊCHEURS et le site central, il y a une distance de 271 mètres. La différence est de 300 mètres et les pouvoirs publics, s'exclame-t-il, sont prêts à payer un million de francs cette différence ! (C'est en effet le prix que l'Etat se propose de payer pour l'acquisition de l'immeuble de l'Hospice des Incurables). Et SUERMONDT d'ironiser sur ceux (les responsables communaux) qui, il n'y a guère, étaient sur le point d'installer lesdits Instituts au Jardin botanique : à une distance de 1.500 mètres !

À noter que le calcul de SUERMONDT n'est pas de pure philanthropie ou d'amour de la Science : si effectivement, les terrains nécessaires aux appropriations universitaires sont littéralement bradés, c'est qu'il sait, détenant encore d'importants terrains contigus ²⁰⁸, qu'il va pouvoir bénéficier d'une plus-value en morcelant ces parcelles et en les lotissant pour la construction résidentielle : c'est dans l'air du temps et il n'y a pas lieu, ici, de craindre un syndrome « *nimby* », puisque les rues et places ne sont pas encore bâties et habitées. SUERMONDT cherche aussi à faire miroiter l'intérêt foncier qu'il y aurait pour la ville à accepter son projet, car cette dernière détient 12.000 m² de terrains à valoriser dans le secteur.

Pour balayer les arguments de l'éloignement, SUERMONDT, habile, fait appel au passé : il rappelle que quand la décision de localisation du Jardin botanique a été prise, quarante ans plus tôt, ce dernier était isolé de tout. Il sous-entend que la croissance urbaine réalisera, aux Prés Saint-Denis, un effet similaire à celui observé au sud de la ville. Ainsi, il

²⁰⁷ Ce dernier élément nous porte à croire que l'architecte consulté est Emile LEBENS.

²⁰⁸ Il détient, entre autres, tout l'îlot compris entre les rues de la LIBERTÉ, de l'ENSEIGNEMENT, Jean d'OUTREMEUSE et du quai de la DÉRIVATION, dont il a vendu plus ou moins le tiers de la surface à la Ville pour les écoles communales. Il possède aussi 2 îlots contigus à la place du CONGRÈS.

invite à escompter les effets d'urbanisation de la toute récente rue Jean d'OUTREMEUSE (1880), en raison précisément de la constitution d'un ensemble universitaire.

La brochure de SUERMONDT se termine par une comparaison entre les différents projets qui ont été mis sur la table et c'est principalement celui des Incurables qui est la cible de ses plus fortes attaques. Stratégiquement, c'est assez normal puisque c'est ce terrain qui a le plus de chance d'être retenu. SUERMONDT critique la forme irrégulière de l'îlot, la présence à proximité de maisons luxueuses (qu'il faudra exproprier en cas d'extension), l'existence d'une école communale dans la rue des PITTEURS (l'actuelle Ecole Henri BOINEM) et d'un terrain privé du côté de la Place DELCOUR. Il pointe également les nuisances dues à la présence d'établissements industriels utilisant des machines à vapeur (bruit), de distilleries (risques d'incendie). Il met aussi en cause l'étroitesse de la rue des PITTEURS, alors que, fait-il observer judicieusement, les 23 mètres de largeur de la rue FUSCH ont été déclarés insuffisants.

Si SUERMONDT insiste ainsi sur la mauvaise qualité du site des Incurables, c'est aussi parce que ses opposants lui reprochent, entre autres, la qualité des sols des Prés SAINT-DENIS. En outre, pour ces deux localisations, le souvenir est encore vif des inondations de l'hiver 1880. D'après SUERMONDT, elles ont été plus fortes du côté des Incurables.

Par ailleurs, puisque les zoologistes, et VAN BENEDEN en particulier, émettaient des impératifs d'orientation dans la rue NYSTEN (dans le premier projet NOPPIUS), il faudrait, dans cet ordre d'idée, que la façade principale ne soit pas installée du côté du quai mais plutôt vers la rue des PITTEURS.

Mais l'argument de poids qu'utilise SUERMONDT concerne, bien entendu, l'estimation financière de l'opération « Incurables » : l'achat du site va coûter un million, auquel il faudra ajouter le prix de la démolition de l'Hospice et celui de la construction des Instituts. De plus, il évalue qu'il faudra quatre ans pour réaliser l'évacuation de l'Hospice par les pensionnaires. Rappelons que l'Université a conditionné son approbation à une prompt libération de l'immeuble. Quant au projet sur le site MARCELLIS, le prix des terrains y est six fois plus élevé que ceux des Prés SAINT-DENIS (60 francs contre 10 francs) . Le site est plus éloigné de l'Université et du centre, et son orientation est opposée à celle qui était préconisée au Jardin botanique.

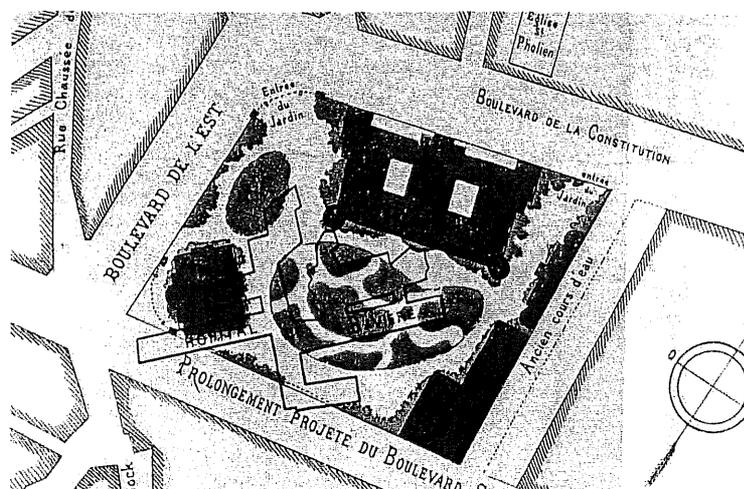


Figure 16 : Le projet « Pâque », extrait

SUERMONDT se penche également sur un autre projet, celui de PAQUE. Ce dernier concerne un secteur proche de l'hôpital de Bavière sur le site actuel du Théâtre de la Place, donc également en OUTREMEUSE. Or, il est de plus en plus question de remplacer cet hôpital vétuste par un nouvel ensemble, et SUERMONDT propose d'affecter les montants prévus dans l'opération « Incurables » à ce projet de reconstruction d'un hôpital. En complément, le projet PAQUE propose la localisation de l'Université dans l'îlot compris entre les boulevards de l'EST, de la CONSTITUTION (Institut de Zoologie et d'Anatomie comparée), et les futures rues HENRI DE DINANT (Physiologie) et Gaston GRÉGOIRE (Pharmacie et serres). Il n'est ainsi pas surprenant que SUERMONDT ne se montre pas trop féroce avec ce dernier projet : c'est la localisation la plus proche de ses propres terrains. Pressentant peut-être que sa propre solution ne pourra être retenue, il invite à imaginer un scénario mixte hôpital-université sur la base du projet PAQUE.

Cet examen des autres projets permet à SUERMONDT de mettre en évidence les avantages comparatifs de sa solution par rapport aux pôles principaux du centre de la ville. Par exemple, la rue LÉOPOLD, « *qui est aujourd'hui la principale artère du centre de la ville* », est plus proche que les Incurables de Bavière ²⁰⁹. Éloignement comparable de la place Saint-Lambert, de l'Hôtel de Ville, ou du Pont d'AVROY : on le voit, SUERMONDT « élève » un peu le débat en situant la place idéale de l'Université par rapport à des lieux stratégiques et symboliques de la ville.

²⁰⁹ Et qui, si le projet avait été adopté aurait été vraiment très proche de BAVIÈRE puisque le nouvel hôpital s'est installé au bout du boulevard de la CONSTITUTION.

De plus selon lui, son projet rencontrerait les souhaits des habitants du proche quartier du Nord (situé au-delà du pont SAINT-LEONARD). Quelle différence avec l'accueil réservé par les riverains du Jardin botanique !

On voit donc que plusieurs de ces projets alternatifs portent le nom de propriétaires terriens bien disposés à « offrir » (le terme revient souvent) des terrains à des prix très bas pour appâter les pouvoirs publics : indice que, dans les secteurs à fort potentiel de développement immobilier, ces promoteurs attendent de la présence d'une Université une hausse générale des valeurs environnantes et le développement de dynamiques commerciales et résidentielles. Inversement, dans le quartier résidentiel et bourgeois du Jardin botanique, la venue de l'Université suscite craintes et rejet. Aux arguments controversés (la pollution), se sont ajoutés des éléments plus « objectifs », comme la possible installation complète.

6) La phase des réalisations

6.1) La Botanique, la Pharmacie, les Instituts en OUTREMEUSE et les autres

Les travaux de construction de l'Institut de botanique sont adjugés en juin 1880, mais en raison de conditions climatiques difficiles durant l'hiver 1881-1882, il ne sera inauguré qu'à la fin de l'année 1883 (le 24 novembre). Son coût sera de 175.000 francs, 25.000 francs moins élevé que l'estimation d'origine.

On y trouve un remarquable laboratoire, entouré d'une galerie de neuf travées sur deux niveaux en fonte et fer peints à laquelle on accède par deux escaliers en colimaçon ²¹⁰.

La maison du jardinier en chef sera reconstruite en contrebas du jardin, du côté de la rue LOUVREX et les serres sont reconstruites en 1883.

Rappelons que les projets de 1875 ne prévoyaient pas l'installation d'un Institut de Pharmacie au Jardin botanique. En 1879, lors du vote du subside national, cette implantation ne fut pas non plus prévue : il n'était alors question que d'un laboratoire de chimie destiné aux facultés des Sciences et de Médecine. Mais l'état dans lequel se trouvent les

²¹⁰ Pour une description détaillée de cet Institut et des autres, voir DE SELLIERS DE MORANVILLE Marie, *Les bâtiments universitaires liégeois du XIX^e siècle*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licenciée en histoire de l'art et archéologie de l'ère moderne, Université de LIÈGE, année académique 2001-2002.

locaux affectés à la Pharmacie pousse finalement les autorités à adapter leur plan et une construction nouvelle semble préférable.

L'Institut de Pharmacie sera mis à la disposition des professeurs en 1883²¹¹. Il ne comporte qu'un étage et est implanté en retrait de la rue pour satisfaire au principe d'aération des voiries. Vaste bâtiment en forme de L de style néo-classique, il est construit en briques, pierre calcaire et pierre de GOBERTANGE. Son côté le plus long (70 mètres) se situe vers la rue FUSCH, le plus court (23 mètres), le long de la rue COURTOIS. À l'intersection des deux ailes, un pan coupé de 10 mètres sert d'entrée monumentale à l'Institut. Il comporte un grand auditoire de 114 places²¹².

L'Institut d'Anatomie est mis en adjudication le 19 octobre 1883²¹³. À la place d'un mur de clôture à établir le long de la rue des PITTEURS, la solution d'un grillage en fer est préférée. Les terrains entourant l'Institut seront remblayés et rehaussés d'environ 50 centimètres pour éviter les inondations.

Il sera inauguré en 1886. Édifice néo-gothique, directement inspiré de celui de BRESLAU (WROCLAW), il est lui aussi implanté légèrement en retrait de la voirie. Son hall d'entrée est particulièrement remarquable²¹⁴.

La construction de l'Institut de Physiologie a été adjugée en juillet 1885 et livré à sa destination en octobre 1888. À la demande de Léon FRÉDÉRICQ, NOPPIUS apporte quelques modifications aux plans d'origine. Le frère de Lambert NOPPIUS, Léopold, réalise les sculptures des frontons. Ces installations seront admirées par des savants étrangers lors d'un Congrès de Physiologie durant l'été 1891²¹⁵.

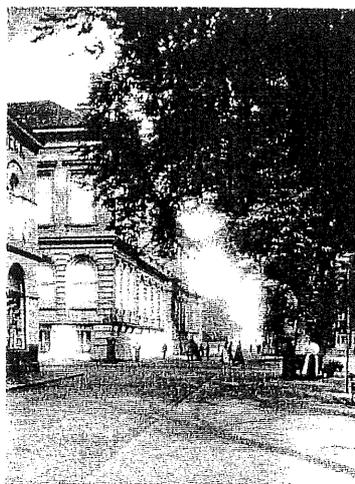
²¹¹ Le cahier des charges est approuvé en juin 1880, les travaux sont effectués entre 1882 et septembre 1884

²¹² L'Institut de Pharmacie est classé depuis le 7 juillet 1994. Signalons que le Jardin botanique est classé comme site depuis 1975.

²¹³ voir Archives de l'Etat à LIÈGE, *Travaux publics, n°51 (90)*, Ministère de l'Intérieur, *Cahiers des charges, 1883. Ponts et Chaussées. Université de LIÈGE. Devis et cahiers des charges relatifs à l'adjudication publique des travaux de construction de l'Institut d'anatomie à ériger rue des Pitteurs à LIÈGE.*

²¹⁴ De style néo-gothique. Signalons aussi le petit auditoire de dissection, d'une volumétrie très intéressante (parallélépipède vertical). Sur cet Institut, voir : Université de LIÈGE, *Les locaux de la Faculté de Médecine*, LIÈGE, Charles DESOER, Imprimeur-Editeur, s.d. (1902).

²¹⁵ Comme l'écrit un scientifique français, dans *Lyon Médical* d'octobre 1892 : « *L'Institut de Physiologie et celui de Zoologie sont de véritable palais. (...) Mais ce qui a paru surtout remarquable, c'est de voir les agencements merveilleux que présentaient les amphithéâtres en vue des démonstrations publiques. Il est certain que cela est totalement inconnu chez nous* », cité par COMHAIRE Ch.J., *op.cit.*, p. 23.



Université
de
Liège

Institut
de
Physiologie

Figure 17 : Institut de Physiologie, carte postale, s.d.

Les pensionnaires de l'Hospice seront provisoirement logés dans l'hospice des « Vieilles femmes », rue du VERT-BOIS, avant d'être établis dans le nouveau complexe du VAL D'OR, dans un bâtiment conçu par l'architecte GASPARD, celui-là même qui s'était mis au service du *Comité du Jardin botanique* et qui avait conçu le « contre-projet ».

En juin 1881, une négociation aboutira à ce que l'Etat s'engage à intervenir pour un million de francs dans l'acquisition de l'hospice, et la Ville y contribuera jusqu'à concurrence du quart dans l'excédent de ces frais d'acquisition. Il est alors entendu que le terrain et les bâtisses qui seront établis appartiendront à l'Etat. Le coût d'acquisition sera finalement de 1.100.000 francs, dont 25.000 à charge du budget municipal, 75.000 par le Trésor public et un million par la Ministère de l'Instruction ²¹⁶.

Quant aux travaux de l'Institut à proprement parler, ils sont adjugés en juillet 1885, et c'est aussi NOPPIUS qui en sera l'architecte, assisté de VAN BENEDEN, ce dernier étant parti visiter et étudier en 1882 des établissements similaires à Londres et à Copenhague. La chapelle de l'ancien hospice est démolie en 1885.

Se pose aussi la question des importantes collections de l'Institut de Zoologie, les unes étant utilisées quotidiennement pour l'enseignement, les autres étant montrées au public ²¹⁷. Sur le site central, ces collections se trouvent dans les locaux destinés à l'agrandissement de la

²¹⁶ Pour les différentes constructions : Anatomie : coût : 425.000 frs, dont 106.000 pour la Ville; Zoologie : 625.000 frs, dont 156.000 pour la Ville; Physiologie : 400.000 frs, dont 100.000 pour la Ville.

²¹⁷ Depuis 1854, les collections universitaires sont accessibles les dimanches au public.

Bibliothèque (aile de 1737). Le projet a alors existé d'ériger un pavillon adjacent à l'Institut de Zoologie afin d'en faire un Musée d'histoire naturelle. Mais le Gouvernement renonce, car la dépense lui paraît excessive et ces collections sont finalement installées dans des locaux du premier étage et dans les greniers de l'Institut.

Le bâtiment sera rendu opérationnel durant l'hiver 1888-1889.

Ce programme est complété par la construction des deux autres ensembles : l'un pour l'astronomie à COINTE ²¹⁸, l'autre dans la rue SAINT-GILLES, d'abord pour l'École Normale des Humanités, puis pour l'Institut d'électricité ²¹⁹.

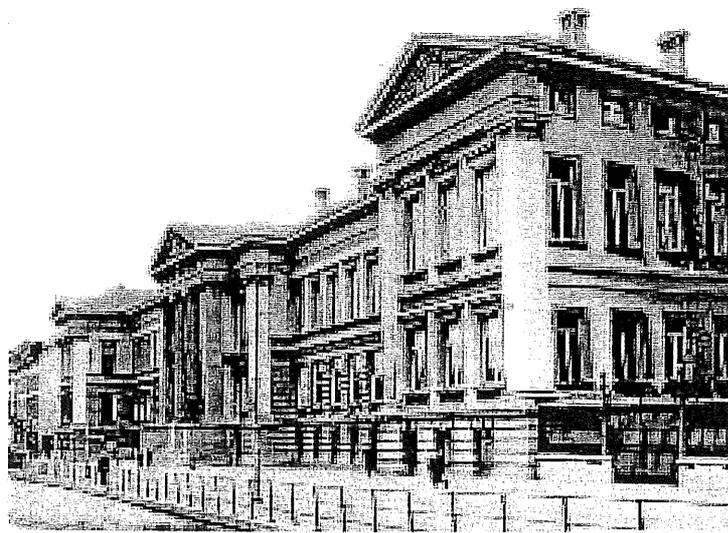


Figure 18 : Institut de Zoologie, années 1930.

6.2) L'évolution du site central

Le site central subit lui aussi de profondes transformations qui lui donnent le visage que nous lui connaissons toujours, à l'exception du bâtiment de la Faculté de Philosophie et Lettres, plus tardif (1959).

²¹⁸ Le 29 août 1879, le Ministre charge l'Administrateur-Inspecteur FOLIE, lui-même astronome, de négocier avec les propriétaires d'un terrain indiqué comme étant le mieux à même de recevoir un nouvel Institut d'Astronomie : il faut un terrain en altitude et dégagé ; le choix se porte sur le quartier de COINTE. L'Institut sera construit en 1881-1882, à nouveau par NOPPIUS. Immeuble de style néo-gothique, en briques et pierre de calcaire, la référence au château médiéval est concrétisée par une tour orthogonale crénelée.

²¹⁹ En retrait de la rue SAINT-GILLES est construit en 1881 l'École Normale des Humanités, le bâtiment est ensuite affecté à l'Institut électronique « MONTÉFIORE » (Faculté technique) grâce à un don de l'industriel et sénateur Georges MONTÉFIORE-LEVY.

Une dépense d'un peu plus d'un million ²²⁰ a été prévue, en 1879, pour les constructions et reconstructions à opérer sur le site central. Elle s'avèrera sous-estimée de moitié. C'est d'abord l'architecte bruxellois Henri BEYAERT ²²¹ qui a été choisi pour l'étude des constructions et rénovations, mais ayant été sollicité pour la reconstruction du Palais de la Nation incendié à BRUXELLES, c'est l'architecte liégeois Laurent DEMANY ²²² qui le remplace et qui se voit confier l'achèvement du travail.

L'Institut de Chimie sera donc enchâssé dans le site d'origine, lui-même objet d'importantes transformations. Cette localisation est contraire au principe d'isolement préconisé par le chimiste SPRING, qui, nous l'avons dit, s'est fortement investi dans la question et qui, plus tard, montrera quelque amertume à la suite des choix définitifs. SPRING s'est non seulement investi dans le choix de localisation, on l'a vu en signalant qu'il appuie le projet PAQUE, mais aussi, lorsqu'on projette le nouveau complexe de la Chimie, il réalise lui-même près de 80 plans, laissant à l'architecte DEMANY le soin de s'occuper du gros oeuvre ²²³.

²²⁰ Exactement 1.050.000 francs, dont 131.000 à charge de la Ville.

²²¹ BEYAERT Henri, (COUTRAI, 1823-BRUXELLES, 1894), est un spécialiste des « néostyles ». A réalisé, entre autres, le siège anversois de la Banque nationale, la restauration de la porte de HAL, la gare de Tournai, le Square du Petit Sablon à BRUXELLES.

²²² DEMANY Laurent, (LIÈGE, 1827-1898), adepte de l'historicisme, auteur de plusieurs bâtiments à LIÈGE : la banque NAGELMACKERS, rue des DOMINICAINS, la Banque Nationale, l'hôpital de BAVIÈRE. C'est aussi lui qui achève le Conservatoire de musique commencé par Louis BOONEN.

Est le père et professeur de Paul DEMANY, (LIÈGE, 1859- BRAY-DUNES, 1912), auteur du Pont de FRAGNEE à LIÈGE (1905).

²²³ Voir SPRING Walthère, *L'Institut de Chimie générale de l'Université de LIÈGE*, LIÈGE, BÉNARD, s.d.

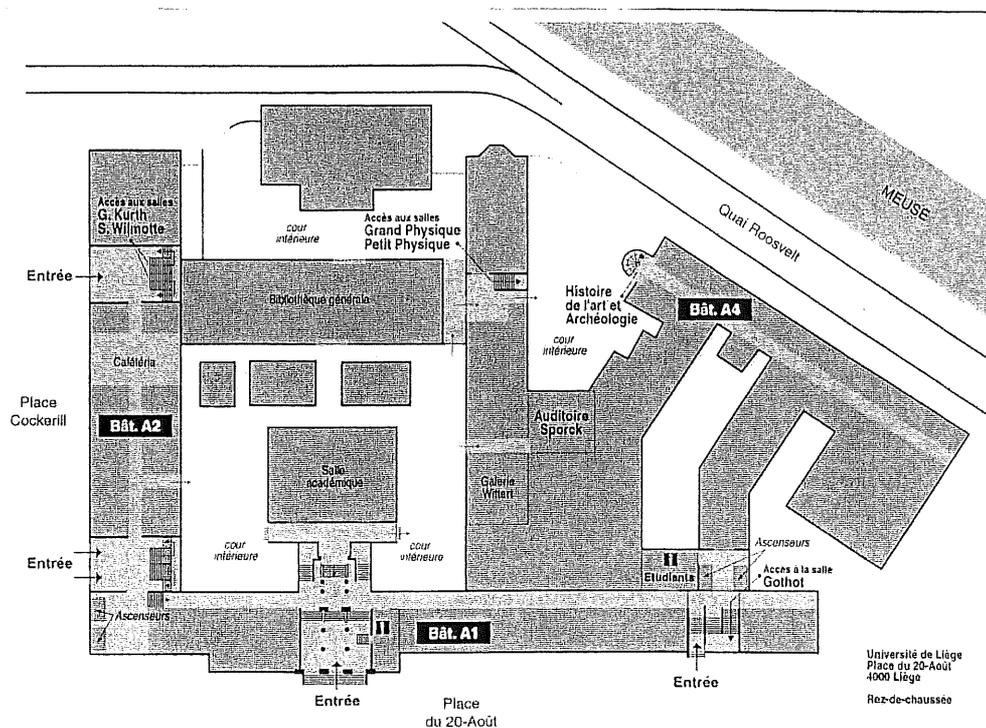


Figure 19 : Plan du site central, situation actuelle

Trois groupes constituent l'Institut de Chimie : la Chimie générale, sur le quai, bâtiment de 77 mètres de long, flanqué d'un étage sur 48 mètres²²⁴, il est prolongé vers l'intérieur par une aile à un niveau. À l'ouest du site, sur l'actuelle place du XX -AOÛT, est construit l'Institut de Chimie industrielle, premier élément qui, du côté de cette place, referme le site et auquel sera lié le bâtiment principal, en 1892. Ce bâtiment est aussi occupé par les Ecoles spéciales qui seront transformées en Faculté Technique en 1893. Ces écoles se trouvaient auparavant, dans l'aile de 1836 qui est démolie. À côté de la Chimie industrielle, également sur la place, se trouve l'Institut de Chimie analytique qui est lui aussi prolongé par une aile interne de liaison, parallèle à celle de la Chimie générale. Ces deux ailes, en fait, sont occupées principalement par des laboratoires, qu'il fallait, autant que possible, isoler des autres immeubles ²²⁵.

²²⁴ Immeuble terminé en 1886. C'est l'actuel Institut d'Histoire. Sur la partie à un niveau, l'architecte Marcel MALHERBE a construit la Bibliothèque des Sciences historiques, en 1995-1996.

²²⁵ Même s'il a largement contribué à l'aménagement de l'Institut, SPRING regrette cette implantation : « Bien qu'il ait été tiré parti d'une manière aussi satisfaisante que possible du terrain imposé, il est à jamais regrettable cependant que l'Institut Chimique n'ait pu s'élever sur un terrain plus vaste. On aurait non seulement pu l'isoler complètement, mais encore le placer en retrait des voies de circulation et le défendre contre les poussières de la voirie par de plantations appropriées ». SPRING, *op. cit.*, p. 32.

En 1892, vers la Passerelle, est achevé un petit pavillon, le laboratoire de Mécanique appliquée et de Physique industrielle. Les contemporains regrettent son manque de soin architectural ²²⁶.

L'aile centrale de 1717 est conservée, rénovée et affectée à l'Institut de Physique. L'aile de l'architecte de la Ville RÉMONT de 1836 est presque complètement démolie, afin de réaliser l'Institut de Chimie. Il n'en reste que trois travées.

L'aile entre la Salle académique et la place de l'Université, le « bâtiment central » (A1), est terminé en 1892, un peu plus tard que l'Institut de Chimie. Il comprend les auditorios de Droit et de Philosophie et Lettres, les bureaux du Rectorat et de l'administration, des laboratoires pour la Minéralogie, le Géologie et la Paléontologie.

Quant à l'ancien bâtiment du Conservatoire, déserté par cette institution en août 1887, il est d'abord utilisé provisoirement comme bureau pour le Recteur et l'Administrateur et pour des laboratoires, puis il est réaffecté à des auditorios pour les cours de l'ancienne Ecole Normale des humanités.



Figure 20 : Le site central, 1999

6.3) OUTREMEUSE : un quartier universitaire ?

C'est donc vers le quartier d'OUTREMEUSE que l'on s'est tourné pour réaliser l'essentiel de cette seconde phase d'extension, mais en parsemant les installations en deux groupes (Bavière et « l'îlot VAN

²²⁶ Voir COMHAIRE Ch.J., *op. cit.*, pp.33-34.

BENEDEN ») et non en les regroupant en un seul « quartier universitaire ».

Ces opérations, assez importantes à l'échelle de la ville de 1880-1895, sont rendues possible par les travaux d'assainissement qui libèrent de grandes emprises spatiales. OUTREMEUSE voit sa situation « viabilisée » et son avantage d'être à proximité immédiate du centre urbain est valorisé par les liaisons qui sont réalisées et qui d'une certaine manière le désenclavent : reconstruction du pont des ARCHES en 1858, passerelle piétonne en 1879, pont de la BOVERIE en 1843, pont SAINT-LEONARD en 1864.

Ici, les courbes chronologiques de l'urbanisation générale et de l'urbanisation universitaire sont plus proches que dans le cas du quartier du Jardin botanique ou du site central : OUTREMEUSE ayant fait l'objet plus tardivement de travaux de régularisations, tout est encore possible en 1880 pour y implanter et regrouper les installations universitaires²²⁷. Le projet SUERMONDT atteste que ce scénario était réalisable et il prend un autre relief rétrospectivement. Mais, nous l'avons dit, ce sont les décalages chronologiques qui fournissent l'explication principale et l'on peut gager que si la décision d'implantation du nouvel hôpital de Bavière avait été prise quinze ans plus tôt, cette « offre » de SUERMONDT aurait reçu un accueil autrement plus attentif et positif. Une occasion aurait pu alors être saisie de créer un véritable quartier universitaire central ou péri-central s'apparentant aux exemples anglais des « *redbricks* » des années 1880 : institutions issues de la demande de la société industrielle anglaise et qui, comme à BIRMINGHAM, se sont installées en « seconde couronne » (c'est-à-dire dans des quartiers péri-centraux, qui depuis, ont acquis une position beaucoup plus centrale vu la taille actuelle des agglomérations urbaines).

Les travaux entrepris en OUTREMEUSE s'inscrivent particulièrement bien dans la philosophie qui inspire les opérations de chirurgie urbaine de l'urbanisme du XIX^e siècle. On y retrouve trois objectifs principaux : circuler, car le positionnement du quartier dans la ville le situe au cœur des réseaux circulatoires ; assainir, car il est particulièrement malsain et ce constat va s'amplifier par l'afflux de néo-citadins ; et enfin embellir, car des lotissements résidentiels vont être créés en suivant les règles de l'urbanisme bourgeois. Les quais, par exemple, expurgés de leurs fonctions économiques (les moulins), et désormais mieux à l'abri des risques d'inondations, vont pouvoir remplir la fonction résidentielle à l'intention des classes aisées.

²²⁷ Sur OUTREMEUSE et son évolution, voir D. DONNAY Dominique, *OUTREMEUSE 1830-1985*, dans *Visages Urbains de LIÈGE depuis 1830*, Crédit Communal, Bruxelles, 1985, pp.101-123.

On trouve aussi les deux modes principaux d'intervention sur les tissus urbains ²²⁸ : « croissance additionnelle » (urbanisation de terrains vierges) et interventions « transformationnelles » (sur des tissus bâtis). De sorte que, au final, deux structures viaires et parcellaires se juxtaposent et s'emboîtent : l'une, l'ancienne structure organique, marquée par un parcellaire étroit et allongé (exemple de CHAUSS LIÈGE E-DES-PRÉS) ; l'autre, géométrique et marquée physiquement du réflexe de réglementation : lignes droites, largeurs standard imposées aux rues, îlots réguliers, parcelles plus larges.

Dans l'imaginaire des Liégeois, et dans sa réalité socio-économique, OUTREMEUSE a toujours été considéré comme un quartier populaire et comme un faubourg de la rive gauche ²²⁹. Sa croissance s'est organisée autour de l'axe CHAUSSÉE-DES-PRÉS - PUIITS-EN-SOCK (liaison vers l'Est et route de l'Allemagne). De fait, dans sa structure, jusqu'aux travaux des années 1870-1880, c'est le caractère faubourien, ou « quasi-faubourien » qui prévaut ²³⁰. Des habitations et commerces bordent cet axe principal et, autour de lui, l'activité agricole est encore présente (prés, cottillages). Entouré et traversé de nombreux bras d'eau qui actionnent des moulins, sa vocation économique est affirmée par la présence de distilleries, brasseries, meuneries, tanneries, corroyeries et métiers à tisser.

L'assainissement d'OUTREMEUSE a été obtenu d'abord par le comblement de nombreux bras de rivière qui actionnaient des moulins et étaient utilisés comme égouts. Jusqu'aux interventions de régularisation, sa situation hydrographique rend ce quartier particulièrement vulnérable aux inondations ; et, par ailleurs, les comblements des bras d'AVROY et de la SAUVENIÈRE, réalisés vers les années 1825 et les travaux de la DÉRIVATION de la MEUSE, à partir de 1850, ne feront que rendre plus problématique le débit de ces biefs.

²²⁸ HOHENBERG Paul, LYNN HOLLEN Lees, *La formation de l'Europe urbaine 1000-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

²²⁹ Beaucoup d'auteurs ont insisté sur la dissymétrie de croissance entre les rives d'une ville traversées par un fleuve. C'est particulièrement manifeste à LIÈGE, où la rive gauche s'est plus développée, mais aussi à assez forte distance du fleuve, en raison des risques d'inondations.

Voir LAVEDAN Pierre, *Géographie des villes*, 2ème édition, Paris, 1959, p.41; M. POETE, *Evolution du plan des villes* dans *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, t.V, 1933, p.526.

Pour LIÈGE, voir HELIN Etienne, *Le Paysage urbain de LIÈGE avant la révolution industrielle*, LIÈGE, Editions de la commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de LIÈGE, 1963 et TULIPPE Omer, *Cours de Géographie urbaine*, t.II, *Géographie de l'habitat*, LIÈGE, p.81 et suiv.

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, on note que sa situation empire : son offre en logements est insuffisante pour absorber l'augmentation de la population et de nombreux rapports s'alarment de cette situation ²³¹. En 1866, l'épidémie de choléra le touchera particulièrement tout comme elle touchera le quartier Nord, industriel et populaire lui aussi. On imaginera une corrélation entre encombrement, densité et mortalité.

De nombreux bras d'eau sont comblés et donnent lieu à la création de boulevards et rues : SAUCY, de la CONSTITUTION, HENRI DE DINANT, etc. Cette préoccupation d'assainissement impliquera aussi la démolition de 1250 masures, sans que le relogement des occupants soit assuré.

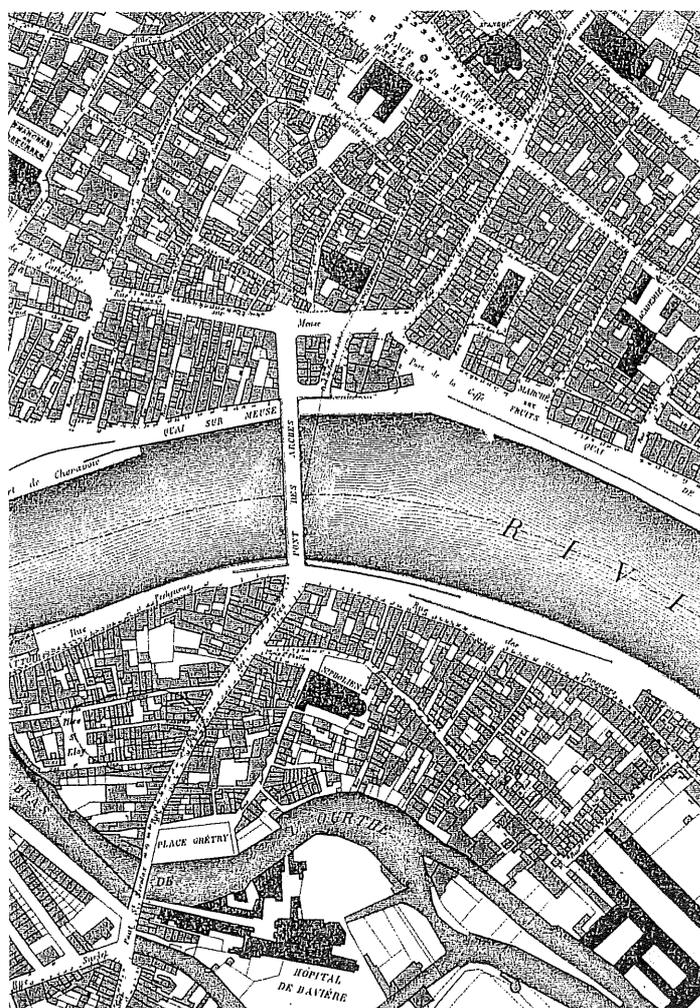


Figure 21 : Liaison Centre-OUTREMEUSE, 1861

²³¹ Voir les *Bulletins administratifs de la Ville de LIÈGE*, de 1830 à 1890 et leurs annexes.

En matière d'embellissement et de « mise en scène » de la ville, on notera le lotissement réalisé autour et alentours du quartier de la place du Congrès, à l'emplacement même proposé par SUERMONDT pour l'installation des Instituts universitaires. Un soin particulier est apporté au tracé des rues : longues rues droites qui convergent, en étoile, sur une place circulaire, bientôt bordée d'immeubles « néos » et, plus tard, « Art Nouveau ». Il y a dans cette partie du quartier une dynamique qui fait penser à celle de la place homonyme de BRUXELLES, sauf qu'à LIÈGE, les immeubles s'adressent plutôt à une clientèle recrutée dans la petite-bourgeoisie. Nous nous trouvons face à un urbanisme de la ligne droite, du cordeau, de la perspective, du décor, de la place en étoile et qui baptise les nouvelles artères en convoquant les emblèmes de cette Belgique prospère de la seconde moitié du siècle : rues de la Loi, de l'Enseignement, de la Justice, de la Liberté...

C'est donc dans cette logique de mise en place des valeurs et attributs de ce nouvel urbanisme que s'érigeront les instituts universitaires des années 1880-1895.



Figure 22 : Place du Congrès, 1984

7) Quels enseignements en tirer ?

Toute cette période assez agitée pendant laquelle la « *question des installations universitaires* » est entrée avec passion dans le débat public, comme le montre le ton polémique des journaux, met en lumière une série de thèmes forts, de « leçons » qui éclairent les rapports entre l'Université et la cité qui l'abrite. Il nous semble que celles-ci auront été intériorisées par les acteurs qui, quatre-vingts ans plus tard, construiront le SART TILMAN : il y aura une volonté de s'émanciper d'un « carcan » spatial avant tout, mais décisionnel aussi.

Le mythe de l'unité de lieu passe par une reconstruction totale

La possibilité de la reconstruction totale de l'Université ailleurs que sur son site initial, ou même sa démolition-reconstruction au même endroit, n'est réellement envisagée par aucun des acteurs collectifs. D'une part, le projet de l'architecte Emile LEBENS en a fait involontairement la démonstration : il n'est déjà plus possible, vers 1880, de densifier l'espace du site d'origine au-delà du « quadrilatère »²³² sauf à sacrifier une voirie et deux places publiques. L'environnement immédiat de l'Université est déjà « saturé » et la Ville, en tant qu'opérateur immobilier n'y est pas étrangère, puisque à la réservation de sa propriété COCKEILL pour son affectation à l'enseignement supérieur, artistique et professionnel, elle a préféré la vente des parcelles à des acquéreurs privés, à des fins commerciales et résidentielles.

D'autre part, l'hypothèse de la reconstruction totale de l'Université ailleurs que sur le site du XX-AOÛT²³³ est d'emblée écartée par le Ministre Van HUMBEECK, mais, on l'a vu, elle n'a pas été non plus réellement creusée et portée par l'institution universitaire et par sa *Commission des locaux* de 1874.

Au moment où la Ville négocie avec l'Etat la proportion de son intervention financière, le Ministre sous-entend que si l'on adopte un projet de reconstruction totale, la Ville aura à en supporter intégralement la charge financière, rappelant l'article 7 de la loi de 1849, manière non équivoque s'il en est de clôturer le débat : « *Le gouvernement a écarté l'idée de déplacer ou de faire reconstruire l'Université actuelle ; un pareil travail eût doublé le montant des dépenses* ». Le budget adopté par les Chambres « *suppose donc l'appropriation, l'amélioration de l'Université actuelle, nullement sa reconstruction* » .

Pour justifier son refus d'un tel scénario, le Ministre invoque en mars 1880 l'argument budgétaire : la reconstruction de l'Université impliquerait selon lui un doublement de la dépense. On peut cependant observer que la dépense sera finalement doublée : on arrive, tous postes confondus, à 6 millions de francs par rapport au 2,7 millions du budget voté en 1879.

²³² Exemple d'appellation désynchronisée : on ne parle évidemment pas encore de quadrilatère pour désigner le site central, les implantations n'en ayant pas encore acquis la forme.

²³³ Idem note précédente. La place s'appelle alors « Place de l'Université » et sera baptisée « place du XX-AOÛT » après 1918.

L'intervention croissante du pouvoir national

Cet épisode voit émerger l'autorité nationale : le Ministère devient l'acteur primordial, étant celui qui contribue le plus à la dépense. Le financement de travaux dépasse les capacités budgétaires de la Ville ²³⁴. Les autorités communales, Collège, Conseil communal et commissions, ne sont plus que des intervenants parmi d'autres, les décisions sont prises à BRUXELLES, et elle sont relayées à LIÈGE par l'institution provinciale : montant de l'intervention, choix de l'architecte, lancement des procédures d'adjudication. Le courrier du Ministre du 10 mars 1880 est très clair : non seulement il confirme l'implication directe du Gouvernement dans la mise en oeuvre des travaux, mais il dénie au Conseil communal le droit d'approuver ou de réprover les plans et devis des Instituts : « *Il en résulterait des lenteurs incompatibles avec la nécessité d'une prompte exécution ; le Conseil doit avoir confiance, me semble-t-il, dans la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de son Université* ». Le rôle de la Commune est limité au seul avis donné par le seul Collège des Bourgmestre et Echevins. Cette lettre sonne de manière très désagréable aux oreilles des élus communaux. Le conseiller MICHA s'emporte : « *Nous avons ici un grand intérêt à sauvegarder. Nous donnons un terrain qui nous appartient, nous payons un quart de la dépense et les plans des constructions à ériger au Jardin botanique ne seraient pas même soumis au Conseil Communal ! C'est tout à fait inadmissible ! Le Conseil doit avoir communication des plans, il doit les approuver !* » ²³⁵.

Malgré ce partage des rôles, le Conseil continue à se saisir de la question: il sert de caisse de résonance aux débats dans l'opinion, les conseillers communaux ne pouvant se permettre d'ignorer les opinions et états d'âme de leurs électeurs proches.

L'Université n'intervient pas dans le choix de localisation

Dans un premier temps, l'Université accepte la localisation au Jardin botanique. Mais, quand le débat devient brûlant dans l'opinion publique (1880-1881) et que de nombreux projets alternatifs de localisation apparaissent sur la table, le Conseil académique veut s'en tenir

²³⁴ Les 6 millions qu'ont coûté les installations universitaires sont à comparer aux 32 millions dépensés par la Ville pour ses travaux publics, entre 1830 et 1914. De ces six millions, la Ville n'a payé que à peu près un million et demi.

²³⁵ *Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE, 1880*, LIÈGE, PIRARD frères, imprimeurs de l'administration communale, 1880. Séance du 12 mars 1880, p. 251.

strictement à des considérations qui sont de l'ordre de sa compétence : « *des intérêts scientifiques et des convenances de l'enseignement* » laissant le Conseil communal « *s'occuper de la gestion des intérêts privés* »²³⁶.

C'est comme si l'instance la plus représentative de l'institution refusait d'entrer dans le débat urbain et de signaler aux autres acteurs ce qu'elle considère comme la localisation idoine par rapport aux autres équipements urbains, aux effets « entraînants » que sa présence pourrait avoir etc. Elle n'intervient que lorsqu'il est question de regroupements et de proximité d'Instituts, où elle donne son avis, et ceci sous le strict et unique aiguillon des « *convenances de l'enseignement* ».

On voit cependant que dans les discussions, certains professeurs comme MORREN ou de SAVOYE ne se privent pas de formuler des préférences de localisation. Cependant, fait significatif, à aucun moment, le choix de localisation ne fait l'objet d'une motion soumise au vote.

C'est une véritable « transaction » : personne n'y gagne complètement, personne n'y perd.

Les habitants et propriétaires riverains du Jardin botanique représentés par le *Comité* éloignent le spectre d'une possible extension ultérieure de l'Université sur le site du Jardin. Il est sans doute permis de s'interroger sur ce qu'il serait advenu de ce Jardin botanique sans cette action de lobbying : les délibérations communales de juin 1878 ne permettent-elles pas de penser qu'une grande partie de l'Université se serait, à terme, établie à cet endroit ? Le *Comité* gèle la situation à un niveau qui ne lui convient certes pas, mais qui est un moindre mal par rapport aux projets de 1875 : les résidents du quartier vont y perdre un petit peu en quiétude et la surface dévolue à la fonction de parc est quand même légèrement diminuée de quelques dizaines de mètres carrés.

La Ville de LIÈGE y gagne de beaux monuments urbains, mais elle y perd un peu et même beaucoup de sa souveraineté en matière de décisions. S'en plaindra-t-elle, elle qui cherche, en vain, à faire abroger les dispositions de la loi de 1849 l'obligeant à subvenir aux dépenses immobilières de son université?

L'Université y gagne en bâtiments fonctionnellement adaptés, elle affirme sa présence dans l'espace urbain par des « monuments » emblématiques des valeurs qu'elle diffuse. Elle trouve aussi pour ses deux facultés « montantes » une solution adéquate pour un demi-siècle. Mais elle n'a finalement pas son université nouvelle, et là, elle peut sans

²³⁶ Voir UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *Conseil académique*, séance du 2 mars 1881, p. 311.

doute se reprocher d'avoir été trop timorée ou trop prudente en la matière. Elle n'est pas non plus parvenue à imposer tous les rapprochements de bâtiments qu'elle souhaitait en fonction des disciplines. Par exemple, la Pharmacie, qui fait partie de la Faculté de Médecine, aurait sans doute été plus à sa place sur le site des Incurables, à proximité des autres Instituts médicaux et de l'Hôpital. Elle montre aussi qu'elle doit quitter son Olympe ²³⁷ et qu'elle doit se plier à des décisions venues d'ailleurs. Elle y perd en cohésion, étalant ses divisions et elle a eu à se mêler aux querelles locales. Cet épisode montre l'individualisme des «grands patrons universitaires» et éclaire sur le poids des logiques des Facultés, plus fortes que les logiques de l'Institution agissant globalement. Il faut noter aussi que certains professeurs ont pris part au débat plus en qualité de résident qu'en qualité de représentant de l'Université.

Quant au gouvernement FRERE-ORBAN, il renforce le poids des universités publiques et leur implication active dans la cité aussi bien à LIÈGE qu'à GAND.

Les seuls, finalement, à y perdre sont les vieux hommes incurables, qui se voient déplacés bien plus loin, dans le quartier du LONGDOZ-BONNE-FEMME (Rue BASSE-WEZ).

On est dans une logique de rapports de force qui mobilisent le prestige d'une institution contre une autre, et, ici le débat est tranché par la dynamique du marché foncier et les valeurs qu'il induit : l'Université chasse d'un emplacement bien en vue un hospice de vieux pauvres.

Un dossier qui traîne, qui accélère, puis qui traîne à nouveau

Le dossier connaît des lenteurs et des coups d'accélérateurs : entre avril 1874 (début des travaux de la Commission universitaire des locaux) et le vote des crédits spéciaux de fin 1879, il ne progresse guère, pour ainsi dire pas du tout. En dehors de la décision de principe d'implanter des Instituts au Jardin botanique, les acteurs en restent aux palabres et aux études en commissions.

En revanche, les décisions capitales quant à ce choix de « dissémination par groupes » sont prises en presque trois semaines : entre la réunion des commissions communales (21/02/1881) et le débat au Conseil communal (11 et 12 mars 1881) qui avalise ce choix, le dossier est ficelé.

²³⁷ En référence au titre du chapitre *L'Olympe universitaire* de HELIN Etienne et PASLEAU Suzy, *Culture et pouvoirs publics. La gestion des Beaux-Arts et de l'Instruction à LIÈGE (1772-1976)*, LIÈGE, MARDAGA, 1994.

L'Université se prononce favorablement et le Conseil communal se prononce lui-aussi favorablement 10 jours plus tard. Malgré ces « coups d'accélérateur », nous ferons observer qu'entre la « grande commission » de 1874 et l'achèvement des travaux sur le site central, (1892), il s'écoule dix-huit ans. Pareillement, entre le vote du crédit exceptionnel (été 1879) et l'ouverture des premiers cours au quai des PÊCHEURS (1889), il se passe dix ans, pendant lesquels les sections et Facultés concernées vont connaître un afflux d'étudiants. Ces retards d'exécution sont constamment l'objet de plaintes de la part des autorités universitaires, en particulier des Recteurs dans leurs discours de rentrée académique. Ainsi, à la rentrée d'octobre 1884, TRASENSTER, qualifiant la situation de « pénible », déplore vivement les « lenteurs de tout genre et les complications administratives », il regrette que l'adjudication de l'Institut de Zoologie n'ait encore pu être lancée ²³⁸ : il y a alors 44 mois que la transaction de mars 1881 est intervenue.

Le dépassement des enveloppes

Thème récurrent : en août 1879, lorsque le subside exceptionnel est discuté, les informations manquent pour évaluer précisément les besoins et réaliser un programme cohérent. Et c'est durant les phases de concrétisation que l'on va se rendre compte des dépassements budgétaires. En 1879, un « *Tableau des dépenses présumées* » est établi, estimant la dépense globale à l'Université de LIÈGE à 2.750.000 francs (ce qui semble cohérent puisque c'est le montant qui vient d'être voté). Cependant, le commentaire qui accompagne cette ventilation insiste bien sur le caractère « approximatif » du devis : mais on pense à cette époque que le montant voté est trop important et l'on propose d'affecter le surplus à l'acquisition de matériel scientifique ²³⁹. Conscient de la difficulté à estimer précisément les coûts, alors que les urgences sont évidentes, le Ministre décide de s'appuyer sur les renseignements que pourront lui fournir les Administrateurs-Inspecteurs des deux universités.

²³⁸ Voir UNIVERSITÉ de LIÈGE. *Ouverture solennelle des cours. 20 octobre 1884. Discours & rapports par M. le Recteur L. TRASENSTER*, LIÈGE, Imprimerie de Ch. Aug. DESOER, libraire, 1884, pp.44-45.

²³⁹ Qui a toujours été, légalement, à la charge de l'Etat.



Figure 23 : Entrée principale du bâtiment central, début des années 1960

Le découpage des décisions a fait que l'on a raté des opportunités d'envisager la problématique de manière globale

C'est ici, à notre sens, une des leçons capitales pour comprendre l'avenir: le phasage des décisions et de leur exécution, (fatalement ?) soumise aux aléas budgétaires, et l'implication dans ce dossier d'autant d'acteurs aux intérêts si divers, ont fait qu'il a été impossible de voir la problématique dans une vision d'ensemble et à long terme. La chronologie est à nouveau importante : par exemple, si on avait pu estimer l'importance du subside national d'août 1879, la décision d'avril 1875 (confirmée en 1878) d'implantation au Jardin botanique n'aurait peut-être pas été envisagée (décision que les décideurs vont devoir en partie abandonner, sous la poussée du lobbying des notables du quartier). De même, la décision (de 1895) d'installer les services hospitaliers sur le site de Bavière n'aurait-elle pas conduit à un examen plus intéressé de « l'offre » de SUERMONDT ? Une fois acquis ce subside, il ne s'est manifesté aucune volonté collective de reprendre le dossier à zéro ²⁴⁰ et, d'en « profiter » par exemple pour remettre sur le

²⁴⁰ Hormis Léopold HANSENS qui est revenu à plusieurs reprises à la charge sur le thème de l'Université nouvelle, voyant que ce subside apporte des marges importantes mais qui n'a pas été suivi.

tapis le projet d'une nouvelle université. Il a sans doute à ce moment manqué un « homme fort », un catalyseur, possédant à la fois charisme et envergure pour réinvestir ce dossier, repartir au point zéro, et surtout convaincre les différents acteurs. Par routine et par inertie, on continue à s'appuyer sur le choix initial du Jardin botanique, en pensant que ce choix ne provoquera pas d'opposition dans le quartier. Finalement ce que nous avons défini comme un « choix » de « dissémination par groupes » présente plutôt les apparences d'un dédale, résultant d'une série de blocages, de compromis, de « transactions », d'accommodements aux retards pris, bientôt suivis d'une volonté d'agir vite, sous prétexte d'urgence mais en ne se donnant en aucune manière les moyens organisationnels ou mentaux d'une remise en question du dossier ²⁴¹.

Il ne fait aucun doute que les acteurs des décisions des années 1959-60, même s'ils sont muets sur ce point, auront « intériorisé » cette expérience. Et qu'elle aura joué, dans le « combat » que mènera le Recteur DUBUISSON pour obtenir la maîtrise d'ouvrage.

La lutte entre quartiers pour accueillir l'Université

La perspective de voir s'implanter de nouveaux bâtiments ne réjouit donc pas les riverains du Jardin Botanique, alors que les habitants du « quartier de l'Est » semblent mieux disposés à cet égard. La raison en est que dans ce quartier, la situation n'est pas trop figée : les « scénarios d'urbanisation » sont encore en grande partie à écrire puisque les travaux récents ont libéré d'importantes opportunités foncières et façonné un réseau viaire efficace. Par contre, l'image de l'Université en tant qu'équipement de prestige localisé dans le quartier du Jardin botanique s'est heurtée à la logique résidentielle, aux valeurs et intérêts défendus ici par des propriétaires, là par des commerçants. Peut-on vraiment croire que la crainte de la pollution, (argument d'ailleurs très controversé), a effectivement joué ?

L'absence de vision à long terme

Les contemporains assistent à une très forte augmentation du nombre d'étudiants en quelques années (+ 57 % en sept ans) mais à aucun moment, n'est envisagé le scénario, à courte, moyenne ou longue

²⁴¹ TRASENSER aurait certainement pu, vu son tempérament, être cet « homme fort », mais il ne disposait pas des leviers décisionnels que DUBUISSON parviendra à obtenir dans les années 1960 en arrachant la maîtrise d'ouvrage.

échéance, du maintien de cette croissance et des conclusions que cette tendance imposera. Il faut cependant faire une exception en faveur du conseiller Léopold HANSENS qui, à plusieurs reprises, voit plus loin et donne plus de relief aux débats. Signalons aussi que, lorsqu'ils sont en présence du second projet de l'architecte NOPPIUS, les membres du *Comité du Jardin botanique* cherchent à démontrer qu'il est un peu trop étroit en termes de contenance pour l'Institut de Pharmacie ²⁴². Ils posent alors concrètement la question du maintien de ces tendances de croissance.

Le manque de réflexion et de projection dans l'avenir se fait également sentir quand on observe la non-prise en compte d'un élément important et déjà opérationnel à LIÈGE : celui du réseau de tramways (depuis 1871, transport hippomobile, puis mécanique). On peut s'étonner qu'à aucun moment, il ne soit fait allusion aux opportunités que peut fournir ce nouveau mode de transport, opportunité qui aurait pu, si elle avait été prise en compte, changer toutes les données du problème de la localisation de l'Université, car déjà, les premiers itinéraires des transports en commun desservent les différentes implantations de celles-ci. Seul SUERMONDT, tentant de valoriser la localisation qu'il « offre » (aux Prés SAINT-DENIS), tient compte des équipements de transport en commun et tire argument de la proximité de la gare du LONGDOZ.

Cela ne signifie pas que les équipements et infrastructures urbains ont été absents dans les choix de localisations : par exemple l'érection de la Passerelle piétonne sur la MEUSE valorise et rend fonctionnelle l'installation de l'Institut de Zoologie sur le quai des PÊCHEURS, en créant une liaison piétonne plus rapide entre la place de l'Université et le quai.

La collaboration entre architectes et professeurs

En l'absence d'acteurs se réunissant en « grandes commissions » (comme cela a été fait à GAND), et en l'absence de compétences avérées en matière de programmation de bâtiments scolaires, les collaborations se sont plutôt faites sur le mode du « colloque singulier » : entre l'architecte, quel que soit son mandant, et un ou deux professeurs qui sont aux prises avec les problèmes à résoudre ²⁴³.

²⁴² Le projet de NOPPIUS prévoit un Institut pour 75 étudiants alors qu'il y en a déjà 71, en 1881.

²⁴³ Manière de procéder que Léopold HANSENS critiquera lors du débat communal du 12 mars 1881 en expliquant pourquoi, selon lui, la question n'a pas été envisagée globalement : « *On choisit deux ou trois*

Ainsi l'architecte principal de ces réalisations, Lambert-Henri NOPPIUS, a-t-il conçu les bâtiments en s'attachant la collaboration des professeurs et titulaires des différentes chaires. En Botanique, MORREN a d'abord travaillé avec l'architecte de la ville, puis avec NOPPIUS. En Pharmacie, GILKINET et de KONINCK, en Astrophysique HOLZER et FOLIE, en Physiologie SCHWANN et FRÉDÉRICQ et en la Zoologie, VAN BENEDEN ont collaboré avec NOPPIUS. On a aussi souligné l'implication directe de W. SPRING pour la construction de l'Institut de Chimie, en collaboration avec Laurent DEMANY. Le rôle de l'architecte semble donc être celui de donner, symboliquement, une dimension monumentale à des édifices qui représentent les idéaux de la bourgeoisie scientifique, le programme étant élaboré avant tout, avec l'aide des professeurs. Cette analyse est confirmée par cet extrait d'article du *Journal de LIÈGE* : « L'architecte n'est qu'un metteur en oeuvre. Le savant donne l'idée, l'architecte la revêt de la forme compatible avec les exigences de son art, mais en respectant les convenances d'orientation, de distribution, de dimension »²⁴⁴. Ce partage des tâches omet l'essentiel pour l'architecte : organiser l'espace en volumes signifiants. C'est un autre langage : au XIX^e siècle, les architectes veulent d'abord « orner ».

Du « pavillon » au monument.

Ce glissement sémantique ne sera pas sans conséquence : lors du vote de transfert des Instituts, en 1878, et selon la terminologie employée par le rapporteur MICHA, c'est le terme de « pavillon » qui est utilisé : sans doute pour ne pas effaroucher les riverains du Jardin botanique, mais aussi parce qu'à ce moment, c'est l'Allemagne qui est la référence et qu'on y pratique la formule des « pavillons isolés ». Mais lorsque les programmes se précisent, on se rend à l'évidence qu'il est devenu difficile de continuer à qualifier de « pavillon » un immeuble, la Zoologie, qui occupe plus de 3000 mètres carrés !

La quête monumentale, le désir de démonstration, de symbolisation de l'institution universitaire en tant que porteuses des idéaux de la Science et la nécessité de lui réserver une place de choix dans la nouvelle structure urbaine. C'est le mythe du Palais universitaire.

personnes qui étaient les professeurs intéressés; et on pria isolément chacun d'eux de rédiger un petit bout de rapport sur l'espace qu'il réclamait ». Bulletin administratif de la Ville de LIÈGE, 1881, LIÈGE, Pirard Frères. Séance du 12 mars 1881, p. 379.

²⁴⁴ *Journal de LIÈGE* du 19/11/1880.

Cette volonté est aussi attestée par le traitement architectural différencié entre l'Institut de Pharmacie, à front des rues COURTOIS et FUSCH, et, «caché» derrière ce dernier, l'Institut de Botanique. Pour l'un, en raison de sa position à front de rue, on exige un édifice avec « *plus de luxe architectural* », pour l'autre, on loue sa fonctionnalité (« *installations fort simples* »). L'idée existe, peut-être plus que jamais, de réserver un sort monumental aux immeubles publics qui sont en relation directe avec la voirie. Il faudra attendre un demi-siècle pour qu'apparaisse le fonctionnalisme architectural.

On voit donc une mise en scène architecturale et urbaine, une architecture de « palais »: extérieurement, les références font appel au passé, les néo-gothiques et les néo-classiques. Mais il y a aussi une ambivalence car le traitement intérieur des bâtiments est surtout pensé par les architectes et professeurs de manière fonctionnelle quand il s'agit, par exemple, des laboratoires qui deviennent des pièces essentielles du dispositif de l'enseignement scientifique. On notera cependant que les tendances à la « monumentalisation » et aux références historiques ne sont pas complètement écartées dans les espaces intérieurs, et en particulier dans le cas des halls d'entrées et des vestibules : par exemple le hall d'entrée néo-gothique de l'Anatomie ou celui du bâtiment central. Les espaces de représentation continuent à être marqués par l'emphase d'un retour à une ATHÈNES idéalisée.

À l'extérieur, globalement, on continue à vouloir marquer l'espace urbain par des interventions monumentales : le bâtiment central au XX - AOÛT et la Zoologie en sont les exemples les plus forts. Ces deux bâtiments sont une contribution essentielle de l'Université à la ville : oeuvre monumentale de démonstration, affirmation d'une présence dans un décor urbain en plein renouvellement. L'Université utilise les recettes classiques d'embellissement. Dans d'autres situations, les Instituts s'inscrivent de manière plus discrète dans le tissu urbain : ainsi l'Institut de Physiologie de la place DELCOUR. Malgré sa taille imposante, il ne cherche pas l'effet de contraste monumental, sans doute parce qu'il s'inscrit dans l'alignement du bâti environnant (figure n°17).

Enfinement, la Salle académique est sauvée, mais elle est masquée.

La nécessité de reloger les services de l'École des Mines occupant l'aile de 1836 conduit à mettre en projet la construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement de cette salle, dont on se résigne, une fois de plus, à la démolition. Pour des raisons budgétaires, le Gouvernement

décide de la conserver et de la masquer par le bâtiment de l'architecte DEMANY (le B-1 actuel).

L'appel aux modèles étrangers

C'est l'exemple de l'Allemagne qui est le plus souvent invoqué dans les débats et surtout celui de STRASBOURG et de ses 14 hectares. Les architectes NOPPIUS et PAULI y ont séjourné. On notera à ce propos la similitude entre le Palais Universitaire de STRASBOURG et le bâtiment central de LIÈGE, avec la différence que la façade du bâtiment strasbourgeois est beaucoup plus décorée. Mais une différence importante existe aussi entre STRASBOURG et LIÈGE, du point de vue de l'implantation : en Alsace, l'Université s'installe dans la Ville Nouvelle, dans l'axe de la Place Impériale. Il y a une démarche beaucoup plus volontaire de créer un nouveau quartier où viendront prendre place les monuments de cette ville rattachée à l'Allemagne depuis 1871²⁴⁵. À LIÈGE, même si, par exemple dans le cas de la Zoologie, il y a la démarche volontaire de réserver un emplacement prestigieux, les autres implantations sont décidées dans un scénario d'urbanisation déjà écrit.

²⁴⁵ Notons que STRASBOURG est considérée au début du XX^e siècle comme un modèle d'urbanisme universitaire, célébré notamment par Charles BULS dans *Esthétique des villes*, in *Bulletin des Métiers d'Art*, 10, n°4, 30 avril 1911.

Sur STRASBOURG, voir aussi : JONAS S., DENIS M.N., GERARD A., WEIDMANN F., *Strasbourg, capitale du Reichland Alsace-Lorraine et sa nouvelle Université Impériale (1871-1918)*, in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 62-63, *Universités et Territoires*, Paris, 1994, pp.139-168. Voir aussi *Le Palais U retrouve ses couleurs*, in *Le Journal*, Université des Sciences humaines de STRASBOURG, numéro 53, novembre 1998, pp.14-21.

Par ailleurs, l'astronome FOLIE a visité des observatoires en Suisse et en Allemagne. A propos des modèles étrangers, nous avons retrouvé, aux archives de l'Université, un plan de l'Institut d'Anatomie de BONN, où des annotations manuscrites indiquant les affectations de certaines pièces et leur attribution à des professeurs liégeois, montre combien grande était la tentation de reproduire intégralement et d'importer un « modèle » venu de l'étranger, et particulièrement d'Allemagne.



Figure 24 : Marché place du XX -AOÛT, années 1930